

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 avril 2016

Délibération n° 2016 - 27/04/2016 – 2

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 17 mars 2016

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 32 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 17 mars 2016.

Dijon, le 28 avril 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 17 mars 2016

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 17 mars 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente à partir de 9h30),
Madame Sylviane LEONI (présente jusqu'à 16h10 puis procuration à Sandrine ROUSSEAUX),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAUX (procuration à Sylviane LEONI le matin, présente l'après-midi),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 17h00 puis procuration à Juliette OLIVIER),
Monsieur Vincent THOMAS (procuration à Laurent BRACHAIS le matin, présent l'après-midi).

➤ Membre absent

Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Aline GRANDIDIER),
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRE (suppléée par Laure CARDINI),
Madame Anaïs BUY,
Monsieur Kevin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE,
Monsieur Robin TAINURIER (présent jusqu'à 16h puis procuration à Kevin GARNIER).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Madame Elisabeth BEAU (présente le matin jusqu'à 10h15, procuration à Frédéric DEBEAUFORT l'après-midi),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD (présente de 10h à 12h, procuration à Alain BONNIN de 9h à 10h et l'après-midi),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (présent de 9h à 11h20 et de 14h à 16h30, puis procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (présent de 14h à 16h25, procuration à Frédéric DEBEAUFORT le matin et à Vincent THOMAS à partir de 16h25),
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Pierre-François ALLIOUX, commissaire aux comptes, cabinet Deloitte-Scacchi,
Monsieur Jean-Pierre BUISSON, commissaire aux comptes, cabinet Ernst et Young,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 16 décembre 2015 et 12 février 2016	6
III) Questions statutaires.....	9
1. Élection du Vice-président du Conseil d'Administration.....	9
2. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)	12
3. Désignation de représentants au sein de différents conseils et commissions	19
Conseil documentaire du Service Commun de Documentation (SCD)	19
Conseil des sports du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).....	22
Conseil de gestion de l'Institut de Recherche en Mathématiques (IREM).....	24
Commission d'Appel d'Offres.....	25
Comité Électoral Consultatif (CEC).....	29
Commission des statuts	32
Sous-commission budget et investissement.....	36
Commission des moyens du Service Commun de Formation Continue et d'Alternance (SEFCA).....	41
Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM).....	41
4) Nomination du Directeur du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU).....	44
5) Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)	44
6) Désignation de représentants de l'université de Bourgogne au sein du Conseil d'Administration et du Conseil Académique d'UBFC.....	47
IV) Questions financières et pilotage	51
1. Annulation de la constitution d'une provision au regard de la loi Travail, Emploi, Pouvoir d'achat (dite loi TEPA).....	51
2. Présentation du compte financier 2015 et du rapport des Commissaires aux Comptes.....	53
3. Information sur le contrôle interne.....	88
4. Tarifs, subventions et dons	94
5. Sorties d'inventaire.....	94
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 mars 2016.....	95
1. Répartition du Préciput ANR 2015	95
2. Demandes de subventions déposées au titre du Plan d'Actions Régional pour l'Innovation (PARI 2016).....	96
3. Études doctorales : répartition du « fonds doctorant »	99
VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	101
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	101
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	102
3. Compte rendu des marchés passés en 2015	102
VII) Questions diverses.....	102

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 17 MARS 2016)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et tous. Merci de votre présence pour ce conseil d'administration qui est plus long qu'à l'accoutumée puisque nous n'avons pas eu de conseil d'administration décisionnel de gestion depuis la mi-décembre et, comme vous l'avez vu, on a un certain nombre de points statutaires importants qui sont nécessaires pour amorcer la nouvelle mandature.

Ce CA va être dominé ce matin par ces points institutionnels et un petit peu formels et cet après-midi par le compte financier de l'établissement, la présentation du compte financier qui est toujours un moment important dans la vie de l'université.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je voudrais faire le point avec vous d'un certain nombre d'éléments d'information générale.

I) Informations du Président

Le Président.- Tout d'abord, faire un point sur la situation dans le bâtiment Droit-Lettres où, vous le savez, depuis la manifestation du 9 mars qui était motivée par la loi travail, l'amphithéâtre Mathiez, qui est dans la partie sud de l'extension Droit-Lettres, est occupé. C'est une occupation qui se déroule, je dirais, dans le calme. Il y a environ vingt à trente personnes qui sont présentes dans l'amphithéâtre. Il n'y a pas que des étudiants. On a accepté cette occupation en la limitant, de façon à ce que le fonctionnement d'ensemble du bâtiment ne soit pas perturbé. C'est-à-dire qu'en dehors du mercredi soir, au moment précis de l'intrusion dans le bâtiment où un certain nombre de cours ont dû être suspendus, les cours ont lieu normalement dans ce bâtiment.

Par ailleurs, on a mis en place un certain nombre de procédures de sécurité. Des vigiles sont présents dans le bâtiment. On assure un suivi quotidien de la situation. La Directrice générale des services est en relation quotidienne avec la Direction départementale de la sécurité publique. Le cabinet est en contact quotidien avec le cabinet de la Préfète et, d'ailleurs, la méthode d'ensemble qui est celle qu'on a mise ensemble, qui est de faire en sorte que cette occupation se déroule dans des conditions qui sont raisonnablement maîtrisées, cette procédure, cette méthode a été élaborée en parfait accord avec la Préfète avec laquelle je suis, bien sûr, en contact via le cabinet.

Autrement dit, en réponse à cette situation, on a essayé de trouver un juste équilibre entre la prévention de dégradation des locaux, des biens et la prévention d'atteinte aux personnes et, en même temps, une politique qui est une politique de fermeté.

Je voudrais vous dire également que j'ai déposé une main courante à la police pour bien formaliser le fait que je considère cette situation comme étant une situation parfaitement illégale.

Également, dans la construction de cette attitude qui est la nôtre, on tient compte, bien entendu, du fait que tout ceci s'inscrit dans un contexte national qui est un contexte de tensions qui sont fortes et qu'il est tout à fait important d'éviter toute escalade et tout geste de violence et donc d'agir avec beaucoup de sang-froid et de sens des responsabilités.

Donc depuis une semaine, la situation est ainsi bien maîtrisée.

Aujourd'hui, vous le savez, est annoncée une nouvelle manifestation qui aura lieu cet après-midi et qui peut à nouveau être l'occasion d'une tentative d'intrusion dans les bâtiments et, bien sûr, tout le monde est donc un petit peu en alerte vis-à-vis de la situation.

Je voudrais également profiter de cette intervention pour dire que je remercie très chaleureusement à la fois les personnels de l'établissement, et notamment le pôle Patrimoine, le pôle Logistique du bâtiment Droit-Lettres, et tous les personnels et les étudiants qui vivent et qui travaillent dans ce bâtiment Droit-Lettres, parce que je pense que chacun a pris la mesure de la situation et que tous ont répondu avec vraiment beaucoup de calme à une situation qui est très délicate et que sans le sang-froid de tous les personnels et de tous les étudiants, on aurait pu se retrouver dans une situation telle que l'a connue l'université de Bordeaux où des dégradations extrêmement importantes sont à déplorer. C'est un petit peu ce spectre de ce qui s'est passé à Bordeaux que nous cherchons à éviter dans l'attitude d'équilibre que nous avons mise en place avec la préfecture.

Voilà donc où nous en sommes.

Une nouvelle échéance cet après-midi. On annonce une autre manifestation le 31 mars et donc, bien évidemment, vous comprenez que ce qui se passe à Dijon ne peut pas être déconnecté de ce contexte national.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information sur cette situation d'occupation des locaux.

Rapidement, un point sur la COMUE... Oui ? Je donne mes informations générales puis on fera le point après.

Rapidement, sur la COMUE. Je voudrais vous rappeler que les élections sont programmées la semaine prochaine, mardi et mercredi prochains, avec une fermeture des bureaux de vote le second jour, donc mercredi, à 15 heures.

Les élections à la COMUE se mettent en place. Cela a été une machinerie administrative et juridique d'une très grande complexité. C'est déjà compliqué d'organiser les élections sur le périmètre de l'université de Bourgogne. C'est d'une particulière complexité sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté. Je dois dire, là aussi, que les équipes administratives ont fait un travail tout à fait remarquable. Elles ont assumé une charge de travail qui est lourde, en articulation avec les équipes administratives d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Ce n'était pas facile parce que, là encore, rien n'est écrit à l'avance. On invente un nouveau mode de relation entre établissements qui n'est pas véritablement formalisé par des textes. Il a fallu arriver à trouver des équilibres qui se sont plutôt bien trouvés et je pense pouvoir dire que sur le plan technique et

administratif, la route est dégagée pour que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions.

Un mot sur le HCERES pour lequel la visite de l'établissement est programmée entre le 5 et le 7 avril.

Sur ces trois journées, 5, 6 et 7 avril, seront évalués en même temps par le HCERES, notre université, AgroSup, l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon et l'Université technologique de Belfort-Montbéliard.

C'est, bien entendu, un geste politique très fort du HCERES qui veut nous signifier qu'on entre dans une politique qui est véritablement une politique de sites. De fait, le second jour, le 6, aura lieu, au siège de la COMUE, par les trois visites, les quatre délégations HCERES, une audition conjointe de la COMUE, du porteur de projet I-SITE, de la SATT et du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté qui sont les quatre partenaires qui sont partagés par les quatre établissements qui sont audités.

On est en train d'avancer sur la constitution du planning de la visite HCERES. Emmanuel Ranc est en contact quotidien avec le HCERES pour construire ce planning de visites qui est quelque chose d'assez compliqué. Il faut articuler et tenir compte des agendas des uns et des autres mais donc, là aussi, les choses avancent.

Je voudrais vous dire, je parle sous le contrôle d'Emmanuel, qu'il est possible que le HCERES qui décide, en fait, des panels de personnes qu'il souhaite auditer, souhaite auditer des administrateurs de l'établissement. On vous tiendra donc informés en fonction des demandes du HCERES.

Un point sur I-SITE très rapidement pour vous dire que nous n'avons pas d'élément nouveau et qu'en particulier, nous n'avons pas d'élément nouveau sur la phase de négociation financière qui doit s'engager.

Je voudrais également porter à votre connaissance le fait que l'ensemble des IUT français viennent de créer leur propre fondation qui s'inscrit dans le cadre de la Fondation de France, qui s'appelle « Fondation nationale IUT » et qui a pour objectif, dans un cadre national et dans cette collégialité des IUT français, d'assurer des collectes de fonds qui permettront de financer des projets de pédagogie, des projets de recherche, bien entendu, en lien avec les IUT. C'est une démarche que je trouve intéressante.

Un point également pour vous dire qu'avant-hier, Pascal Neige a été élu à la vice-présidence de la commission de la recherche.

Je vous rappelle également la cérémonie d'investiture du Président qui a lieu demain à 14 heures, donc à la salle Multiplex, et bien sûr, je serai heureux de vous y accueillir en fonction de vos agendas.

Et avant qu'on puisse entrer dans nos échanges, je voudrais vous rappeler une chose importante, c'est que les débats en conseil d'administration font l'objet d'un verbatim qui est une retranscription absolument exhaustive et mot-à-mot des débats. C'est une information qu'il faut bien avoir en tête dans les prises de parole des uns et des autres.

On peut donc prendre maintenant quelques minutes pour échanger sur ces quelques points d'introduction avant de rentrer dans l'ordre du jour.

Alors, Sébastien voulait intervenir et ensuite Peggy interviendra, et peut-être Louis. Donc tu veux intervenir.

Sébastien.

M. Chevalier.- En fait, j'ai une question pour chaque point. Le premier point sur l'occupation de l'amphi, est-ce qu'il y a eu des dégradations ? Est-ce qu'il y a eu des altercations physiques qui ont pu mettre, à un moment ou un autre, la sécurité soit des personnels, soit des étudiants, soit des vigiles en danger ? Puisque tu as dit que la situation était maîtrisée et sécurisée. Donc ça, c'est la première question sur ce point-là.

On répond à chaque question ? Comment tu fais ?

Le Président.- Je vais répondre aux questions les unes après les autres dans un temps qui devra être un temps maîtrisé, c'est-à-dire qu'à 9 h 30, on devra avoir terminé ce point sur les informations générales. Donc je vous prierai de poser un nombre limité de questions pour que nos débats ne prennent pas une ampleur excessive.

Donc sur la question des dégradations. Il y a eu des dégradations. Je crois qu'il y a deux portes qui ont été cassées au moment où les personnes sont rentrées puisqu'en fait, en fin de manifestation, dans l'excitation d'une queue de manifestation, il y a 400 personnes qui sont rentrées dans le bâtiment. Donc vous imaginez bien que 400 personnes rentrant dans un bâtiment, dans l'euphorie qui suit une manifestation, ça ne se déroule pas dans le calme. Je crois qu'il y a deux portes qui ont été cassées, ce qui finalement, dans le contexte, est quelque chose de relativement raisonnable.

Les premières heures ont été un petit peu... ont fait l'objet d'échanges qui ont été des échanges un petit peu vifs entre certains personnels de l'établissement et les manifestants. Il y a eu quelques échanges de coups qui ont été... Certains de nos personnels ont reçu des coups.

Depuis ces premières heures, qui datent du 9 au soir, la situation est raisonnablement calme et maîtrisée. À ma connaissance, il n'y a eu ni dégradation ni altercation depuis le 9 au soir.

Et précisément, on essaie d'être dans une attitude qui ne soit certainement pas une attitude de provocation parce qu'encore une fois, je pense que le pire que nous aurions à vivre serait une occupation et des dégradations comme à Bordeaux. Pour l'instant, les cours ont lieu et c'est l'important.

M. Ricard.- Je vous prie de m'excuser, mais je voudrais rebondir sur le fait que la situation est assez calme et qu'il n'y a pas eu de dégradations.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Vous pouvez donner votre nom s'il-vous-plaît.

M. Ricard.- Geoffrey Ricard.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Merci.

M. Ricard.- Pour moi, les dégradations, ce n'est pas uniquement des portes cassées, c'est tous les tags qui vont entraîner des coûts...

Le Président.- Bien sûr.

M. Ricard.- ...et aujourd'hui, je pense que l'université n'a pas les moyens de se permettre ça parce qu'aujourd'hui ces gens veulent justement lutter contre la précarité, sauf que très clairement, les dépenses qui vont être engendrées vont

complètement dans le sens contraire. Donc je pense qu'aujourd'hui, il ne faut pas laisser justement cette situation dans l'état actuel.

Hier, des militants justement de l'UNI ont justement voulu dénoncer cette situation, sauf qu'on s'est très clairement fait attraper par ces gens-là. On s'est fait pousser et justement c'est très clairement sur l'université une atteinte à la liberté d'expression.

Merci.

Le Président.- Ceci étant, on n'a pas véritablement d'autres options. L'alternative serait de faire évacuer les lieux par la force, mais la difficulté est que ce bâtiment a 17 entrées et qu'on ne peut pas mettre deux policiers ou deux vigiles devant chaque entrée 24 heures sur 24 et qu'une évacuation par la force, qui est techniquement possible, impliquerait une fermeture complète du bâtiment en aval et, de fait, des perturbations qui seraient des perturbations beaucoup plus importantes et avec alors, pour le coup, un risque beaucoup plus important d'atteinte à la sécurité et des biens et des personnes, face à des manifestants qui seraient un peu plus radicalisés. L'attitude d'équilibre que l'on cherche est celle-ci.

Peggy, vous souhaitiez intervenir.

Mme Cenac-Guesdon.- Donc j'ai choisi de siéger aujourd'hui au conseil d'administration pour participer aux délibérations, malgré l'appel à la grève de mon syndicat. Donc je voulais juste rappeler en préambule notre soutien, je parle au nom du syndicat SNESUP, aux actions et manifestations des organisations de jeunesse et à certaines organisations syndicales contre le projet de loi travail.

Le Président.- Merci pour cette intervention.

Louis, tu souhaitais intervenir, non ? Très bien.

D'autres questions sur les points que j'ai abordés ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Deux questions très rapidement. Pour le HCERES, est-ce qu'on peut connaître la composition du comité ?

Le Président.- Tu l'as ici, Emmanuel ?

M. Ranc.- Elle a dû rester sur mon bureau...

Le Président.- On l'a, on la ramènera.

M. Chevalier.- D'accord.

Le Président.- On pourra la redonner en fin de journée. Oui, on l'a.

M. Chevalier.- Et une question sur I-SITE. Quand pourra-t-on avoir officiellement le dossier ?

Le Président.- Le dossier de quoi ?

M. Chevalier.- Déposé. Le dossier I-SITE qui a été déposé, quand pourra-t-on l'avoir ?

Le Président.- Le dossier ne sera pas rendu public, comme je l'ai dit, tant que la phase de négociation financière ne sera pas terminée. Vous savez que la phase de négociation financière est une phase qui est délicate, qui n'est pas encore véritablement engagée, elle n'est pas encore véritablement engagée parce que l'enveloppe financière est limitative ; qu'une des options qui sont considérées actuellement par l'État et par le CGI pourrait être d'attendre que la seconde phase du PIA2 soit terminée et que ce ne soit qu'à ce moment-là seulement que la négociation financière soit engagée ; et que bien évidemment, tant que cette négociation financière n'est pas terminée et que la convention n'a pas été signée avec l'ANR, nous restons de fait dans une situation de compétition, non plus avec les sites universitaires candidats, mais avec les sites universitaires dont la candidature a été retenue, pour le montant de la dotation qui sera la nôtre. Dans ce contexte-là, le dossier doit rester confidentiel.

Je pense que dans les échanges qui ont été conduits et dans les informations qu'Alain Dereux a délivrées, des informations très substantielles et raisonnables ont été données. On n'ira pas plus loin. Ce serait peu responsable d'aller plus loin dans la délivrance d'informations.

Pas d'autre remarque à ce stade ?

Donc je vais pouvoir ouvrir l'ordre du jour formel avec l'approbation de deux verbatim, donc le verbatim du conseil d'administration du 16 décembre et le verbatim du conseil d'administration du 12 février.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 16 décembre 2015 et 12 février 2016

Le Président.- Sur le verbatim du 16 décembre, les uns et les autres, avez-vous des remarques à formuler ?

Je pense qu'un certain nombre d'administrateurs, d'ailleurs, étaient présents au mois de décembre, sont présents. Pas tous donc...

Peggy ?

Mme Cenac-Guesdon.- Comme je n'étais pas présente au mois de décembre, je préfère ne pas prendre part au vote.

Le Président.- C'est tout à fait légitime et tout à fait raisonnable.

Tania ?

Mme Carnet.- (*Hors micro*) Moi, c'est exactement la même chose. Comme je n'étais pas présente le 16 décembre, je ne prendrai pas part au vote.

Le Président.- Je comprends parfaitement ce positionnement.

En dehors de ces deux interventions, pas de remarque particulière ?

Donc je soumetts... Est-ce qu'il y a d'autres... Parce qu'effectivement, une partie des administrateurs était présente le 16 décembre, une partie ne l'était pas. On peut également s'adapter, effectivement, à cette situation.

Est-ce qu'il y a d'autres administrateurs qui souhaitent ne pas participer au vote ?

M. Cousson.- Pareil, je n'étais pas encore élu à cette époque.

Le Président.- D'accord. Alors, si vous pouvez lever le doigt, tous ceux qui ne participent pas ? Un... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Huit... Neuf... Dix... Onze... Douze... Treize... C'est ça ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui ont des procurations ? Oui, donc ça fait quatorze.

Mme Grandidier.- (*Hors micro*) ...On peut dissocier les deux ?

Le Président.- Bien sûr, bien sûr.

Mme Grandidier.- Parce que Cédric Clerc... (*Suite inaudible*).

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) D'accord.

Le Président.- Donc ça fait treize...

Mme Manciaux.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- D'accord. Donc ça fait 13 personnes, c'est ça, qui ne participent pas au vote. D'accord.

Les autres membres, je vous demande d'approuver ce verbatim.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

16 voix pour, 13 non-participations au vote

Le Président.- Pour le verbatim du conseil d'administration du 12 février, y a-t-il des remarques particulières, des propositions de modification ?

Tania ?

Mme Carnet.- Je n'ai pas de remarque particulière. J'ai simplement une question. Alors, peut-être que je pourrai la poser une fois que vous aurez procédé au vote ? Ou je la pose maintenant ?

Le Président.- Posez-la puis on verra.

Mme Carnet.- Alors, ma question était la suivante. C'était concernant la publication sur le site Internet, du verbatim. Normalement, il me semble que les PV sont publiables et c'est même une obligation réglementaire, mais je me posais la question pour le verbatim. Ne faut-il pas une décision du conseil d'administration pour que ces verbatim soient publiés sur le site Internet de l'université ?

Le Président.- Mais ça, c'est quelque chose qui a dû être fait.

Mme Manciaux.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- On regardera ça... OK. Très bien. Ceci étant... Oui, Louis ?

M. de Mesnard.- Je voudrais juste dire que comme ancien VP CA qui m'occupais de la relecture de ces verbatim, l'université de Bourgogne fait preuve d'une très grande transparence parce qu'il y a des universités dans lesquelles même la liste des administrateurs n'est pas accessible au public, il faut avoir un code d'accès. Alors, je ne vais pas donner de nom d'universités, elles ne sont pas très très loin de Dijon, un peu vers le sud, disons. Vous voyez que nous, à Dijon, il y a énormément de choses accessibles au public. Véritablement, on fait preuve d'une très grande transparence par rapport à certaines de nos consœurs universités.

Le Président.- Tania.

Mme Carnet.- Je réponds simplement à M. de Mesnard que je n'ai jamais dit que je ne voulais pas que ce soit publié et que je ne travaille pas dans la transparence.

M. de Mesnard.- Je ne le sous-entendais pas.

Mme Carnet.- On est bien d'accord.

Le Président.- Pas d'autre remarque ? Donc je vous propose qu'on adopte le...

Oui, Jean-Emmanuel ?

M. Rollin.- Non, moi je n'ai pas de remarque. Simplement, n'étant pas présent à ce conseil d'administration, je ne participerai pas puisque, en plus, pour d'autres raisons aussi dont le conseil d'administration sera bientôt informé, contestant un certain nombre de décisions prises lors de ce conseil, et sur le plan juridique, donc je tiens à montrer comme quoi je n'ai pas pris part à ce vote.

Le Président.- C'est entendu.

Madame Grandidier ?

Mme Grandidier.- Oui. Moi aussi, je tiens à m'abstenir, compte tenu que je n'étais pas présente.

Le Président.- D'accord. Ça marche.

M. de Mesnard.- Je peux redire un mot juste ?

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.- Je pense que là, nous votons le verbatim, mais pas les décisions qui ont été prises. On vote simplement le fait que le verbatim est sorti.

Intervenante.- (*Intervention inaudible*)

M. de Mesnard.- Non, bien entendu.

Le Président.- Tania, on a la réponse. Dans les statuts, il est indiqué que les séances n'étant pas publiques, un verbatim des débats est établi et que ce document

est diffusé après son adoption par le conseil d'administration. Donc il y a bien une diffusion de ce document.

Mme Carnet.- Après une décision du conseil d'administration, on est bien d'accord.

Le Président.- Après son adoption par le conseil d'administration.

Mme Carnet.- D'accord.

Intervenante.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Donc la réponse statutaire est claire.

Je vous propose donc d'adopter le verbatim du conseil d'administration du 12 février.

Qui ne participe pas au vote ? Là encore, je vais vous demander de lever la main. Un... Deux... Trois personnes donc qui ne participent pas au vote.

Qui s'oppose à ce verbatim ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

26 voix pour, 3 non-participations au vote

III) Questions statutaires

1. Élection du Vice-président du Conseil d'Administration

Le Président.- Donc on peut entrer dans le point III de l'ordre du jour qui est constitué, vous l'avez vu, par un ensemble de questions statutaires qui sont importantes.

La première d'entre elles étant l'élection du vice-président du conseil d'administration.

Je voudrais lancer un appel parmi les administrateurs pour savoir qui est candidat à la vice-présidence de notre conseil d'administration.

M. de Mesnard.- Je suis candidat à la vice-présidence.

Le Président.- D'accord. Louis de Mesnard est candidat. Y a-t-il d'autres candidatures à la vice-présidence du conseil d'administration ?

Pas d'autre candidature ?

Donc je vais proposer, Louis, en une dizaine de minutes peut-être, que tu présentes ton parcours, que tu présentes la façon dont tu vois ton rôle et ton insertion dans l'équipe et, ensuite, les membres du conseil d'administration pourront te poser un certain nombre de questions à leur appréciation puis nous procéderons au vote.

Tu peux y aller.

M. de Mesnard.- Monsieur le Président, cher Alain, Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers collègues, je vais tout d'abord me présenter pour ceux qui

ne me connaissent pas. C'est un petit peu présomptueux mais c'est un exercice un peu obligé.

J'ai fait une très grande partie de mes études supérieures à l'université de Bourgogne.

Je suis arrivé à l'uB en 1972 comme étudiant en première année.

J'ai passé une maîtrise d'économétrie en 1976 puis un DEA en 1977, avant d'aller à Lyon en 1978, pour obtenir l'International MBA de l'EM Lyon.

En 1979, j'ai soutenu une thèse de troisième cycle en mathématiques appliquées à l'économie à l'université de Bourgogne et j'ai ensuite rejoint les services financiers de La Poste à l'administration centrale en tant qu'inspecteur principal analyste informaticien.

En 1985, je suis devenu assistant. Dernier assistant recruté, le corps était mis en voie d'extinction juste après. Assistant en sciences économiques à l'université de Paris I Panthéon Sorbonne.

En 1988, j'ai été nommé maître de conférences dans cette même université et j'ai soutenu ma thèse de doctorat d'État la même année, avant d'obtenir en 1990 l'agrégation de sciences économiques et devenir donc professeur des universités.

J'ai pris mon premier poste à l'université de Caen.

En 1993, j'ai demandé et obtenu ma mutation à Dijon pour des raisons familiales puisque je suis Bourguignon et je suis resté dans notre université depuis.

À l'époque, j'ai intégré le laboratoire LATEC qui est devenu le LEG, Laboratoire d'Economie et de Gestion, dont j'ai été un petit peu, malheureusement, je dirais, dernier administrateur... enfin, administrateur provisoire et dernier dirigeant puisque ce laboratoire s'est séparé en deux.

J'ai donc intégré... J'ai choisi d'intégrer le CREGO, le Centre de recherche en gestion des organisations, EA 73-17, en 2013 et j'ai rejoint l'IAE, lorsque cette structure est devenue composante en devenant institut de l'université de Bourgogne.

Là, comme j'enseignais la gestion de production et comme j'étais responsable du master « Recherche et Conseil en Sciences de Gestion », et compte tenu de ma double formation, j'ai changé de section pour devenir professeur de sciences de gestion. Cela s'est fait l'année dernière.

Après avoir été quatre ans élu au conseil scientifique, je suis devenu membre de ce CA en 2012.

J'ai travaillé et activement au sein de ce CA et spécialement comme VP CA depuis un an, en remplacement de Marie-Geneviève Gerrer qui est devenue directrice de l'ESPé et donc elle ne pouvait pas cumuler les deux fonctions.

Au titre de VP CA, j'ai assuré la relecture ultime du verbatim dont on vient de parler et qu'on vient de voter, évidemment sans le modifier mais en veillant tout particulièrement à ce qu'aucune information confidentielle ou de sécurité (c'est arrivé une ou deux fois, je vois que Madame Desseigne me regarde) n'y soit divulguée.

Mais, évidemment, mon activité ne s'est pas limitée à cela. J'ai activement participé à l'évaluation HCERES des laboratoires en représentant la tutelle uB spécialement au SHS.

De même, j'ai élaboré la matrice SWOT de l'établissement ce qui n'est pas un exercice très facile parce que c'est un outil destiné aux entreprises.

J'ai eu aussi un rôle horizontal en assistant aux réunions de directeurs de composante et de laboratoire et à toute réunion à laquelle le Président me demandait de l'assister.

Comme VP CA, j'étais membre de droit du comité électoral consultatif et, auparavant, j'étais membre nommé.

J'ai souvent aussi représenté le Président dans des cérémonies institutionnelles lorsqu'il n'était pas disponible. À droite et à gauche, sur les sites, éventuellement en anglais, etc.

En plus, dans la dernière mandature, j'étais membre de la section disciplinaire réservée aux usagers et j'étais président de la session d'instruction de cette section disciplinaire. Alors, c'est une fonction qui maintenant part au CAC.

J'étais membre de la commission des statuts, membre de la commission Patrimoine et membre du COSI jusqu'à ce qu'il se transforme en COSNUM.

J'ai donc le plaisir, le désir de continuer à m'investir dans le conseil d'administration, si vous m'en donnez la possibilité, en me réalisant comme VP CA.

Je pose donc officiellement ma candidature.

J'ai bien conscience des grands défis auxquels est confrontée notre université. Je vais en lister quelques-uns.

La mise en place de la COMUE.

La réussite de l'initiative d'excellence I-SITE puisque, comme l'a expliqué le Président, si nous avons été sélectionnés, il reste à construire cette initiative d'excellence, à la mettre en place.

Le défi de l'internationalisation et particulièrement le défi de la compétition nationale et internationale entre universités.

Le défi des sites territoriaux qu'il faut continuer à faire vivre.

Le défi de la pédagogie numérique avec le Learning Centre.

Le défi de la modernisation des moyens matériels et des procédures administratives.

Enfin, le défi de l'équilibre financier face à la contraction des moyens et à l'augmentation des effectifs étudiants.

Tout cela en répondant aux aspirations des personnels et des usagers.

Je continuerai à travailler étroitement avec le Président Alain Bonnin et avec tous les membres du bureau.

Je travaillerai aussi étroitement avec le PAJI que j'ai beaucoup fréquenté avec grand plaisir dans cette dernière année.

Je travaillerai aussi avec l'ensemble des services et l'ensemble des pôles qui peuvent être concernés par tel ou tel point à l'ordre du jour.

J'ai déjà bien travaillé avec mes collègues vice-présidents, y compris étudiants, et je vais continuer si vous m'en donnez la possibilité.

Chacun doit savoir que, comme par le passé, je resterai accessible, y compris aux étudiants.

Chers collègues, chers membres du CA, je vous remercie de votre attention et je m'en remets à votre suffrage.

Le Président. - Merci beaucoup, Louis.

Cette candidature maintenant est soumise à vos demandes de précisions si vous le souhaitez.

Est-ce que, les uns ou les autres souhaitez avoir davantage d'éléments sur cette candidature ?

Si ce n'est pas le cas et si vous estimez tous être suffisamment informés, nous allons pouvoir passer au vote.

On a deux options possibles pour ce vote. C'est un vote sur une question de personnes qui, en principe, doit être un vote anonyme. Pour autant, il n'y a qu'une seule candidature. Donc si l'ensemble des administrateurs en est d'accord, on peut

procéder à un vote à main levée. Si une personne parmi vous souhaite un vote anonyme, on le fera, bien entendu.

Oui, Jean-Emmanuel ?

M. Rollin.- Ce n'est pas une question d'anonyme, je n'ai aucun scrupule à donner mon vote, mais c'est une règle pour un vote de personnes. Que l'on ait une ou plusieurs candidatures, cela doit être un vote à bulletin. Si on commence à déroger à ces règles-là, on ne sait plus à quelle règle on va déroger.

Le Président.- Très bien. On a donc une urne et on va donc procéder à un vote. On va vous distribuer l'ensemble...

Oui, Madame Grandidier ?

Mme Grandidier.- Je voulais dire que le SNPTES s'abstient parce qu'on estime que c'est au Président de choisir l'équipe avec laquelle il souhaite travailler.

Le Président.- Y a-t-il, pendant qu'Hélène Manciaux prépare l'urne et le matériel, d'autres explications de vote ?

Très bien. Donc on installe les choses. Ce que je vous propose, c'est donc de procéder comme on l'a fait pour l'élection du président, comment on l'a fait pour l'élection du vice-président de la commission de la recherche. Un vote favorable appellera d'écrire explicitement « Louis de Mesnard » ou « de Mesnard » sur le bulletin. Les personnes qui souhaitent s'abstenir mettront un bulletin blanc et les personnes qui souhaiteraient s'opposer ne mettront pas de bulletin dans l'enveloppe. Cela permet ainsi de grader le vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- **Louis de Mesnard : 22 voix**
 Bulletins blancs : 3
 Enveloppes vides : 6

Le Président.- Louis de Mesnard est élu vice-président du conseil d'administration. Louis, je vais donc t'inviter à me rejoindre.

M. de Mesnard.- Je tiens à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur confiance.

2. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)

Le Président.- On va donc pouvoir continuer dans l'ordre du jour avec le point suivant qui est l'élection du bureau de l'université, en conformité avec nos statuts et avec l'article 14 de nos statuts, qui indique que le bureau comprend sept à douze membres, élus par le conseil d'administration sur proposition du président, avec au moins un étudiant et un personnel BIATSS. Et un bureau qui est... Merci... Qui est soumis à renouvellement tous les deux ans et, bien sûr, lors du changement de président.

Les statuts indiquent que s'ils ne sont pas élus au bureau, le vice-président du conseil d'administration, le vice-président étudiant du conseil académique et les vice-présidents de la commission de la recherche de la commission de la formation et de la vie universitaire sont associés aux travaux du bureau et que, bien sûr, le ou

la directrice générale des services et le ou les directeurs ou directrices généraux adjoints peuvent assister aux travaux du bureau sur invitation du président.

C'est dans ce contexte-là, que je vais vous présenter... Donc c'est un scrutin de liste, bien sûr, de l'ensemble du bureau que je vais vous présenter.

A-t-on une liste ? Merci.

Donc je vous présente la liste des collègues que je souhaite associer au bureau de l'université de Bourgogne, en indiquant que, vous voyez, qu'une partie de ces collègues était déjà présente dans l'ancienne équipe et qu'une partie sont des collègues qui s'associent à la nouvelle équipe :

- Pierre Ancet, qui est maître de conférences à l'UFR de Lettres et Philosophie et qui est un philosophe, pour la délégation aux politiques culturelles,
- Gilles Brachotte, qui est maître de conférences à l'IUT de Dijon-Auxerre, pour une délégation aux formations technologiques et professionnelles,
- Frédéric Debeaufort, qui est professeur à l'IUT de Dijon-Auxerre, sur la délégation en charge du lien formation-recherche,
- Dominique Delmas... Alors, il n'est pas maître de conférences, il est professeur, Dominique Delmas... En fait, dans le projet de délibération que j'ai, il faudra qu'on fasse cette correction. Dominique Delmas est professeur à l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, sur la vice-présidence déléguée aux finances et au budget,
- Alexandre Fournier, qui est bibliothécaire à la bibliothèque universitaire Sciences-Économie, sur la vice-présidence déléguée au campus numérique,
- Kevin Garnier, qui est étudiant en Master 2 à l'UFR Sciences humaines, qui est en sociologie, vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante,
- Stéphanie Grayot-Dirx, professeur de droit à l'UFR Droit, Sciences économique et politique, une délégation en charge des ressources humaines,
- Jean Guzzo, qui est professeur à l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, sur la vice-présidence déléguée à la valorisation de la recherche et au lien avec le monde économique,
- Samuel Mercier, qui est professeur à l'IAE, vice-président en charge de l'internationalisation des activités universitaires,
- Pascal Neige, qui est professeur à l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, sur la délégation à la recherche,
- Christelle Serée-Chaussinand, qui est maître de conférences à l'UFR Langues et Communication, pour une vice-présidence déléguée en charge du cycle licence,
- Jean Suisse... Alors, Jean n'est pas professeur, il est maître de conférences à l'UFR Sciences et Techniques, sur une vice-présidence déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux.

Et enfin,

- Grégory Wegmann, qui est maître de conférences à l'IAE de Dijon, en tant que conseiller spécial du président en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Voilà la liste des collègues dont je souhaite m'entourer pour ce mandat.

Je pense que l'ensemble des administrateurs a reçu une courte note qui retrace, pour chacun d'entre eux, leur parcours et les raisons de leur engagement.

Je peux donc maintenant prendre quelques questions, si vous le souhaitez, sur la proposition qui vous est faite.

Peggy ?

Mme Cenac-Guesdon.- J'ai une remarque et deux questions. Donc la remarque, même si je sais depuis le conseil académique que c'est temporaire, je suis toujours embêtée du conflit d'intérêt que représente la direction d'un labo et la vice-présidence recherche. Donc visiblement, c'est pour une durée inférieure à un an, mais cela me gêne quand même.

J'en viens à mes questions. Alors que les conseils sont quasiment paritaires, pourquoi le bureau comporte-t-il aussi peu de femmes ? La proposition qui nous est faite est une belle illustration du plafond de verre.

Et ma deuxième question est une question de coût pour l'université de cette longue liste de vice-présidents. Factuellement, l'État donne une décharge totale pour trois vice-présidents. En comité technique, les débats ont fait en sorte que le bureau soit maximisé à 12 membres. Est-ce que le conseiller spécial qui a été ajouté, certainement parce que le nombre de VP était limité, aura droit à la même décharge ou prime que les vice-présidents ? Si oui, ce budget ne serait-il pas plus utile aux composantes pour faire face à l'augmentation actuelle et à venir des effectifs étudiants ?

Le Président.- Je vais répondre à ces questions qui sont vraiment toutes parfaitement pertinentes.

Pour ce qui concerne le risque de conflit d'intérêt potentiel pour le vice-président délégué à la recherche, comme vous l'avez souligné, Pascal termine son mandat à la direction du laboratoire Biogéosciences à la fin de l'année. On est dans des conditions, je pense, où tous les grands enjeux en matière de recherche, en matière de politique j'entends, ont été traités. Son successeur est désigné et assure déjà une partie, un tuilage avec Pascal, qui saura, j'en suis bien convaincu, obéir à des règles déontologiques, à une déontologie personnelle sur laquelle je n'ai aucun doute.

Je voudrais dire que sur le mandat précédent, c'était déjà la situation. Vous me direz que ce n'est pas forcément un argument, mais Franck Denat a assuré également pendant le mandat, la vice-présidence de la commission de la recherche en étant directeur d'un laboratoire.

Je n'ai pas le sentiment que Franck ait manqué à des règles de déontologie. Par ailleurs, j'aurais tendance à dire que pour la commission de la recherche, cela a quand même du sens d'avoir, aux commandes de notre politique de recherche, un collègue qui a lui-même un engagement très fort et une légitimité très forte dans le domaine de la politique scientifique.

Je n'ai pas d'état d'âme et je sais que Pascal saura parfaitement obéir à tous les grands principes de déontologie.

Sur la question de la parité. Vous savez, pour moi, la question... C'est une question qui est délicate. Je comprends bien. J'ai surtout cherché à m'entourer de compétences qui, sur les fonctions que je souhaitais confier, soient des compétences qui me paraissent optimales, à assurer également une représentation qui soit relativement équilibrée des différentes composantes. Et il est vrai que je ne fais pas de la parité entre les femmes et les hommes... Je n'ai pas fait de la question de la parité entre les femmes et les hommes le prérequis de la constitution de ce bureau. Je suis bien d'accord mais je ne suis pas sûr que ce soit la véritable question.

Mme Cenac-Guesdon.- Quand vous parlez de compétences, vous supposez que les femmes sont moins compétentes que les hommes.

Intervenantes.- On l'a pris comme ça.

(Rires)

Le Président.- Non, vous savez très bien que ce n'est pas le cas... Vous savez, dans une équipe, et parmi les personnes qui sont prêtes à s'engager dans une équipe de vice-présidences, la question est surtout de trouver des collègues qui ont envie de s'engager, qui ont envie de travailler, parce que je peux vous assurer qu'assurer une vice-présidence, en même temps qu'on maintient son travail d'enseignant-chercheur et qu'on conserve sa légitimité d'enseignant-chercheur, c'est une charge de travail qui est harassante et qu'on a plutôt moins de candidatures que trop de candidatures.

Sylviane.

Mme Leoni.- Oui, je voulais intervenir sur cette question de la parité. Je suis habituellement assez attentive à ces questions de parité. Je ne fais pas partie du bureau. Donc je me sens légitimée à dire que quand même, sur cette question, vous faites un peu un mauvais procès à Alain Bonnin pour deux raisons.

C'est-à-dire qu'au départ, il y a quand même, je dirais, un vivier de candidates potentiellement disponibles à des postes de responsabilité. Ce vivier est quand même très restreint.

Vous savez très bien que le corps des enseignants-chercheurs à l'université de Bourgogne est, je dirais, solidement masculin. Peut-être plus masculin que dans d'autres universités. On peut le regretter, c'est un fait.

Ce qui veut dire qu'effectivement, au départ, même dans des disciplines... Je conçois que dans des disciplines scientifiques, dans certains secteurs disciplinaires où il y a plus d'étudiants que d'étudiantes, au bout de la chaîne, effectivement, il y a plus d'enseignants-chercheurs qu'il y a d'enseignantes-chercheuses.

Mais même dans des domaines, je dirais, de sciences humaines... Je connais bien l'UFR de Lettres et Philosophie où au niveau national, les qualifications tendent vers la parité entre hommes et femmes, on retrouve singulièrement une grande disparité dans les faits.

Je citerai le département de Philosophie qui est 100 % hommes alors que ce n'est pas le cas au niveau national, comme si la philosophie était seulement un exercice de cerveau masculin.

Je citerai mon département de Lettres où, effectivement, les femmes sont présentes mais où, au fur et à mesure qu'on s'élève, finalement, il y en a de moins en moins et je suis bien placée pour le savoir.

Je citerai le département de Sciences du langage où les femmes sont pratiquement absentes, à 10 %.

Je citerai aussi d'autres départements de SHS comme le département d'Histoire où, finalement, les femmes sont présentes peut-être, je n'ai pas calculé, mais à 10 %.

Donc ce 10 % de femmes en secteur SHS représente effectivement un vivier de recrutement plus faible au départ.

À cela s'ajoute effectivement que, vous le savez très bien, en dehors de l'université, les femmes sont encore requises pour d'autres engagements qui font qu'elles peuvent être moins disponibles pour occuper des responsabilités qui sont lourdes.

Donc au bout du bout, je dirais que ce bureau, effectivement, n'est pas paritaire mais il est le bout du bout d'une chaîne de disparités qui est en amont. Et si on veut agir au bout du bout, il faudrait peut-être modifier effectivement certaines règles de cooptation, d'élections, de choix qui sont faits en amont.

C'est de cette manière que je vois le problème.

Le jour où les comités de sélection, les départements, les équipes de recherche auront, non pas 10 % d'enseignants-chercheurs, mais en auront 20 ou 25 %, on aura peut-être plus de chance d'avoir un bureau qui reflétera cette disparité ou cette tendance à la parité qui est celle de l'université de Bourgogne.

Je vous remercie.

Le Président.- Merci, Sylviane.

Oui, Peggy ?

Mme Cenac-Guesdon.- Juste en réponse. Le vivier n'est, certes, pas paritaire mais deux sur seize, c'est quand même en dessous du vivier et, en termes d'élus dans les différents conseils, il me semble qu'on n'est quand même pas très loin de la parité.

Le Président.- C'est incontestablement vrai mais j'assume cette liste de personnalités qui ont accepté de s'engager à mes côtés pour porter la politique de notre université.

Vous êtes intervenue aussi sur la question... Pardon, je réponds, Sébastien, à Peggy et on continuera.

Vous êtes intervenue sur la question du coût. La réponse est oui, dans mon esprit, Grégory Wegmann assurera les fonctions d'un vice-président et il est tout à fait clair que la raison pour laquelle il occupera les fonctions de conseiller spécial c'est que statutairement, effectivement, nos statuts indiquent que le bureau comprend douze vice-présidents et que j'ai souhaité avoir plus de douze vice-présidents. Donc oui, Grégory aura une prime ou une décharge de service, on verra, qui sera équivalente à celle d'un autre vice-président.

Je voudrais vous dire encore une fois et rebondir sur ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, je vous assure que la charge de travail et l'engagement au service de la collectivité qu'assurent les vice-présidents quand, en plus, de leur charge de vice-président, ils enseignent et qu'ils font de la recherche, est une charge de travail qui est absolument harassante. Je le dis simplement et librement parce que j'ai été vice-président avant d'être président.

Le président est aidé, soutenu, entouré. Les vice-présidents ont, en réalité, peu de soutien administratif alors qu'ils assurent la totalité de leur métier d'enseignant-chercheur. Il me paraît donc important de partager la charge de travail qui est absolument considérable et qui n'a fait que s'accroître au cours des années passées parce que vous voyez bien que le monde universitaire devient de plus en plus complexe, que les interactions avec les partenaires sont de plus en plus nombreuses et difficiles. Il est donc important que cette charge de travail puisse être, autant que possible, partagée.

On voit aussi qu'au fil du temps émergent de nouveaux besoins, de nouvelles fonctions. Clairement, la nécessité d'une vice-présidence, parce que je l'appelle comme ça, sur le pilotage et le suivi de l'offre de formation est quelque chose qui va devenir extrêmement prégnant sur le mandat qui s'annonce puisque vous savez que sur l'accréditation de notre offre de formation, le seul critère

pratiquement sera la soutenabilité financière et qu'on va donc devoir se mettre absolument dans des conditions d'avoir un pilotage financier très précis de notre offre de formation, et qu'il s'agit de dossiers sur lesquels Grégory, puisqu'il s'agit de lui, qui est contrôleur de gestion de formation, a une expertise qui est tout à fait importante et qui sera tout à fait utile à notre université.

Là aussi, je voudrais profiter de cet échange qu'on a véritablement pour rendre hommage aux vice-présidents qui assurent cette charge de travail considérable. Très honnêtement, l'université ne pourrait pas fonctionner sans des vice-présidents qui s'engagent très fortement et, là encore, j'ai plutôt besoin d'avoir plus de vice-présidents que moins de vice-présidents.

J'espère avoir répondu.

Donc la prime d'un vice-président est actuellement d'environ 5 200 euros par an, je crois. Quelque chose comme ça. Honnêtement, quand on regarde le nombre d'heures, la charge de travail qui est assurée, je vous assure que c'est une prime qui est modeste par rapport au service qui est rendu à notre communauté.

J'espère, peut-être pas vous avoir convaincu, mais en tout cas avoir répondu honnêtement à vos questions.

Sébastien, tu voulais intervenir.

M. Chevalier.- Oui, moi, je m'interroge sur la compatibilité entre la direction d'un service et une délégation sur la même thématique. Je m'interroge si ce n'est pas mettre en difficulté le rôle administratif et d'animateur d'une équipe et d'un développement de service avec un portage politique, donc notamment sur la mission que tu as confiée à Gilles Brachotte.

Je ne doute pas que Gilles Brachotte soit un très bon vice-président. Je m'interroge sur sa capacité d'être à la fois vice-président en charge de la formation continue et de la formation professionnelle tout en continuant l'animation du SEFCA.

Le Président.- C'est une très bonne question. J'ai, bien sûr, abordé cette question avec Gilles, avant de m'engager et avant que nous nous engagions mutuellement l'un envers l'autre. Le mandat de Gilles à la direction du SEFCA se termine en septembre ou en octobre prochain. Gilles ne renouvellera pas son engagement à la direction du SEFCA.

Il n'a, d'ailleurs, jamais souhaité aller au-delà d'un mandat à la direction du SEFCA. Nous allons donc mettre en place une procédure de recrutement. Alors, bien sûr, il y aura une période de tuilage qui va durer quelques mois mais ça, ce sont des choses qui sont normales et qui peuvent se traiter très simplement. De fait, Frédéric Debeaufort qui a assuré jusqu'ici la vice-présidence qui sera confiée à Gilles et qui reste en charge du lien formation-recherche, va pouvoir assurer ce tuilage pendant cette période de quelques mois.

Frédéric, tu souhaites intervenir.

M. Debeaufort.- Oui, je voulais ajouter que ce qui a été convenu entre Gilles et moi, du fait de sa casquette de directeur du SEFCA, c'est que tous les dossiers qui concernaient ma responsabilité précédente de vice-président, je vais terminer tous les dossiers jusqu'à cet été, commencer à faire le tuilage avec Gilles, mais tous les dossiers que j'ai portés jusqu'à présent avec les branches, avec les sites, etc., je continue ces dossiers jusqu'au mois de juillet.

Progressivement, Gilles va s'associer aux dossiers dans la mesure de ses disponibilités et prendra complètement en charge ces dossiers à partir de la rentrée, quand il cessera au SEFCA.

Le Président.- Merci, Frédéric. Est-ce que vous avez d'autres commentaires ou d'autres interrogations sur ce bureau ou sur cette répartition ?

Oui, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Déjà, Monsieur le Président, jusque dans la précédente mandature, les précédents présidents m'ont toujours donné du « Monsieur Rollin », j'y suis attaché en termes d'indépendance et j'aimerais y revenir si cela ne vous dérange pas. Ça, c'est une question. En tant que représentant du personnel, j'ai toujours été très attaché à ça.

Moi, j'ai deux questions. Le rattachement. Dans la précédente mandature, on a souvent discuté du porteur du projet du Learning Centre qui est un projet important pour l'évolution du SCD. Qui va porter le projet ? Est-ce que c'est le VP numérique ? Est-ce que c'est le VP patrimoine ?

Pourquoi cette question-là ? Parce que lors de la précédente mandature, sur ce projet-là, on s'est souvent posé la question de qui portait le projet. Voilà la première question.

La deuxième, vous avez nommé un VP à l'internationalisation. Cela voudra-t-il dire qu'il n'y aura plus de conseiller spécial à cette fonction ?

Le Président.- Sur la question du Learning Centre. En fait, c'est Alexandre Fournier qui aura, dans le périmètre de sa vice-présidence, le Learning Centre. Ça n'apparaît pas de façon explicite parce que j'ai souhaité avoir des intitulés de vice-présidence qui soient un peu plus compacts globalement qu'ils ne l'étaient sous la précédente mandature.

Ceci étant, le Learning Centre est un dossier qui est éminemment transversal en termes d'apport de périmètre et qui, de fait, se retrouvera à l'interface, toujours à l'interface, de plusieurs vice-présidences. Mais le vice-président en charge de la coordination sera Alexandre Fournier.

La seconde question porte sur la vice-présidence... Non, sur le ou la conseillère spéciale en charge de l'internationalisation. Non, sur ce mandat, clairement, c'est Samuel Mercier qui portera clairement une délégation, une vice-présidence en charge de l'internationalisation des activités universitaires.

Stéphanie, tu veux intervenir.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, sur le dossier du Learning Centre, on a, comme l'a dit Alain, toujours travaillé sur l'ensemble des dossiers de façon assez transversale et souvent à plusieurs vice-présidents.

J'avais un peu pris la suite, moi, en tant que VP en charge notamment de la réussite en licence, de cette question du Learning Centre.

Anne Girollet s'était un peu retirée parce que la partie bâtementaire était bien avancée et que ce qui importait à ce stade du projet maintenant, c'était de concevoir la partie pédagogique et notamment l'accès aux étudiants à ce Learning Centre, l'accès des enseignants-chercheurs aussi à ce Learning Centre.

Donc c'est évidemment un dossier que l'on continuera à traiter de façon transversale. La vice-présidente en charge du cycle licence et, je pense, aussi

Frédéric Debeaufort pour le lien formation-recherche vont évidemment prendre leur part dans ce dossier également à côté d'Alexandre.

Le Président.- Merci, Stéphanie. D'autres interrogations ? D'autres commentaires ?

S'il n'y a pas d'autres interrogations ou d'autres commentaires, je vais donc soumettre ce bureau à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Mme Manciaux.- Si vous avez des procurations, vous levez deux mains si vous utilisez cette procuration.

Le Président.- Donc dix abstentions, pas d'opposition, pas de refus de participer au vote.

21 voix pour, 10 abstentions

Je vous remercie de cette confiance d'ensemble et je peux vous assurer que cette équipe de vice-présidents sera fortement engagée au service de notre université.

3. Désignation de représentants au sein de différents conseils et commissions

Le Président.- Nous devons maintenant procéder de façon formelle à un ensemble de désignations qui, statutairement, reviennent au conseil d'administration pour déléguer dans un certain nombre de conseils et de commissions de notre université soit des membres du conseil d'administration, soit d'autres collègues, mais sous la responsabilité et dans le cadre d'une désignation par le conseil d'administration.

C'est quelque chose qui est important parce que beaucoup de ces commissions ou de ces conseils sont absolument déterminants dans le bon fonctionnement de notre université.

Parallèlement à ces conseils et ces commissions dont la composition est très formalisée, est très structurée et qui nécessite que des collègues soient délégués explicitement par le conseil d'administration, nous avons également dans notre université un certain nombre de conseils et de commissions dont l'accès est libre et sur la base du volontariat et pour lesquels Hélène va vous faire passer des listes sur lesquelles vous serez parfaitement libres de vous inscrire...

Mais on va peut-être commencer par désigner les personnes pour lesquelles un avis explicite du conseil d'administration est nécessaire et, ensuite, je vous donnerai quelques éléments sur les commissions dont l'accès et la participation sont libres.

Conseil documentaire du Service Commun de Documentation (SCD)

Le Président.- Le premier de ces conseils est le conseil documentaire qui est un conseil qui vient en support du service commun de documentation.

Ce conseil documentaire, qui est un conseil absolument essentiel au bon fonctionnement de notre service commun de documentation donc à l'ensemble de nos bibliothèques, est composé de vingt membres. Parmi ces vingt membres, il est

indiqué dans nos statuts que six membres sont des enseignants-chercheurs ou des enseignants ou des chercheurs qui sont désignés par leurs représentants au conseil d'administration de l'université sur proposition du directeur du service.

Mme Desseigne m'a adressé une proposition d'un ensemble de collègues qui sont déjà engagés au SCD, qui travaillent déjà de façon active au SCD et qui enrichissent le fonctionnement du conseil documentaire. C'est donc cette liste qui va être soumise à votre approbation.

Il s'agit de :

- M. Laurent Bonneau, qui est maître de conférences à l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,
- M. Philippe Camus, qui est professeur à l'UFR de Médecine,
- M. Jean-Claude Chambron, qui est directeur de recherche au CNRS et qui est rattaché à l'UFR des Sciences et Techniques,
- Mme Laurence Maurel, qui est maître de conférences à l'ESPé,
- M. Fabrice Pirolli, qui est maître de conférences à l'IUT de Dijon-Auxerre,
- M. Christian Stein, qui est maître de conférences à l'UFR des Sciences humaines.

On a donc cette première approbation qui va vous être soumise.

Parallèlement, au conseil documentaire doivent siéger trois étudiants qui sont désignés par leurs représentants, c'est-à-dire par les représentants étudiants au conseil d'administration. Ces trois étudiants doivent être l'un issu du conseil d'administration, l'autre issu de la commission de la recherche et le troisième issu de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Voilà en gros pour ce qui concerne le conseil documentaire, les deux séries de délibérations auxquelles nous devons maintenant procéder.

Kevin, tu veux intervenir.

M. Garnier.- Oui, justement. J'ai des candidats à présenter pour Associatifs et Indépendants par rapport au SCD.

Pour l'étudiant CA du SCD, je propose Anaïs Buy.

Le Président.- D'accord.

M. Garnier.- Et pour l'étudiante CFVU, je propose Julia Vaissie-Biscaye.

Le Président.- D'accord. Pour ce qui est de la commission de la recherche, on a eu une commission de la recherche il y a deux jours. Il y a quatre étudiants doctorants qui siègent à la commission de la recherche. Ils n'ont pas souhaité, en séance, proposer le délégué qu'ils enverraient au conseil documentaire. Ils ont souhaité prendre le temps de la réflexion. Je leur ai donc proposé qu'ils me fassent une proposition à l'occasion de la prochaine commission de la recherche qui a lieu au début du mois d'avril et puis nous pourrons formaliser la désignation... en tout cas, les étudiants du conseil d'administration pourront formaliser cette désignation à l'occasion du conseil d'administration de fin avril.

Pour aujourd'hui, en réalité, on va devoir voter pour le CFVU et pour le représentant venant du conseil d'administration.

On va donc procéder en deux temps.

Tout d'abord, j'ouvre la discussion sur la liste qui est proposée par Mme Desseigne au titre des enseignants-chercheurs ou enseignants ou chercheurs,

donc Laurent Bonneau, Philippe Camus, Jean-Claude Chambron, Laurence Maurel, Fabrice Pirolli et Christian Stein.

Est-ce que, les uns ou les autres, souhaitez faire des commentaires sur cette liste ? Pas de difficulté ?

Donc je vais la soumettre à votre approbation. Étant entendu, Hélène, si je lis bien les statuts, que c'est une désignation d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants ou de chercheurs désignés par leurs représentants. C'est-à-dire que seuls les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs peuvent s'exprimer sur cette délibération.

Je vous propose donc d'approuver cette liste qui nous est soumise par Mme Desseigne : Laurent Bonneau, Philippe Camus, Jean-Claude Chambron, Laurence Maurel, Fabrice Pirolli, Christian Stein.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

11 voix pour (unanimité)

Pour ce qui concerne les représentants étudiants, nous n'avons pas aujourd'hui de proposition pour la commission de la recherche et nous avons deux propositions des étudiants Associatifs et Indépendants, celle d'Anaïs Buy pour le conseil d'administration et de Julia Vaissie-Biscaye au titre de la CFVU.

Y a-t-il d'autres candidatures pour le conseil documentaire ?

M. Sainte-Marie.- Oui, moi-même, Théo Sainte-Marie, pour le conseil d'administration et Milena Erzetic pour la commission de la formation et de la vie universitaire.

Le Président.- Attendez. Donc Théo Sainte-Marie est candidat au titre du CA.

M. Sainte-Marie.- Oui.

Le Président.- Et au titre de la CFVU ?

M. Sainte-Marie.- Milena Erzetic, E-R-Z-E-T-I-C.

Le Président.- E-R-Z-E-T-I-C. D'accord, très bien. Geoffrey, vous n'avez pas de proposition à faire ?

M. Ricard.- Non, pas pour cette commission.

Le Président.- Très bien. Donc nous avons ici un vote sur des personnes, avec des candidatures diverses. Nous allons donc devoir procéder à un vote à bulletin secret.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) C'est un scrutin de liste.

Le Président.- Comment ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) C'est un scrutin de liste.

Le Président.- Alors, c'est un scrutin de liste, bien sûr. Oui.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Sans panachage.

Le Président.- D'accord. Donc ça veut dire qu'on vote soit Anaïs Buy et Julia Vaissie-Biscaye. Alors, c'est les étudiants qui votent, uniquement les étudiants. Soit on vote pour Théo Sainte-Marie et Milena Erzetic. Ce sont donc seulement les étudiants qui sont amenés à voter pour cette désignation.

M. de Mesnard.- Le plus simple serait peut-être de donner un nom aux listes puisque les... « Liste 1 », « Liste 2 », peut-être... Pour faciliter parce que certains noms ne sont pas connus, sont difficiles à écrire peut-être.

Le Président.- Ils sont sur une diapo, les noms, non ?

M. de Mesnard.- On va vous écrire les noms.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- **Anaïs Buy, Julia Vaissie-Biscaye : 5 voix**
 Théo Sainte-Marie, Milena Erzetic : 1 voix

Le Président.- Très bien. Donc si je synthétise, Anaïs Buy et Julia Vaissie-Biscaye sont donc élues pour siéger au conseil documentaire du Service commun de documentation et on procèdera, fin avril, à la désignation du dernier représentant des étudiants à ce conseil.

Conseil des sports du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Le Président.- La seconde désignation à laquelle nous devons procéder concerne le conseil des sports du SUAPS, du service universitaire des activités physiques et sportives. Et sur le conseil des sports du SUAPS, nous devons désigner un étudiant du conseil d'administration qui est élu en son sein. C'est-à-dire qu'ici, si je lis bien les textes, Hélène, c'est l'ensemble des administrateurs qui vont devoir se prononcer.

Là encore, je pense que je vais demander aux différents représentants de liste leur proposition.

Kevin, tu as une proposition à faire ?

M. Garnier.- Oui, en fait, on présente ma candidature à cette commission.

Le Président.- Tu présentes ta propre candidature à cette commission ?

M. Garnier.- Oui.

Le Président.- D'accord. Théo, vous avez une candidature ?

M. Sainte-Marie.- Oui, exactement. Je propose ma candidature à cette commission.

Le Président.- Votre propre candidature ? D'accord.
Geoffrey, vous avez une proposition ?

M. Ricard.- Non.

Le Président.- Non, pas de proposition... Donc deux candidatures...
Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, j'ai simplement une petite remarque mais qui n'est pas... Le conseil des sports, il y a quand même au sein du SUAPS, les personnels y participent au sein du SUAPS et je m'aperçois qu'il n'y a aucun représentant des personnels BIATSS qui est membre de ce conseil.

Je sais que c'est les statuts, là, qui nous sont présentés, mais c'est une petite remarque. Une fois de plus, les personnels BIATSS sont constamment oubliés mais comme on le voit régulièrement dans les statuts des composantes ou quoi que ce soit. On oublie. On ne reconnaît les personnels BIATSS qu'au moment des élections, tous les quatre ans, où on les met en valeur, mais cela ne dure que quinze jours, et là on voit bien qu'au premier conseil, les BIATSS sont oubliés.

Le Président.- Vous avez incontestablement raison. Ce qui veut dire que quand on sera amené à revoir les statuts du SUAPS et du conseil des sports, il faudra qu'on mette fin à cette situation qui est effectivement une situation qui n'est pas normale. Je suis absolument d'accord avec vous.

Pour l'heure, on doit s'inscrire dans le cadre des statuts. On a donc deux candidatures là aussi. On va donc procéder à un vote nominatif avec une urne.

M. de Mesnard.- De l'ensemble des membres du CA.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) De l'ensemble des membres du CA.

Le Président.- Mais, par contre, c'est l'ensemble des membres du CA qui...

Bien entendu, au nom de l'équipe « Construire l'avenir de l'université dans la concertation » et parce que, vous le savez, nous avons un accord formalisé de gouvernance avec les étudiants Associatifs et Indépendants, bien sûr, je souhaite que nous soutenions la candidature des étudiants Associatifs et Indépendants.

On donne le nom ou on donne la liste ?

Je propose qu'on indique Kevin Garnier ou Théo Sainte-Marie puisqu'en fait, ce n'est pas un scrutin de liste, là.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit, Monsieur le Président. C'est un nom sur le bulletin ?

Le Président.- Un nom, oui, puisqu'en fait, ici, on n'est pas sur des listes, on est sur des noms. Kevin Garnier ou Théo Sainte-Marie.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Kevin Garnier : 21 voix
Théo Sainte-Marie : 7 voix
Bulletins blancs : 2

Le Président.- Merci. Donc Kevin Garnier est élu au conseil des sports du SUAPS.

Conseil de gestion de l'Institut de Recherche en Mathématiques (IREM)

Le Président.- Nous devons également désigner deux représentants... non, un représentant, pardon, au conseil de gestion de l'IREM. L'IREM est l'Institut de recherche en mathématiques. C'est une structure qui joue un rôle important dans le développement de liens avec l'enseignement secondaire, notamment autour de l'enseignement des mathématiques. Donc c'est une structure qui est tout à fait importante pour la promotion, en fait, de l'enseignement des sciences et de l'enseignement des mathématiques dans notre pays.

Statutairement, deux enseignants-chercheurs, l'un élu par le conseil d'administration, l'autre élu par la commission de la formation et de la vie universitaire, en leur sein, doivent être désignés. Donc la désignation au titre de la CFVU ne sera possible que quand la CFVU sera installée et sera complète. Donc nous devons aujourd'hui désigner un enseignant-chercheur au sein du conseil d'administration de notre université.

Y a-t-il des candidatures pour la participation au conseil de gestion de l'IREM ?

Peggy, êtes-vous intéressée ? Comme vous enseignez les mathématiques, êtes-vous intéressée ?

Mme Cenac-Guesdon.- J'enseigne les mathématiques mais je crois que l'idée de proposer qu'un représentant du CA siège au sein de l'IREM, c'est justement de s'ouvrir à des non-mathématiciens. Donc je ne souhaite pas y participer.

Le Président.- D'accord. OK, vous ne souhaitez pas. D'accord.

Mais c'est une option qui est tout à fait intéressante, et vous avez probablement raison, d'ailleurs, sur le fond.

Y a-t-il des candidatures ?

M. de Mesnard.- S'il n'y a personne, je veux bien me porter candidat. Non seulement l'enseignement des mathématiques m'intéresse, mais je suis un total amateur en la matière.

Le Président.- Ça répond effectivement à la préoccupation qu'a exprimée Peggy.

Pas d'autre candidature sur le conseil de gestion de l'IREM ? Très bien. Donc Louis de Mesnard est candidat.

On est sur une question individuelle, donc je propose que l'on reste sur un vote anonyme. On va donc procéder de cette façon sur toutes ces questions de désignation. Donc on va repasser avec l'urne.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) On va passer au rose.

Le Président.- On va passer au rose, comme vous voulez. Pas de problème

Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, simplement, une précision. Il faudra quand même demander à l'IREM de revoir ses statuts parce que les ATOS n'existent plus. Donc ils vont avoir du mal à nommer quelqu'un dans ce cadre-là. Le corps des ATOS n'existe plus.

Le Président.- Exact.

M. Rollin.- Il va falloir le leur rappeler et ça fait quand même pas loin de dix ans.

Le Président.- Vous savez qu'on a entamé, au cours des années passées, un travail important pour revoir une partie des statuts de l'établissement et, manifestement, il y a encore beaucoup à faire. Mais je sais qu'Hélène Manciaux est très consciente de cette nécessité de revoir beaucoup des statuts de nos composantes et de nos services. Il va falloir que l'on continue tranquillement et résolument.

En tout cas, pour l'heure, il convient de se prononcer sur la candidature de Louis de Mesnard.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- **Louis de Mesnard : 24 voix**
 Bulletins blancs : 2
 Enveloppes vides : 4

Le Président.- Très bien. Donc Louis de Mesnard siègera au conseil de l'IREM.

Commission d'Appel d'Offres

Le Président.- La commission suivante pour laquelle nous devons désigner des représentants est la commission d'appel d'offres qui est une commission qui a une responsabilité qui est importante puisqu'elle se prononce sur les attributions de marché et également sur un certain nombre d'accords-cadres qui sont passés en procédure formalisée.

Donc là encore, elle a une composition qui est précise. Elle est constituée du président de l'université ou de son représentant, du chef de projet ou du représentant de la commission d'examen technique des offres. Et puis vous voyez qu'on doit, au titre du CA, déléguer trois représentants dans cette commission d'appel d'offres :

- un enseignant-chercheur et un suppléant enseignant-chercheur, donc élus au CA,
- un personnel BIATSS élu au CA et un suppléant, et
- un étudiant élu au CA et un suppléant.

Donc on va devoir procéder à trois votes, à trois désignations séparées pour cette commission d'appel d'offres.

Je voudrais tout d'abord savoir qui, parmi les enseignants-chercheurs, souhaite candidater à cette commission d'appel d'offres qui a une charge de travail qui est réelle, qui est significative, avec des dossiers qui doivent être instruits. Donc c'est un engagement technique et tout à fait significatif, cette commission.

Donc Laurent, tu siégeais déjà dans le cadre de cette commission. Tu es candidat pour être membre titulaire ?

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour être membre titulaire à la commission des appels d'offres ?

M. Cousson.- David Cousson, pour le personnel BIATSS, pardon ?

Le Président.- On va faire en trois temps, David, parce que, sinon, la situation sera confuse. On va déjà délibérer pour les personnels enseignants, ensuite les personnels administratifs et techniques puis les étudiants.

Donc Laurent Brachais est candidat en tant qu'enseignant-chercheur titulaire.

Y a-t-il d'autres candidats pour être titulaire ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des candidats pour être suppléant de Laurent ? En fait, l'idée est de faire un binôme et d'assurer en permanence une présence à cette commission.

Y a-t-il des candidats pour être suppléant ?

Alors je sais que Sandrine Rousseaux souhaite être candidate suppléante, ce qui ferait un duo, Laurent Brachais qui a l'expérience de cette commission et, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Laurent, ce pourrait être Sandrine Rousseaux.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, on va voter et, là aussi, de façon anonyme, Hélène.

Je vous propose donc de vous exprimer par écrit sur cette liste, Laurent Brachais, titulaire, et Sandrine Rousseaux, suppléante.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- **Laurent Brachais, Sandrine Rousseaux : 23 voix**
 Bulletin nul : 1
 Bulletins blancs : 2
 Enveloppes vides : 4

Le Président.- Très bien. Merci. Laurent Brachais et Sandrine Rousseaux représenteront donc les enseignants-chercheurs du conseil d'administration à la commission d'appel d'offres.

Alors, la deuxième désignation à laquelle nous devons procéder est la désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant parmi les personnels administratifs et techniques et des bibliothèques.

David Cousson, vous êtes candidat en tant que titulaire, c'est ça ? D'accord.

Y a-t-il d'autres candidatures en tant que titulaire ?

Tania est candidate ?

Mme Carnet.- *(Hors micro)* En tant que suppléante.

Le Président.- En tant que suppléante, d'accord. Donc Tania suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Olivier.- *(Hors micro)* Moi aussi en tant que suppléante.

Le Président.- Juliette en tant que suppléante, d'accord.

Y a-t-il d'autres candidatures au titre de titulaire ?

D'autres candidatures au titre de suppléante ou de suppléant ? Non ? Très bien.

Là aussi, je vous propose de procéder à un vote pour le candidat qui est titulaire même s'il y a un seul candidat et ensuite à un vote séparé pour la désignation d'un membre suppléant. C'est finalement la seule façon de procéder en toute rigueur.

Alors, sur le premier vote, les choses sont simples puisque le seul candidat en tant que titulaire, c'est David Cousson. Ensuite, on votera pour désigner la personne qui sera suppléant ou suppléante.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- David Cousson : 21 voix
Bulletins blancs : 4
Enveloppes vides : 5

Le Président.- Donc David Cousson est élu à la commission d'appel d'offres où il représentera le conseil d'administration.

On doit donc maintenant procéder à un second vote pour la suppléance, avec deux candidatures, la candidature de Tania Carnet et la candidature de Juliette Olivier.

M. de Mesnard.- La couleur ?

Le Président.- Quelle couleur ?

Mme Manciaux.- *(Hors micro)* On reste sur le jaune.

Le Président.- On reste sur le jaune, d'accord. Très bien.

Bien entendu, je recommande de mon côté de soutenir la candidature de Juliette Olivier.

Y a-t-il d'autres recommandations de vote ?

Sébastien, tu souhaites...

M. Chevalier.- Moi, j'appelle à voter pour Tania Carnet.

Le Président.- D'accord.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Juliette Olivier : 22 voix
Tania Carnet : 8 voix

Le Président.- Très bien. Donc Juliette Olivier sera suppléante à la commission d'appel d'offres.

On doit maintenant désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les étudiants. Je vais donc demander aux trois responsables de liste s'ils ont des propositions.

Donc Kevin.

M. Garnier.- Oui, pour Associatifs et Indépendants, je propose la candidature de Robin Tainturier en tant qu'élu titulaire et Orane Juban en tant qu'élue suppléante.

Le Président.- D'accord. Y a-t-il d'autres propositions pour cette commission ?

M. Sainte-Marie.- Oui, je propose ma candidature en tant que titulaire. Théo Sainte-Marie.

Le Président.- Donc Théo en tant que titulaire...

M. Sainte-Marie.- Oui.

Le Président.- ...Avez-vous une proposition en suppléant ?

M. Sainte-Marie.- Non.

Le Président.- D'accord. Geoffrey, avez-vous des propositions ?

M. Ricard.- Je propose ma candidature en tant que suppléant.

Le Président.- D'accord. Bien. Donc on va procéder de la même façon. On a deux candidats titulaires qui sont Kevin Garnier et... Pardon.

Mme Cenac-Guesdon.- Je souhaite juste dire que nous soutenons la candidature de Théo Sainte-Marie.

Le Président.- D'accord. Donc en tant que titulaire, nous avons la candidature de Kevin Garnier et la candidature de Théo Sainte-Marie.

M. Tainturier.- (*Hors micro*) C'est moi qui suis candidat.

Le Président.- Pardon. Excusez-moi. La candidature de Robin Tainturier et celle de Théo Sainte-Marie et, en tant que suppléant, donc la candidature d'Orane Juban et celle de Geoffrey, c'est ça ? Très bien.

Donc on va procéder en deux temps. On va d'abord voter pour le titulaire et ensuite pour le suppléant.

M. de Mesnard.- La couleur ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Si vous avez encore du jaune.

Le Président.- Alors, jaune. Tout le monde, jaune.

Et, bien sûr, en cohérence avec ce que j'ai toujours indiqué, je souhaite que les élus de la liste « Construire l'avenir de l'université dans la concertation » soutiennent la candidature de Robin Tainturier.

Alors Robin, R-O-B-I-N, Tainturier, T-A-I-N-T-U-R-I-E-R.

M. de Mesnard.- Une faute d'orthographe n'annulerait pas le vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Robin Tainturier : 22 voix
Théo Sainte-Marie : 7 voix
Bulletin nul : 1

Le Président.- Bien. Donc Robin Tainturier siégera en tant que membre titulaire à la commission d'appel d'offres.

Nous devons maintenant nous prononcer sur la représentation en tant que suppléant, avec deux candidatures, celle d'Orane Juban et celle de Geoffrey.

Alors, Geoffrey, je n'ai pas votre nom de famille.

Mme Manciaux.- *(Hors micro)* Ricard.

M. Ricard.- Ricard.

Le Président.- Ricard, très bien. R-I-C-A-R-D. Très bien... Donc bulletin jaune ? Allez, jaune.

Je vous recommande de soutenir la candidature d'Orane Juban et, d'une façon générale, tous les porteurs de liste, je ne vais pas le dire à chaque fois, mais bien entendu vous êtes invités à faire les recommandations de vote que vous estimez nécessaires même si je ne vous l'indique pas expressément.

Alors, Orane Juban. Orane, son prénom, O-R-A-N-E. Juban, J-U-B-A-N.
Et Geoffrey Ricard, R-I-C-A-R-D.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- Orane Juban : 19 voix
Geoffrey Ricard : 3 voix
Bulletin blanc : 1
Enveloppes vides : 5

Le Président.- Donc Orane Juban siégera à la commission d'appel d'offres en tant que représentante étudiante suppléante.

Comité Électoral Consultatif (CEC)

Le Président.- On passe maintenant aux désignations au comité électoral consultatif qui est le comité qui assiste le président sur l'ensemble des procédures électorales. Je dis « assiste le président » parce que formellement c'est le président qui est responsable et qui prend les décisions en matière électorale mais il s'entoure d'un comité qui joue un rôle de conseiller qui est un rôle de conseil important.

Dans le cadre du comité électoral consultatif, nous devons procéder à deux séries de désignation. D'une part, un représentant étudiant désigné par le conseil d'administration et, d'autre part, trois représentants des personnels dont un personnel BIATSS. Le « dont un personnel BIATSS » peut sous-entendre qu'il peut y avoir deux personnels BIATSS, par exemple. Ou trois. C'est « dont un personnel BIATSS ».

On va tout d'abord appeler les candidatures étudiantes.

Y a-t-il des candidatures pour siéger à la commission électorale consultative en tant qu'étudiant ?

M. Ricard.- Je me porte candidat.

Le Président.- Donc Geoffrey Ricard est candidat.
Kevin, pas de candidature ?

M. Garnier.- Non, aucune candidature puisqu'étant d'office aussi à ce comité électoral, j'ai souhaité, en fait, laisser l'ouverture aux autres représentants étudiants s'ils le souhaitent.

Le Président.- D'accord.

M. Sainte-Marie.- Également une candidature, Théo Sainte-Marie.

Le Président.- Une candidature de Théo Sainte-Marie, une candidature de Geoffrey Ricard. On va donc également s'exprimer par un vote écrit.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- **Geoffrey Ricard : 18 voix**
 Théo Sainte-Marie : 15 voix
 Bulletin blanc : 1

Le Président.- Donc Geoffrey Ricard siègera au comité électoral consultatif en tant que représentant étudiant.

Nous devons ensuite désigner trois représentants des personnels dont un personnel BIATSS.

Je crois qu'ici, on a reçu les candidatures de Cédric Clerc et de Vincent Thomas.

Y a-t-il d'autres candidatures pour le comité électoral consultatif ? Pardon ?

Mme Favier.- *(Hors micro)* Excusez-moi, Monsieur le Président. Il y a une erreur. Excusez-moi, je me suis trompée. **C'est 13 Geoffrey Ricard et 15 Théo Sainte-Marie.**

Le Président.- Donc c'est Théo Sainte-Marie qui est élu.

Mme Manciaux.- *(Hors micro)* Est-ce que vous voulez qu'on recompte les bulletins ?

Le Président.- Oui, recomptez.

Mme Badian.- Je me présente pour le CEC.

Le Président.- Donc Delphine Badian.

(Il est à nouveau procédé au dépouillement)

Donc c'est bien Théo Sainte-Marie qui est élu, c'est ça ? Donc Théo Sainte-Marie siègera à la commission électorale consultative.

On passe donc à la désignation des représentants des personnels. Donc trois représentants des personnels dont un personnel BIATSS. Une candidature donc de Delphine Badian, une candidature de Cédric Clerc, une candidature de Vincent Thomas.

Une candidature de Jean-Emmanuel Rollin ?

M. Rollin.- Oui, tout à fait. Je suis candidat.

Le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures pour siéger à cette commission ? Pas d'autre ?

Alors, quatre candidats pour trois places. Donc je propose qu'on fasse des listes de trois noms et qu'au bout du compte, on compte les noms et que les trois qui arriveront en tête seront... Est-ce que ça va comme ça, Hélène ? Sachant qu'on a un prérequis...

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Vous pouvez répéter, pardon ?

(*Rires*)

Le Président.- On a quatre candidats pour trois places. Donc ce que je vous propose, c'est que chacun...

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Que chacun mette sa liste.

Le Président.- ...mette trois noms et, à l'arrivée, on comptera les noms. Avec un seul prérequis, c'est qu'il y ait au moins un BIATSS mais, de toute façon, on n'a qu'un seul candidat enseignant-chercheur. Donc il y aura forcément... Cela peut fonctionner comme ça.

M. de Mesnard.- Il me semble que cela doit être trois noms au plus.

Le Président.- Trois noms au plus, c'est ça. Tout à fait, trois noms.

M. de Mesnard.- On peut mettre éventuellement moins.

Le Président.- Tout à fait. Je pense que la liste peut parfaitement être incomplète puisqu'en fait, on va compter les noms. Donc ça peut être zéro, un, deux ou trois. Bien sûr. C'est entendu... La méthode vous convient à tous ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Trois noms au plus.

Le Président.- Au plus.

Intervenant.- (*Hors micro*) Vous pouvez peut-être écrire les noms.

Le Président.- Oui, tout à fait. On va écrire les noms. Si on peut faire un diaporama et les écrire, tout à fait. C'est bien.

Donc Delphine Badian, donc B-A-D-I-A-N.

Jean-Emmanuel Rollin...

M. de Mesnard.- On va le mettre par ordre alphabétique.

Le Président.- Il y a deux « L » à Rollin.

Cédric Clerc.

Et Vincent Thomas.

En tant que recommandation pour les listes « Construire l'avenir de l'université dans la concertation », je recommande de soutenir les trois noms suivants : Vincent Thomas, Cédric Clerc et Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Je mets tout de suite en garde, je ne suis pas un soutien du président.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.-

Jean-Emmanuel Rollin : 27 voix
Cédric Clerc : 21 voix
Vincent Thomas : 21 voix
Delphine Badian : 7 voix
Bulletin blanc : 1

Le Président.- Très bien. Donc Vincent Thomas, Jean-Emmanuel Rollin et Cédric Clerc sont désignés pour siéger à la commission électorale consultative... Sont élus pour siéger à la commission électorale consultative.

Commission des statuts

Le Président.- Bien. Commission des statuts. Alors, la commission des statuts est également une commission qui est importante puisque c'est cette commission qui examine l'ensemble des questions de statuts et c'est notamment cette commission qui revoit, et souvent ligne par ligne et mot par mot, les projets d'évolution statutaire, qu'il s'agisse des statuts de l'université de Bourgogne ou des statuts des différentes composantes internes de l'université de Bourgogne quand on doit les réviser. On a vu depuis ce matin qu'on aurait probablement à réviser un certain nombre de statuts.

Donc là aussi, c'est un travail qui est important. C'est un engagement qui est fort, avec un travail qui est conséquent, qui est un travail qui est très irrégulier. Il y a des périodes dans un mandat où la charge de travail est importante et d'autres périodes où cette commission se réunit moins. Mais, en revanche, il est très important que les collègues qui s'engagent soient présents parce que le travail est important. Il n'est pas vraiment politique au sens partisan, mais il est important que tous les regards soient présents.

Statutairement, la commission des statuts est constituée, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, d'enseignants-chercheurs, de représentants des personnels administratifs et techniques et de représentants des étudiants.

Pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, il est dit que nous devons déléguer, à la commission des statuts, quatre enseignants-chercheurs qui sont délégués par le conseil d'administration en son sein. Donc quatre membres enseignants-chercheurs de notre conseil d'administration doivent siéger à la commission des statuts.

Y a-t-il des candidatures pour cette commission des statuts ?

Peggy, vous êtes candidate.

M. Chevalier.- (*Hors micro*) Philippe Salvadori.

Le Président.- Philippe Salvadori est candidat.... D'accord.
Christelle, tu es candidate ?

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Je suis candidat.

Le Président.- Louis, tu es candidat également ?

M. de Mesnard.- Oui, je suis candidat.
Il me semble que Vincent Thomas était candidat.

Le Président.- Vincent Thomas est candidat, oui. Tout à fait. Je crois que Vincent siégeait déjà, d'ailleurs, à la commission des statuts.

Mme Leoni.- (*Hors micro*) Je suis candidate.

Le Président.- Tu es candidate.

Bien. Si je résume, les candidatures pour la commission des statuts sont :

- Peggy Cenac-Guesdon,
- Philippe Salvadori,
- Christelle Serée-Chaussinand,
- Louis de Mesnard,
- Vincent Thomas, et
- Sylviane Leoni.

Et donc nous devons désigner quatre représentants dans cette liste de... une... deux... trois... quatre... cinq... six candidatures.

Ce que je vous propose, c'est qu'on procède exactement comme on vient de le faire. Même méthode, chacun indique quatre noms et on comptera ensuite les noms des personnes qui ont obtenu le maximum de votes.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, en tant qu'élu SNASUB, je vais quand même donner...

Le Président.- Bien sûr.

M. Rollin.- ...mon sentiment de vote. Je soutiendrai la candidature de Peggy Cenac-Guesdon et de Philippe Salvadori pour une raison aussi très simple, c'est que dans la commission des statuts, il me paraît important qu'il y ait une représentativité des différences qu'il y a au sein de ce conseil. Je voudrais, à ce titre-là, les soutenir rien que pour cela parce que, sinon, on n'aura qu'une seule voix qui va s'exprimer, une seule vision de l'université et des statuts.

Le Président.- Très bien. D'autres recommandations ? Pas d'autre ?

Alors, moi, je vais également intervenir au titre des listes « Construire l'avenir de l'université dans la concertation » pour recommander de soutenir la candidature de Louis de Mesnard, Vincent Thomas, Sylviane Leoni et Christelle Serée-Chaussinand.

Donc on vote sur du bleu, c'est ça ?

Mme Manciaux.- *(Hors micro)* Oui.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.-

- Sylviane Leoni : 21 voix**
- Louis de Mesnard : 22 voix**
- Christelle Serée-Chaussinand : 15 voix**
- Vincent Thomas : 21 voix**
- Peggy Cenac-Guesdon : 13 voix**
- Philippe Salvadori : 8 voix**

Le Président.- Il y a quatre élus. Donc Louis de Mesnard, Vincent Thomas, Sylviane Leoni et Christelle Serée-Chaussinand sont élus à la commission des statuts.

On doit maintenant désigner deux représentants des personnels administratifs et techniques.

On a reçu une candidature de Cédric Clerc.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Olivier.- Oui, je me présente.

Le Président.- Juliette, tu es candidate.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tania est candidate.

Et Jean-Emmanuel.

Attendez, il faut que je note... Donc Cédric Clerc, Juliette Olivier, Delphine Badian... Donc Tania Carnet est candidate et Jean-Emmanuel Rollin est candidat.

Vous pouvez écrire peut-être les cinq noms. C'est bien. Donc Cédric Clerc, Juliette Olivier, Delphine Badian, Tania Carnet et Jean-Emmanuel Rollin.

Mme Carnet.- *(Intervention inaudible).*

Le Président.- Tania avec un « N ».

Donc on doit désigner deux noms sur cette liste. Je vous propose qu'on procède exactement comme on a procédé pour les désignations précédentes.

Et donc au titre des listes « Construire l'avenir de l'université dans la concertation », je vous propose de soutenir les noms de Juliette Olivier et Cédric Clerc.

Quelle couleur ? Bleu.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.-

- Cédric Clerc : 21 voix**
- Juliette Olivier : 19 voix**
- Delphine Badian : 5 voix**
- Tania Carnet : 8 voix**
- Jean-Emmanuel Rollin : 3 voix**
- Bulletin blanc : 1**

Le Président.- Juliette Olivier et Cédric Clerc siégeront donc à la commission des statuts pour représenter les BIATSS du conseil d'administration.

Il nous reste, pour la commission des statuts, à désigner deux représentants des étudiants. Donc là aussi, je vais demander aux trois responsables de liste leur proposition.

Kevin ?

M. Garnier.- Oui, pour Associatifs et Indépendants, je propose la candidature d'Anaïs Buy et la mienne.

Le Président.- D'accord. Théo ?

M. Sainte-Marie.- Oui, je propose ma candidature.

Le Président.- Votre candidature ?

M. Sainte-Marie.- Oui.

Le Président.- D'accord. Geoffrey ?

M. Ricard.- Pour l'UNI, je présente ma candidature également.

Le Président.- D'accord. Tu peux indiquer Kevin Garnier, Anaïs Buy, Théo Sainte-Marie et Geoffrey Ricard.

Donc quelle couleur, Hélène ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) bleu.

Le Président.- D'accord. Donc couleur bleue, et je vous recommande de soutenir les candidatures d'Anaïs Buy et Kevin Garnier.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.-
Anaïs Buy : 20 voix
Kevin Garnier : 20 voix
Théo Sainte-Marie : 7 voix
Geoffrey Ricard : 2 voix

Le Président.- Il n'y en a que deux. Donc c'est Anaïs Buy et Kevin Garnier donc qui siégeront à la commission des statuts.

Alors, sous-commission du budget... Tania ?

Mme Carnet.- J'aimerais faire une simple petite remarque sur cette commission des statuts. Il y a donc eu huit personnes qui viennent d'être élues. Ces huit personnes sont en totalité avec votre soutien. Donc c'est vraiment dommage qu'il n'y ait pas au moins quelqu'un d'une autre équipe, que ce soit dans n'importe quel collège, qui ait pu être... On n'avait laissé la place à personne d'autre. J'en suis vraiment désolée.

Le Président.- Ce n'est pas le cas puisque je pense que dans le collège BIATSS, Cédric Clerc est élu, non ?

Mme Carnet.- Non, puisque vous avez aussi soutenu sa candidature.

Le Président.- D'accord, je l'ai soutenu mais il n'appartient pas aux listes qui ont soutenu ma candidature à la présidence. Donc c'est une organisation...

Mme Carnet.- Mais je le répète : vous avez, Monsieur le Président, soutenu la candidature de M. Cédric Clerc.

Le Président.- De la même façon, Tania, que j'ai soutenu la candidature de Jean-Emmanuel Rollin également sur la commission précédente et que personne ne peut penser qu'il y a une quelconque liaison entre Jean-Emmanuel Rollin et moi. Donc votre appréciation n'est pas exacte.

(Rires)

M. Rollin.- Heureusement, ce serait un grand bouleversement au sein du CA. Le jour où j'en serai là...

Le Président.- Bien. Sébastien ?

M. Chevalier.- Tania a devancé ce que je voulais dire à la fin de cette désignation qui ressemble quand même à une mascarade dans la mesure où, effectivement, très peu de place a été laissée depuis le début aux listes autres que les listes que tu as portées. Je trouve cela regrettable parce qu'à ce stade d'après-élection, on va travailler tous ensemble, on va se voir régulièrement et je trouve déplorable qu'on ne laisse pas plus de place à la représentativité de toutes les listes dans ces commissions qui sont des commissions de travail et non pas des commissions politiques.

Le Président.- Mais écoute, je te laisse à ton appréciation, Sébastien.

Sous-commission budget et investissement

Le Président.- Bien. Donc on avance et on passe à la sous-commission du budget et des investissements.

Je vous explique rapidement parce que vous avez vu sur les documents qui ont circulé qu'il y a une commission des finances et donc il y a une deuxième commission qui est la sous-commission du budget et des investissements. Je vous explique rapidement l'articulation de ces deux commissions pour que vous puissiez apprécier leur rôle.

La commission des finances est une commission qui est complètement ouverte et dans laquelle les membres de la communauté universitaire peuvent venir ou ne pas venir en fonction de l'ordre du jour et, de fait, n'ayant pas une composition formalisée, c'est une commission qui a, pour l'essentiel, un rôle de débat, de discussion et surtout un rôle d'information des personnes qui viennent. C'est, par exemple, une commission à laquelle aiment bien venir les doyens quand on présente le budget ou quand on présente les décisions budgétaires modificatives. Mais, bien

sûr, puisque sa composition est ouverte, ça ne peut pas être une commission qui ait un rôle délibératif.

De fait, parce qu'il y a un besoin que sur un certain nombre de dossiers des votes puissent s'exprimer, on a mis en place une deuxième commission qui est la commission du budget et des investissements et cette commission a un périmètre qui est plus limité et une composition qui est formalisée.

Pour vous donner un exemple des missions qu'assure cette commission, c'est notamment cette commission qui, au cours du mandat précédent et quand on a lancé les programmes pluriannuels d'investissement, qui étaient des projets d'investissement sur appel d'offres et sur projets, a instruit les projets qui étaient soumis.

Bien sûr, *in fine*, c'est le conseil d'administration qui est maître mais, en même temps, les votes qui ont été exprimés par cette commission étaient des votes qui avaient une valeur d'engagement.

Donc un rôle qui est complémentaire de celui de la commission des finances.

Une commission qui se réunit probablement moins souvent mais qui a un véritable rôle technique avec un travail qui est très significatif, très important quand elle travaille, parce que le nombre des dossiers qui sont instruits est souvent important.

C'est aussi une commission qui peut intervenir pour arbitrer sur des demandes de prélèvement sur fonds de roulement.

Donc vous voyez qu'elle a un rôle qui est tout à fait significatif.

Dans le cadre de cette sous-commission du budget et des investissements, nous devons désigner un enseignant-chercheur titulaire et suppléant, un personnel BIATSS titulaire et suppléant, et un étudiant titulaire et suppléant. On est un petit peu en parallèle des différentes désignations auxquelles on a déjà eu à procéder.

Donc on va commencer sur le collège des enseignants.

Y a-t-il des candidatures pour siéger à cette commission en tant que titulaire ou en tant que suppléant ?

Je me suis trompé. Il y a trois titulaires et trois suppléants, tu as tout à fait raison. Et puisqu'il y a trois titulaires et trois suppléants, je voudrais vous proposer qu'on puisse avoir une représentation d'un enseignant-chercheur... J'ai été un peu vite... Une représentation d'un BIATSS et une représentation d'un étudiant, ce qui permettrait d'avoir une représentation la plus large possible au sein de cette commission.

Peut-on déjà se mettre d'accord entre nous de façon informelle sur cette répartition ? Pas d'opposition ?

Donc si on est tous d'accord, on va devoir procéder, de fait, à trois désignations dans le collège enseignants, dans le collège BIATSS et dans le collège étudiants.

Oui, tu veux...

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Je crois qu'Hélène a quelque chose...

Le Président.- Hélène ? Non, c'est bon ? Très bien. Donc pour le collège enseignants, y a-t-il des candidatures sur cette commission ?

Mme Cenac-Guesdon.- Je ne souhaite pas proposer ma candidature, mais sur le mode de fonctionnement de vote, ne pourrait-on pas associer les trois noms ? Un peu dans la lignée des remarques qui ont été faites par mes collègues tout à

l'heure, pour essayer de faire en sorte qu'on puisse avoir des propositions un peu diverses...

Le Président.- Je veux bien, moi.

Mme Cenac-Guesdon.- ...et pas systématiquement que la tendance majoritaire vote pour chacune des catégories majoritairement pour la personne choisie par liste.

Le Président.- Oui, on va le faire mais je ne suis pas sûr que ça changera grand-chose à l'arrivée, mais on peut faire comme ça.

Écoute, ce qu'on peut faire, déjà c'est essayer de recenser les candidatures et, ensuite, on verra comment on procède parce que, de toute façon, si on a un nombre de candidatures important, on aura un nombre de combinaisons possibles qui sera important et je ne suis pas sûr qu'on puisse le faire simplement.

Parmi les enseignants, qui est candidat pour cette sous-commission du budget et des investissements ?

Donc Laurent, tu es candidat. Titulaire ou suppléant ? Titulaire.

Est-ce qu'il y a des candidatures pour siéger comme suppléant à cette commission ?

Pas d'autres candidatures ?

Alors, je sais que Sandrine Rousseaux était volontaire pour être candidate en tant que suppléante.

Donc s'il n'y a pas d'autre candidature en tant qu'enseignant, on a Laurent Brachais... Alors, on peut recenser puis on verra comment on s'organise ensuite.

Dans le collège des personnels administratifs et techniques, quelles sont les candidatures pour siéger à cette sous-commission du budget et des investissements ?

Donc Tania Carnet est candidate. Titulaire ou suppléante, Tania ? Titulaire.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Delphine Badian est candidate suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Donc on a une candidature titulaire et une candidature suppléante. Les choses sont simples.

Et dans le collège étudiants, quelles sont les candidatures ?

Kevin ?

M. Garnier.- J'ai une candidature pour Associatifs et Indépendants, celle de Robin Tainturier en tant que titulaire.

Le Président.- Titulaire. Pas de candidature de suppléant ?

M. Garnier.- Non.

Le Président.- Théo ?

M. Sainte-Marie.- Candidature moi-même en suppléant.

Le Président.- Candidature en suppléant.

Est-ce qu'il y a d'autres... Geoffrey ?

M. Ricard.- Je propose ma candidature en tant que titulaire et je tiens aussi également à souligner le fait que c'est regrettable que l'UNI, pour l'instant, n'ait personne au sein des conseils et commissions alors que, suivant les votes des étudiants, nous avons fini deuxième aux élections.

Le Président.- Alors, on n'a pas de difficulté dans le collège des enseignants puisqu'on a un candidat titulaire et un candidat suppléant, Laurent Brachais et Sandrine Rousseaux.

On n'a pas de difficulté... Enfin, de difficulté... Pas de choix à faire, en tout cas, dans le collège des BIATSS puisqu'on a la candidature de Tania Carnet comme titulaire et celle de Delphine Badian comme suppléante.

Dans le collège étudiants, on a deux candidatures titulaires, celle de Robin Tainturier et celle de Geoffrey Ricard, et une candidature suppléant qui est celle de Théo Sainte-Marie.

Donc le paysage me paraît relativement simple. Ne pourrait-on pas faire simple et exprimer un vote papier, pour accélérer la procédure, uniquement sur le titulaire sur le collège étudiants ? C'est-à-dire qu'en fait, dans ce cas-là, on fait une liste qui est une liste de un... deux... trois... quatre... cinq... six noms. On considère qu'on met tous au maximum sur cette liste Laurent Brachais, Sandrine Rousseaux, titulaire et suppléante, Tania Carnet et Delphine Badian, titulaire et suppléante, et que la différenciation sera sur Robin Tainturier ou Geoffrey Ricard.

Peut-on faire cela, Hélène ?

(Mme Manciaux confirme)

Le Président.- Si vous êtes d'accord. Ce qui évitera à avoir à procéder par un nombre de votes qui sera conséquent puisqu'en fait, on a un seul choix véritablement à porter. Cela vous convient-il ?

M. de Mesnard.- Ce qui revient à voter sur deux listes. La première, c'est tous les noms qui sont verticalement disposés et la deuxième ou un intervertit Robin Tainturier et Geoffrey Ricard. Ce n'est absolument pas un problème à mon avis.

Le Président.- Cela vous convient-il de procéder de cette façon-là ? Non, Monsieur Rollin ? Non, c'est...

M. Rollin.- Non, moi, je reviens exactement à la première intervention que j'avais faite, c'est-à-dire qu'à partir du moment où c'est un vote nominatif, on doit voter sur l'ensemble des noms. Ce n'est pas d'acter que pour tel ou tel collège, c'est réglé. On doit faire un vote global d'une liste. On met cinq noms, on met trois noms sur les titulaires et suppléants.

Le Président.- Ce qui veut dire qu'on fait un vote pour les titulaires et un vote pour les suppléants. On fait comme ça ? D'accord ? OK. On fait comme ça. Donc on fait un vote pour les titulaires et un vote pour les suppléants puis on comptera les noms.

Cela convient-il, Peggy, par rapport à ce que vous souhaitez ?

Mme Cenac-Guesdon.- Je comprends que c'est dans un souci de simplification mais on pourrait imaginer que selon la catégorie, des personnes aient envie de soutenir le nom ou de s'abstenir en fonction de...

Le Président.- Mais donc ça, on peut le faire. On peut très bien voter... Je ne sais pas... Laurent Brachais, Delphine Badian, Théo Sainte-Marie. On peut panacher comme on veut. Donc en réalité, on va faire deux votes. Un vote pour les titulaires et chacun s'exprimera en fonction de ce qu'il souhaite faire et un vote pour les suppléants. Ça convient comme ça ?

Oui ?

M. de Mesnard.- Donc les titulaires, ce sont les noms qui sont à chaque fois sur la première ligne, donc Laurent Brachais, Tania Carnet, Robin Tainturier ou Geoffrey Ricard, et les suppléants, Sandrine Rousseaux, Delphine Badian, Théo Sainte-Marie. C'est clair ?

Intervenante.- On commence par...

Le Président.- On fait un premier vote pour les titulaires. En rose.

Et je vous demande au titre des listes « Construire l'avenir de l'université dans la concertation » de soutenir la candidature de Laurent Brachais, de Tania Carnet et de Robin Tainturier.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.-

Laurent Brachais	: 20 voix
Tania Carnet	: 23 voix
Robin Tainturier	: 18 voix
Geoffrey Ricard	: 7 voix

Le Président.- Laurent Brachais, Tania Carnet et Robin Tainturier sont élus donc et siègeront en tant que membres titulaires à la commission du budget et des investissements.

On va maintenant procéder à une deuxième délibération pour les membres suppléants, avec les candidatures qui apparaissent, qui sont de Sandrine Rousseaux, de Delphine Badian et de Théo Sainte-Marie.

Je vous propose, pour ma part, de soutenir les candidatures de Sandrine Rousseaux, de Delphine Badian et de Théo Sainte-Marie.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.-

Delphine Badian	: 19 voix
Sandrine Rousseaux	: 20 voix
Théo Sainte-Marie	: 23 voix
Bulletin blanc	: 1

Le Président.- Donc Sandrine Rousseaux, Théo Sainte-Marie et Delphine Badian siègeront en tant que membres suppléants à la sous-commission du budget et des investissements.

Commission des moyens du Service Commun de Formation Continue et d'Alternance (SEFCA)

Le Président.- Alors, on arrive presque au bout de cette longue matinée.

Pour ce qui concerne la commission des moyens du SEFCA, nous devons désigner deux directeurs de composante.

Je n'ai pas encore eu le temps de prendre contact avec les directeurs de composante pour apprécier leur intérêt et la pertinence qu'ils siègent à cette commission des moyens. En fait, j'attendais la prochaine conférence des directeurs de composante pour en parler de façon collégiale et globale avec l'ensemble des directeurs de composante. Je vous propose donc que l'on reporte ce point à notre prochain conseil d'administration et, entre-temps, j'aurai eu le temps de faire le point et d'entamer le dialogue avec les directeurs de composante.

Si vous êtes d'accord, on sursoit donc.

Comité d'orientation stratégique du numérique (COSNUM)

Le Président.- Pour ce qui concerne le COSNUM, le comité d'orientation stratégique du numérique. Le COSNUM est une instance qui a été créée récemment pour piloter de façon globale la politique numérique de l'établissement et essayer d'avoir, là aussi, une sorte de transversalité, de regard qu'on n'avait pas auparavant. Je crois que le COSNUM a pris ses fonctions au printemps dernier. Je dirais en avril, mai ou juin de l'année dernière, avec des désignations qui datent d'il y a très peu de temps.

Je vous proposerai donc volontiers que l'on maintienne de principe les désignations de ces personnes qui siègent au COSNUM parce qu'elles viennent à peine de commencer à apprendre à travailler ensemble. Elles travaillent plutôt bien, d'ailleurs. On a, en quelques séances du COSNUM, réussi à créer vraiment un lien qui est tout à fait intéressant et je trouve qu'il serait dommage qu'on casse ce lien qui s'est construit alors que la commission a à peine commencé de travailler.

Je peux vous donner la liste des personnes. Parce que... Vous voyez que la composition est très formalisée. Il y a des personnes qui sont de droit au COSNUM et puis il y a un certain nombre de personnes pour lesquelles on a une délibération et qui sont les fonctions, en fait, qui sont indiquées en rouge sur cette diapositive.

Actuellement, vous voyez qu'il y a trois directeurs de composante dont un directeur d'IUT.

Alors, le directeur de l'IUT, c'est Patrick Danaudière.

Directeurs de composante, c'est Marie-Geneviève Gerrer et Lionel Crosnier.

Directeurs de laboratoire, Francis Aubert, Alain Dereux et Agnès Alexandre-Collier.

On avait beaucoup discuté de façon à avoir un panachage également dans la représentation. Vous voyez, par exemple, qu'Agnès Alexandre-Collier représente les sciences humaines. Alain Dereux représente les sciences expérimentales. On avait convenu, même si la MSH n'est pas un laboratoire, qu'il y avait beaucoup de sens à ce que Francis Aubert représente la MSH dans cette commission par le regard très transversal qu'il peut nous apporter.

Responsable administratif de composante, c'est Youssef El Hanbali.

Responsable administratif de laboratoire, c'est Annie Marchand.

Je vous proposerai donc qu'on ne remette pas en cause ces désignations.

Et puis représentant des personnels techniques et informatiques, on avait désigné Arnaud Da Costa qui est un collègue qui a une forte connaissance technique dans le domaine du numérique et dont on souhaitait s'entourer de la compétence.

Ce qui fait que pourraient se trouver, si vous étiez d'accord pour qu'on fonctionne ainsi, à être désignés simplement les deux représentants étudiants. Sachant qu'il est nécessaire de désigner un étudiant dont le chargé de mission numérique et un autre représentant étudiant. On pourrait donc ne s'exprimer que sur le nom des deux représentants étudiants si vous en étiez d'accord.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, simplement, il va peut-être falloir penser à regarder du côté responsables de laboratoire puisque Mme Annie Marchand va quitter le laboratoire.

Le Président.- Quand est-ce qu'elle part ? Je sais qu'elle doit partir mais je ne sais pas si la date est définie.

M. Rollin.- Elle n'est pas encore tout à fait arrêtée parce que, maintenant, entre le CNRS et les questions de... il y a un timing, mais c'est programmé. Ça va venir incessamment sous peu puisque son remplaçant va arriver dans les locaux aussi.

Le Président.- Dès qu'elle aura cessé ses fonctions, effectivement on relancera une procédure de désignation.

Là aussi, si vous vous souvenez bien, en tout cas pour ceux d'entre vous qui étaient administrateurs dans le mandat précédent, on avait plutôt besoin d'aller rechercher des candidatures plutôt que d'arbitrer entre des candidatures multiples parce que, là aussi, c'est une charge de travail. Ce sont des dossiers à travailler. On avait procédé, je crois, en trois fois l'an passé parce qu'on manquait de candidatures sur ce COSNUM.

Là aussi, il n'y a pas véritablement d'enjeu clivant, d'enjeu partisan, mais il y a une charge de travail qui est importante et un rôle qui est important dans le bon fonctionnement du numérique dans notre université.

Je ne sens pas d'opposition à ma proposition. J'ai l'impression que vous êtes tous d'accord. Donc il faut qu'on voie maintenant comment... D'accord, oui. Formellement, je vais soumettre au vote, vous avez raison, Hélène.

Je soumetts au vote cette proposition. Comme ça, ça permettra de bien formaliser les choses.

Je vous propose donc qu'on maintienne le COSNUM dans sa composition actuelle, à l'exception des représentants étudiants.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien.

28 voix pour (unanimité)

Merci, Hélène. C'est juste. Comme ça, les choses sont bien formalisées.

Et donc deux représentants étudiants. Je vais là encore demander aux responsables des listes étudiantes de nous faire des propositions.

Kevin ?

M. Garnier.- Pour Associatifs et Indépendants, tout d'abord je propose la candidature de Nathan Boumadjer sous couvert de sa nomination en tant que chargé de mission numérique.

Le Président.- D'accord.

M. Garnier.- Et Laure Cardini pour...

Le Président.- D'accord. Théo, vous avez des candidatures ?
Geoffrey, vous avez des candidatures ?

M. Ricard.- Je propose ma candidature.

Le Président.- D'accord. Très bien.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Le chargé de mission numérique siège automatiquement.

Le Président.- Alors, le chargé de mission numérique siège automatiquement, tout à fait. Donc, en fait, ce serait Nathan Boumadjer qui serait désigné comme chargé de mission numérique. D'accord. Et donc ce que vous voulez dire, c'est qu'on n'a pas besoin de voter, c'est ça ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Donc on vote pour l'autre étudiant.

Le Président.- Donc on vote simplement pour le deuxième étudiant, d'accord, et avec un arbitrage qui doit se faire entre Laure Cardini et Geoffrey Ricard. Hélène, il n'y a que les étudiants qui votent ou l'ensemble des membres du conseil d'administration ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) C'est l'ensemble des membres du conseil me semble-t-il.

Le Président.- C'est tous les membres du conseil d'administration, d'accord.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Vous ne voulez pas remettre les statuts, Monsieur de Mesnard ?

M. de Mesnard.- Pardon ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Vous ne voulez pas remettre les statuts, s'il vous plaît ? De mémoire, c'est l'ensemble du CA sans restriction.

M. de Mesnard.- Ils sont élus par le CA.

Le Président.- D'accord. Donc il n'y a pas de restriction. Très bien.
Bien, et donc au titre des listes « Construire l'avenir de l'université dans la concertation », je recommande de soutenir la candidature de Laure Cardini.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme Favier.- **Laure Cardini : 18 voix**
 Geoffrey Ricard : 4 voix
 Bulletins blancs : 2
 Enveloppes vides : 4

Le Président.- Donc c'est Laure Cardini qui siégera au sein du conseil d'orientation stratégique du numérique.

4) Nomination du Directeur du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU)

Le Président.- Le point suivant concerne la nomination du directeur du centre de prévention et de santé universitaire. On va devoir reporter également ce point parce que je n'ai pas eu la possibilité d'avoir un rendez-vous avec le Professeur Smolik, qui est l'actuel directeur du CPSU, pour discuter avec lui de la poursuite ou non de son travail à la direction du CPSU. Donc on mettra ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

5) Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)

Le Président.- Le point suivant concerne la désignation d'un établissement d'enseignement secondaire qui doit siéger en tant que personnalité extérieure à la CFVU.

Alors là, on est dans une procédure de désignation qui est un petit peu compliquée. Il est prévu statutairement que le conseil d'administration identifie un établissement d'enseignement secondaire, vote sur cet établissement d'enseignement secondaire et, une fois que c'est fait, je pourrai contacter le proviseur ou la proviseure de cet établissement qui nous proposera un nom et c'est ce nom qui sera finalement validé par la CFVU.

Vous voyez que l'on est sur une procédure en deux temps qui est une procédure complexe, mais pour ce qui nous concerne, aujourd'hui, en tant que conseil d'administration, la désignation doit concerner un lycée et non pas une personne. Donc on pourra faire un vote qui sera un vote à main levée.

La proposition que je voudrais vous faire est de désigner le lycée Émiland Gauthey de Chalon-sur-Saône.

J'ai eu sa proviseure au téléphone qui est d'accord. C'est un lycée qui a déjà des partenariats avec notre université et dans la mesure où, au conseil d'administration, siège le proviseur d'un lycée de l'agglomération dijonnaise, par souci d'équilibre territorial, j'ai souhaité proposer à la CFVU la représentation d'un lycée qui soit sur un autre territoire de Bourgogne.

Donc la proposition que je vous fais est celle de la candidature du lycée Émiland Gauthey. Je la soumettrai à votre approbation s'il n'y en a pas d'autres.

Y en a-t-il d'autres ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Encore une fois, je suis troublé parce qu'il y a plusieurs proviseurs d'établissement qui avaient manifesté leur intérêt pour le conseil d'administration. M. Hein qui était présent avec nous tout à l'heure a été nommé au

conseil d'administration. Cela aurait été un signe significatif de ta part de retenir une candidature parmi les trois autres établissements dans la mesure où, parmi ces trois établissements, il y avait, certes, un établissement de Dijon, mais il y avait un établissement de Nevers, un établissement de Beaune et donc l'équilibre territorial aurait été respecté.

Donc pour ma part, je proposerai plutôt l'établissement de Nevers, Raoul Follereau...

Le Président.- Raoul Follereau.

M. Chevalier.- ...qui avait manifesté un intérêt pour être au CA et je suis sûr que le proviseur souhaiterait également être à la CFVU.

Le Président.- Mais tu as contacté le proviseur du lycée Raoul Follereau pour savoir s'il était candidat pour la CFVU ?

M. Chevalier.- Non mais dans la mesure où il avait manifesté son intérêt pour le conseil d'administration,... Encore une fois, moi, je suis gêné dans la méthode. Ce sont des choses qu'on pourrait échanger en amont pour éviter de se retrouver dans une situation, finalement, où on est devant le fait accompli et où on n'a aucune possibilité de partager ce genre d'information de désignation qui, on est bien d'accord, n'est pas hautement politique. C'est la représentation ou la représentativité d'établissements d'enseignement secondaire dans l'un de nos conseils.

Le Président.- Mais encore une fois, Sébastien, excuse-moi, on a reçu un ordre du jour qui présente les désignations et chacun était parfaitement libre de faire des propositions. L'ordre du jour a été adressé précisément en un temps raisonnable. Donc il n'y a pas de volonté de ma part d'exclure qui que ce soit.

Moi, je veux bien qu'on se prononce sur la candidature du proviseur du lycée Raoul Follereau. Je n'ai pas de difficulté. Simplement, je demande si tu as pris la précaution de le contacter avant pour savoir s'il souhaitait siéger à la CFVU, et s'il est d'accord pour siéger à la CFVU, je suis bien évidemment parfaitement d'accord.

D'ailleurs, ce n'est pas un proviseur, encore une fois, qu'on désigne, c'est un établissement. Et donc moi... Tu vois, la proviseure du lycée Émiland Gauthey, je ne sais pas si c'est la proviseure qui le représentera. Il s'agit de désigner un établissement. Donc j'ai, bien évidemment, téléphoné à la proviseure pour savoir si elle était d'accord auparavant. Mais je veux bien qu'on se prononce, si tu le souhaites, sur le lycée Raoul Follereau. Je n'ai pas de difficulté.

M. Chevalier.- Je le souhaite.

Le Président.- Y a-t-il d'autres propositions ? Bien. Donc on va s'exprimer. Donc là, on n'est pas sur un vote de personne, on est sur le vote d'établissement. Je vous propose que pour alléger la procédure, on vote à main levée puisqu'il s'agit d'un établissement et je pense que juridiquement, on peut faire cela, Hélène, cette fois-ci, puisqu'on n'est pas sur un vote de personne.

Donc l'arbitrage que nous devons faire est de nous exprimer entre le lycée Émiland Gauthey de Chalon-sur-Saône ou le lycée Raoul Follereau de Nevers.

Peggy ?

Mme Cenac-Guesdon.- Pour pouvoir choisir entre ces deux candidatures, pourrait-on avoir un peu plus d'informations sur les motivations visant ces établissements plutôt que les personnes puisqu'on ne sait pas s'ils vont siéger ou pas mais pourquoi un établissement plutôt qu'un autre ?

Le Président.- Bien sûr. Stéphanie, tu peux peut-être intervenir pour le lycée Émiland Gauthey ?

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Prenez le micro, s'il vous plaît.

Mme Grayot-Dirx.- Entre autre élément qui nous a fait tourner vers ce lycée de Chalon, c'est qu'on a un partenariat assez étroit avec cet établissement, notamment dans le cadre des Cordées de la réussite. La Cordée de la réussite chalonnaise réunit un certain nombre d'établissements de Chalon avec l'université de Bourgogne et c'est un établissement avec lequel nous travaillons bien depuis plusieurs années.

Et il y avait cette volonté également de ne pas prendre un établissement dijonnais.

Mais, enfin, Christelle qui est à côté de moi et qui était ma chargée de mission en lien avec les partenariats scolaires pourra aussi développer ce point.

On a beaucoup de partenariats avec beaucoup de lycées de l'académie. C'est vrai que le choix n'était pas évident.

Il y a aussi une problématique, il ne faut pas se le cacher, de transport. C'est-à-dire qu'il ne faut pas prendre un établissement trop loin parce qu'il s'agit de participer à un conseil, la CFVU, qui prend du temps, et si on veut que l'établissement soit présent, il faut que ce ne soit quand même pas trop éloigné de Dijon où se tiennent les conseils.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre, il me semble, comme Chalonnais d'origine, que le lycée Émiland Gauthey est plutôt un lycée qui est situé dans une zone assez populaire, je crois, et donc c'est intéressant, à mon avis, de ce point de vue-là.

Mme Grayot-Dirx.- *Hors micro*. Tout à fait, d'où... (*suite inaudible*).

M. Debeaufort.- Oui, je voulais aussi ajouter que c'est un lycée d'enseignement général, technologique et professionnel, ce qui amenait aussi les trois composantes par rapport à nos viviers de candidats pour entrer à l'université.

Le Président.- Sébastien, tu veux intervenir sur le lycée Raoul Follereau ?

M. Chevalier.- J'en avais dit un mot... Enfin... Ou plutôt le proviseur de Raoul Follereau en avait dit un mot dans sa lettre de candidature au conseil d'administration.

Je suis sensible à vos remarques dans la mesure où elles correspondent exactement à la typologie ou à la cartographie qu'on pourrait faire du lycée Raoul Follereau.

Donc c'est un lycée également qui est généraliste, mais le proviseur est également le proviseur de Jules Renard qui est un lycée technologique et professionnel adossé.

C'est un lycée qui a une Cordée de la réussite avec l'ISAT.

C'est un lycée qui fait beaucoup d'efforts pour éviter que l'érosion des néo-bacheliers se fasse vers Clermont-Ferrand. Donc il fait beaucoup d'efforts. La semaine dernière, il y a deux classes de 1ère S qui étaient au laboratoire pour montrer qu'il y avait une pertinence à poursuivre ses études à l'université de Bourgogne plutôt qu'à Clermont-Ferrand ou à Bourges-Orléans.

Et le proviseur a manifesté un intérêt pour que son établissement puisse contribuer d'une façon ou d'une autre à ce lien entre le niveau amont et l'université.

Par ailleurs, l'établissement a accueilli plusieurs sessions de Talent Campus, donc a fait preuve d'une maturité par rapport à ce projet en acceptant qu'il soit expérimenté à Nevers.

Le Président.- Merci. D'autres prises de parole sur cette question ?

S'il n'y en a pas, je vous propose qu'on vote. On a deux possibilités. On va voter à main levée.

Qui souhaite intégrer dans notre CFVU le lycée Emiland Gauthey ?

Vous comptez, Hélène.

Par contre, vous levez deux mains si vous avez des procurations.

Qui souhaite soutenir la candidature du lycée Raoul Follereau ?

Qui s'abstient ? Six... Alors qui s'abstient ?

M. de Mesnard.- Les abstentions ?

Le Président.- Abstentions ? Six.

Lycée Emiland Gauthey – Chalon-sur-Saône : 18 voix

Lycée Raoul Follereau – Nevers : 4 voix

Abstentions : 6

Très bien. Donc ce sera le lycée Emiland Gauthey. Je recontacterai donc la responsable du lycée pour qu'elle nous fasse une proposition nominative de désignation pour notre CFVU.

6) Désignation de représentants de l'université de Bourgogne au sein du Conseil d'Administration et du Conseil Académique d'UBFC

Le Président.- Il nous reste un dernier point qui est un point important, qui est la représentation de notre établissement en tant qu'établissement dans les instances de la communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté.

Je m'explique. Vous savez qu'UBFC est gouvernée en quelque sorte, sera gouvernée par trois structures, le conseil des membres, qui est l'assemblée des six chefs d'établissement, un conseil d'administration et un conseil académique qui ont schématiquement les mêmes prérogatives que le conseil d'administration de l'uB ou que le conseil académique de l'uB.

Dans le conseil d'administration dont la structuration est présentée sur cette diapositive, ce qu'on appelle « le collège 1 », le premier collège, est un collège qui est constitué de six représentants des établissements membres d'UBFC à raison d'un représentant pour chacun des membres qui est désigné par son établissement selon les modalités qu'il détermine.

Je vous explique la signification de ce collège dans le contexte de la structuration d'UBFC.

UBFC étant une structure fédérative, il n'est pas certain que chaque établissement puisse être représenté au sein du conseil d'administration par la voie de l'élection puisque vous avez bien compris que la constitution des listes est complexe. De fait, la mise en place de ce collège 1 dans les statuts des COMUE est une garantie qui a été apportée à chacun des établissements qui s'engagent dans la démarche fédérale qu'ils aient *a minima* une voix, un représentant dans le conseil d'administration. C'est ça, la signification de ce collège.

C'est-à-dire qu'en réalité, dans le conseil d'administration d'UBFC, il va y avoir 24 membres élus, 14 membres qui seront des personnalités extérieures et 6 membres qui seront véritablement désignés ès qualités établissement.

Donc ça, c'est un premier élément qui est important et que je voulais apporter à votre connaissance.

Le deuxième élément qui est important et qui est à apporter à votre connaissance... On peut peut-être descendre un petit peu plus bas sur le document, Louis... Un petit peu plus bas... Au cinquièmement... Si on peut zoomer sur le cinquièmement qui est important.

Vous voyez qu'au cinquièmement, il y a 14 personnalités extérieures. Sur ces 14 personnalités extérieures, il y en a deux qui sont choisies parmi les organismes nationaux de recherche partenaires des établissements d'UBFC et deux qui sont choisis parmi les personnels des établissements publics de santé, l'un en Bourgogne et l'autre en Franche-Comté.

Ce qui est important, c'est que ces personnalités qualifiées sont désignées en commun accord avec les membres du premier collège. Du collège 1.

Donc les membres du collège 1 sont des membres qui sont triplement importants, d'une part parce qu'ils représentent leur établissement, d'autre part parce qu'ils sont des membres de plein exercice du CA, mais parce qu'ils vont devoir intervenir dans la désignation de quatre des 14 personnalités extérieures.

Donc vous voyez qu'il s'agit d'un choix qui est particulièrement important.

De façon symétrique mais probablement moins prégnante sur le plan politique, chaque établissement doit désigner au conseil académique un représentant qui est également un représentant ès qualités établissement, qui sera un parmi 78. Évidemment, ça représente un poids relatif qui est moindre, mais c'est aussi la garantie qui est apportée à chacun des établissements que sa voix pourra être entendue au conseil académique. Tout ça, bien sûr, s'est construit dans une sorte d'équilibre entre les différents établissements dans la période complexe qui a été la période de construction des statuts de la COMUE.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information préalables.

Donc chaque établissement désigne et est libre de sa procédure.

Donc là encore, j'imagine que ceci ne fera pas consensus, mais je considère que puisqu'il s'agit des représentants de l'établissement, il est de ma responsabilité de faire une proposition. Mais je souhaite que cette proposition soit soumise à la délibération et à l'approbation du conseil d'administration.

Tous les établissements ne le font pas. Il y a des établissements dans lesquels le directeur d'établissement va lui-même désigner sa représentation dans les instances d'UBFC.

On a, dans les statuts, choisi précisément quelque chose qui soit relativement souple et qui permet de s'adapter ou fonctionnement de chacun des établissements.

En tout cas, pour ce qui me concerne, je vous soumetts mes propositions.

Et donc pour représenter l'université de Bourgogne dans le collège 1 du conseil d'administration, ma proposition et ma désignation que je soumetts à votre approbation est la désignation de Sylvain Comparot, dont vous savez qu'il a toute ma confiance, pour représenter notre établissement dans cette instance qui va être une instance éminemment politique et stratégique.

Pour la représentation de notre établissement au conseil académique, je fais la proposition de désigner Pascal Neige qui vient d'être élu vice-président de la commission de la recherche et qui sera également vice-président délégué à la recherche. Je fais ce choix parce que là encore, en parallèle, Pascal a une très forte expérience dans le management de la recherche, que ses fonctions de vice-président à la recherche vont le mettre en parfaite cohérence avec le grand projet de la COMUE qui se construit pour l'essentiel à partir de la recherche. Il me semble donc cohérent que le vice-président recherche de notre université soit le représentant ès qualités établissement au CAC de la COMUE.

Voilà donc les deux propositions que je voudrais vous soumettre pour les instances d'UBFC et que je soumetts à vos questions et à vos commentaires, le cas échéant.

Sébastien.

M. Chevalier.- Je vais faire le même type de remarque que celui que j'avais fait pour la délégation de Gilles Brachotte. Je pense que ça peut mettre en difficulté le directeur de cabinet du président d'être à la fois directeur de cabinet et donc d'avoir un message particulier, une fonction particulière dans l'établissement, et d'être à la fois le représentant désigné par le conseil d'administration au conseil d'administration.

Le Président.- Je pense, au contraire, que puisqu'il s'agit d'une représentation de l'établissement et puisque le président est élu par l'ensemble de l'établissement, le directeur de cabinet, compte tenu de son expertise dans les dossiers et de sa proximité avec le président, est une personne qui est bien placée pour représenter l'établissement au conseil d'administration d'UBFC qui va être, encore une fois, une instance qui va se trouver à l'interface de discussions inter-établissements et avec les collectivités et vous le voyez bien, avec les organismes de recherche, qui sera une instance où la nature des dossiers traités sera d'une nature très politique et précisément, le directeur du cabinet, au plus près du président, me semble être une personne particulièrement bien positionnée.

Peggy.

Mme Cenac-Guesdon.- Donc juste n'étant pas d'accord avec les statuts, finalement, donc avec cette procédure de système de grand électeur, je ne prendrai pas part au vote.

Le Président.- Alors, il faut relativiser quand même cette procédure de grand électeur. Je pense que la COMUE UBFC est l'une des COMUE en France qui a le plus fait la place dans son conseil d'administration aux membres élus. Vous voyez que sur 44 membres du conseil d'administration, 24 seront des membres élus.

C'est plus de 50 %. Je pense qu'on est une des COMUE françaises qui a accordé le plus de place aux membres élus. Beaucoup n'ont pas fait ce choix et ont pour l'essentiel procédé par des élections indirectes.

Mais en même temps, dans le cadre d'une COMUE qui est une structure fédérale, il était excessivement difficile de ne pas accorder une place significative aux personnalités extérieures, ce qui fait qu'effectivement, le ratio entre les membres extérieurs et les membres élus est moindre que celui des établissements.

Est-ce que vous avez d'autres remarques, d'autres commentaires sur cette proposition que je vous fais ? Pas de remarque ?

Je vais donc la soumettre à votre approbation. À moins que vous souhaitiez un vote, là également, à bulletin secret. Mais je considère là que je suis dans ma responsabilité de faire cette proposition. Donc si vous ne souhaitez pas de vote à bulletin secret, je vais vous faire cette proposition de désigner au conseil d'administration Sylvain Comparot et au conseil académique Pascal Neige.

Qui s'oppose à cette proposition ? Trois oppositions.

Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Qui refuse de participer au vote ? Deux refus de participer au vote.

Très bien. Je vous remercie.

18 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions, 2 non-participations au vote

Je crois qu'on a terminé cette longue matinée. Je vous remercie très sincèrement.

Pardon, Geoffrey... On avait fait une demande. Sébastien avait demandé la composition nominative de la visite HCERES. Donc on peut la donner et ensuite, Geoffrey, je vous donne la parole.

M. Ranc.- Merci, Monsieur le Président. Alors, le comité d'experts du HCERES qui assurera l'évaluation au titre de la section établissements sera présidé par Mme Bernadette Madeuf, qui est professeure des universités, ancienne présidente de l'université Paris Ouest Nanterre-La Défense.

Il sera composée, par ailleurs, de :

- M. Christophe Blecker, qui est professeur à l'université de Liège, responsable de l'axe « Technologie alimentaire »,

- M. François Dumas, professeur des universités, qui est ancien vice-président recherche et délégué aux ressources humaines à l'université Blaise Pascal,

- M. Jérôme Ducuing (je ne sais pas trop comment ça se prononce, D-U-C-U-I-N-G), qui est ancien directeur du développement et de l'innovation à Angers Loire Métropole,

- M. Jean-Marie Filloque, qui est maître de conférences, vice-président à la formation tout au long de la vie, université de Bretagne Ouest,

- Mme Angélique Gilson, qui est doctorante à Sorbonne Universités et qui est chef de projet vie associative et soutien aux étudiants,

- M. André Labbé, qui est PU-PH, chef de pôle adjoint pôle Femmes-Enfants au CHU de Clermont-Ferrand, et

- Mme Martine Muller, ancienne directrice du CROUS de Lille.

Le Président.- Ce qu'on pourra peut-être faire, Hélène, c'est transmettre aux administrateurs ce document, cette liste.

On a donc terminé cette matinée... Oui, pardon, Geoffrey. Excuse-moi.

M. Ricard.- C'était juste, en fait, pour faire une petite remarque par rapport aux élections sur les différents conseils et commissions. En fait, j'ai pu remarquer que vous avez soutenu à la fois, en fait, les candidatures d'Associatifs et Indépendants, avec Théo donc de l'UNEF, mais en aucun cas celle de l'UNI à aucun moment. Donc je regrette un petit peu justement ce manque de soutien pour la démocratie étudiante parce que si l'UNI est aujourd'hui présente dans ce conseil, c'est que des étudiants ont voté pour nous et j'ai peur que justement ces votes n'aient pas été pris en compte à des fins politiques, en fait.

Merci.

Le Président.- Merci de cette intervention. Je vous propose d'aller déjeuner.

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Le buffet se trouve dans la salle juste au-dessus. Vous prenez l'escalier. C'est la salle 21. Vous pouvez laisser vos affaires puisque je ferme la salle à clé.

Le Président.- Parfait, merci. Par contre, s'il vous plaît, on reprend la séance à 14 heures puisqu'on va enchaîner par le compte financier en présence des commissaires aux comptes.

(La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 14 h 00)

IV) Questions financières et pilotage

Le Président.- On va donc ouvrir cette deuxième partie du conseil d'administration. Je vous remercie tous d'avoir respecté le timing de cette longue journée et d'être présents à l'heure dite.

Nous commençons cet après-midi par un important point sur des questions financières et de pilotage qui sera notamment dominé par la présentation du compte financier 2015 et le rapport des commissaires aux comptes.

C'est un élément éminemment important dans le cycle de fonctionnement annuel de notre université.

Je vais tout de suite passer la parole à Dominique Delmas qui va vous présenter un premier point qui porte sur l'annulation de la constitution d'une provision au regard de la loi TEPA.

Dominique, à toi la parole.

1. Annulation de la constitution d'une provision au regard de la loi Travail, Emploi, Pouvoir d'achat (dite loi TEPA)

M. Delmas.- Merci Monsieur le Président. Avant de commencer, je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Président de me faire... Oh là là ! Il y a un petit accident...

Le Président.- Ce n'est pas grave. C'est du café.

M. Delmas.- De me faire l'honneur de me renouveler sa confiance à ce poste de vice-président délégué aux finances, ainsi que vous-mêmes pour le vote de confiance que vous avez réalisé ce matin.

En ce qui concerne l'annulation de la constitution de la provision de la loi TEPA, je vous rappelle ici, en première ligne, sur ce Powerpoint, que la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, donc cette loi TEPA, a prévu en fait que les éléments de rémunération versés aux agents publics au titre des heures supplémentaires ou complémentaires ouvraient droit à une réduction des cotisations sociales.

À la demande du ministère, les universités ont provisoirement acquitté à titre d'avance ces cotisations sociales salariales et patronales sur les heures complémentaires qui ont été effectuées avant, vous le voyez, le 1^{er} septembre 2012.

Cette avance devrait être remboursée par l'État, ce qui n'a pas été réalisé, ou tout du moins que partiellement. Il reste ainsi à recouvrer, vous le voyez, six trimestres, portant la dette non remboursée de l'État à hauteur de 848 257 euros.

Ces remboursements, en fait, auraient dû être notifiés sur les exercices 2013 et 2014. Plusieurs courriers ont été adressés au ministère afin de demander ces remboursements en vain.

Il avait été décidé de constituer une provision pour ce montant, c'était une décision qui a été validée par le précédent CA du 15.04.2015. Or, en fait, nous constatons aujourd'hui que quelques universités ont bien bénéficié du remboursement par l'État de leur dû.

Je vois M. le Commissaire aux comptes qui hoche de la tête positivement.

Par ailleurs, l'État s'est engagé à procéder à ces remboursements sans préciser effectivement le délai. De ce fait, vous le voyez, nous souhaitons annuler la provision qui a été constituée en 2015 et demander au ministère de procéder au remboursement des sommes dues.

Donc il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur cette annulation de la provision qui avait été constituée dans le cadre de cette loi TEPA.

Le Président.- Merci, Dominique.

Ce premier élément d'ordre du jour financier est soumis à votre discussion.

Et si vous n'avez ni commentaire ni interrogation et si la présentation de Dominique a été suffisamment synthétique et claire, je vous propose qu'on approuve cette annulation de la provision qui avait antérieurement été constituée dans le cadre de la loi TEPA.

Geoffrey ?

M. Ricard.- Une petite question technique. Pourquoi, en fait, on n'attend pas que l'État nous rembourse pour supprimer la provision, en fait ?

M. Delmas.- Magali, vous voulez répondre à ça ? En fait, ça va jouer sur notre résultat d'exercice tout simplement.

Vous pouvez peut-être compléter, Magali.

Mme Khatri.- Dans la mesure où l'État s'est effectivement engagé à procéder à ce remboursement et où on constate bien que plusieurs universités ont déjà bénéficié de ce remboursement, effectivement le fait de constituer une provision n'est pas justifié.

Le Président.- Marie-France.

Mme Mathieu.- Cela serait illogique entre les deux procédures. Cela aurait un mauvais affichage vis-à-vis de l'État. Ce qu'il faut faire là, en la circonstance, c'est se dépêcher de faire un courrier comme on avait commencé à le faire. Sinon, ce serait totalement contradictoire et l'État, le ministère, considérerait qu'on a abandonné tout souhait de remboursement. Il faut être logique sur tout.

Le Président.- Très bien. Pas d'autre remarque ?

Je vous propose donc qu'on se prononce favorablement sur cette annulation de provision qui avait été antérieurement constituée dans le cadre de la loi TEPA.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Merci infiniment.

31 voix pour (unanimité)

On va donc pouvoir rentrer dans le point ordre du jour proprement dit relatif au compte financier et c'est Pascal Jobard, Agent comptable, qui intervient.

Pascal, à vous.

2. Présentation du compte financier 2015 et du rapport des Commissaires aux Comptes

M. Jobard.- Bonjour à tous. Je vais donc vous présenter le compte financier 2015 de l'université.

Le vote du compte financier 2015 constitue le dernier temps fort du calendrier budgétaire 2015 puisque l'année budgétaire commence toujours par le vote du budget primitif. Pour 2015, celui-ci est intervenu en 2014. Ensuite, l'année 2015 a vu le vote de trois budgets rectificatifs, BR1 en avril 2015, BR2 en juillet 2015, BR3 en octobre 2015. Et le vote du compte financier 2015, aujourd'hui, 17 mars, est la dernière étape et va nous permettre de clore cet exercice 2015.

Alors, très rapidement. Du budget au compte financier, pourquoi ? Parce que je voudrais rappeler que l'ordonnateur principal et les ordonnateurs délégués et secondaires, dans le cadre du vote des conseils des composantes, préparent le budget et les budgets rectificatifs.

Le conseil d'administration vote le budget. Il autorise les dépenses et les recettes.

Le budget est exécuté par la combinaison d'une action de décision (ordonnateur) et une action de contrôle (agent comptable). C'est le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables qui existe dans la sphère publique.

L'agent comptable prépare et présente le compte financier après la clôture de l'exercice, ici c'est après la clôture de l'exercice 2015.

Il certifie la sincérité des comptes qui intègrent les opérations budgétaires, les dépenses et les recettes qui sont réalisées par l'ordonnateur, et les opérations de trésorerie et de comptabilité qui sont réalisées par les services de l'agence comptable.

Dans une cinquième étape, les commissaires aux comptes présentent leur rapport et ensuite le président soumet le compte financier au vote du conseil d'administration qui délibère et affecte le résultat.

Le compte financier est ensuite transmis au juge des comptes qui est habilité à contrôler l'exactitude des éléments financiers et à prononcer un quitus ou éventuellement un débet de l'agent comptable.

L'année 2015, c'est le sixième exercice de certification des comptes.

Le passage de l'université de Bourgogne aux responsabilités et compétences élargies, les RCE, depuis le 1^{er} janvier 2010 implique qu'au plan financier, les comptes soient certifiés.

En 2015, les commissaires aux comptes ont certifié le compte financier 2014 avec une réserve. C'était la dernière réserve récurrente qu'il nous restait depuis déjà deux ou trois années. Cette réserve était posée sur le fait que l'université ne disposait pas d'un inventaire physique des biens meubles comptabilisés au bilan et qu'il n'y avait pas possibilité de faire un rapprochement avec l'état de l'actif de l'agent comptable.

Pour obtenir la levée de cette dernière réserve sur ses comptes, l'université a décidé, en 2015, d'externaliser la réalisation de l'inventaire de ses biens pour les rapprocher de l'inventaire comptable.

Les travaux ont été réalisés par un prestataire au cours du deuxième semestre 2015, avec la mobilisation de référents désignés dans tous les sites et services.

Un logiciel qui assure également le suivi de l'inventaire réalisé a été mis en place pour permettre de retracer les entrées et sorties physiques des biens et des fiches de procédure sont actuellement en cours d'élaboration.

Les travaux réalisés par le prestataire ont permis notamment d'effectuer les rapprochements suivants. Alors, c'est un petit peu petit.

L'ensemble des biens meubles figurant à l'état de l'actif de l'agent comptable s'élevait à la somme de 157 millions d'euros. C'est la deuxième colonne tout en bas, « Valeur d'acquisition ».

Le travail du cabinet chargé de l'inventaire a été de répartir cette somme, de faire en sorte que cette somme corresponde à des biens existant réellement au niveau de l'université.

Le cabinet a déjà rapproché plus de 11 000... enfin, pratiquement 12 000 lignes d'actif, c'est en 04, pour une valeur de 117 millions d'euros, soit 75 % de la valeur. C'est-à-dire que le cabinet a retrouvé les biens correspondant à ces lignes qui correspondaient à des lignes sur l'état de l'actif de l'agent comptable.

Ensuite, le cabinet a également trouvé 10 700 lignes d'actif qui correspondaient, c'est tout en bas, à des biens qui avaient une valeur brute de 21 millions d'euros mais qui étaient complètement amortis puisqu'ils représentent une valeur nette comptable. Une valeur nette comptable zéro, cela veut dire que les biens ont été complètement amortis. Donc ce sont des biens qui sont anciens ou obsolètes et qui normalement doivent être sortis de l'inventaire et de l'actif de l'agent comptable.

Avec ces 21 millions d'euros, on est à 14 % en plus. Donc on a déjà pratiquement retrouvé 88 voire 89 % des valeurs à l'actif de l'agent comptable.

Ensuite, des biens comptables non immatriculés ont été retrouvés... enfin, ont été décelés, pour 1 684 lignes, pour une valeur de 13 millions d'euros. Donc c'est une valeur qui représente 8 % des montants dus.

Alors, qu'est-ce que sont ces biens comptables non immatriculés ? Ce sont des biens sur lesquels il n'est pas possible de poser une étiquette. C'est le cas des logiciels, mais cela peut être aussi le cas des cartes mères qui peuvent être à l'intérieur des ordinateurs, mais aussi des biens qui ne sont pas faciles d'accès parce

qu'ils sont situés en hauteur. Exemple, un rétroprojecteur ou éventuellement une caméra ou d'autres biens de ce genre.

Donc vous voyez, nous avons déjà pu retrouver presque 100 % des valeurs à l'actif en correspondance avec des biens.

Le cabinet a également retrouvé des... vous vous doutez bien qu'il a retrouvé beaucoup de mobilier, de chaises, de tables... En tout, il en a compté environ 37 000. Il ne s'est pas amusé à mettre une étiquette sur chaque chaise et sur chaque table parce que cela leur aurait fait quand même beaucoup de travail et cela n'en valait pas la peine. Ces biens ont donc été inventoriés par comptage, c'est la ligne n° 07. Il y a 2 889. Donc les 2 889, ce ne sont pas des biens, ce sont des lots de biens. Cela veut dire que ce sont 2 889 lots de chaises, de tables..., et il y en a 37 000. Donc ils ont été comptés.

En ligne 06, vous voyez aussi les biens inventoriés non rapprochés. Ce sont des biens qui n'ont pas été rapprochés d'une ligne comptable car il y avait quand même une incertitude. Déjà, c'était parfois des biens inférieurs à une valeur de 800 euros, donc des biens qui en principe ne sont pas forcément amortis... enfin, inscrits au bilan puisque, en principe, le seuil d'investissement, c'est normalement 800 euros, ou alors il existait une incertitude sur la propriété de ces biens, étant donné que ces biens avaient pu être signalés comme appartenant à d'autres partenaires que sont le CNRS, éventuellement AgroSup, l'INSERM, voire le CHU. Ces biens ont été lignés pour 9 000...

M. Rollin.- (*Hors micro*). C'est là-dedans qu'il y a celui du SNASUB ?

M. Jobard.- Pardon ?

M. Rollin.- (*Hors micro*). C'est là-dedans...

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Prenez un micro, Monsieur Rollin, s'il vous plaît.

M. Rollin.- C'est là-dedans où il y a les inventaires du syndicat qui ont été malheureusement inventoriés sans notre accord ?

M. Jobard.- Pas du tout. Pas du tout. Les étiquettes ont été retirées. Donc ça ne fait pas partie de l'inventaire. Ce qui compte, c'est le fichier.

Alors, une petite ligne 05 « Écarts persistants », 47 lignes, pour une valeur d'acquisition de 323 000 euros, pas totalement amortis puisqu'on a encore une valeur nette comptable de 109 000. Petite valeur qui représente 0,21 % de l'ensemble des 157 millions d'euros. Qui correspondent à des biens qu'il n'a pas été possible de rattacher à une immobilisation. On n'a pas trouvé ces biens. Alors, effectivement, on continue malgré tout à les amortir. On ne sait pas s'ils existent vraiment. Donc il faudra que nous retrouvions, au cours de l'année 2016, trace de ces biens pour savoir si cela correspond à des biens réellement faisant partie du patrimoine de l'université.

Voilà pour le travail qui a été réalisé par le cabinet chargé de l'inventaire.

Donc retenir que, maintenant, on a un inventaire physique des biens mobiliers pour une valeur toujours de 157 millions d'euros, plus éventuellement toutes les acquisitions qu'on va avoir. 157 millions d'euros. De laquelle on va retirer 21 millions d'euros puisque ce sont des biens qui doivent être sortis étant donné

qu'ils sont totalement amortis ou obsolètes et qu'ils n'ont plus lieu de figurer à l'actif de l'agent comptable. Et en principe, après, je pense que grâce aux fiches de procédure, on doit arriver à suivre cet inventaire sur le terrain en liaison avec l'état de l'actif de l'agent comptable.

J'en profite aussi pour dire qu'il faut saluer le travail des référents dans les composantes qui ont accueilli les inventaristes, qui ont donné beaucoup de leur temps, qui ont expliqué où étaient les biens, qui les ont accompagnés, qui les ont guidés. En général, ça s'est très bien passé.

Et puis on devra effectivement se poser la question, dès cette année, de savoir comment on fait tourner cet inventaire, comment on fait en sorte de vérifier que l'inventaire physique des biens correspond bien à l'inventaire comptable des biens. Des procédures seront donc mises en place et sur la vérification de la concordance, on réfléchit sur le fait que soit on spécialise quelqu'un éventuellement dans l'établissement soit on a recours à un cabinet, à un prestataire externe qui vérifie tout l'inventaire ou une partie seulement, selon un rythme triennal.

Voilà pour l'inventaire.

Oui ?

M. Rollin.- Oui, sur le...

Mme Manciaux.- (*Hors micro*) Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Jean-Emmanuel Rollin, oui. Je croyais qu'on reconnaissait ma voix... (*Rires*)... Ce que je voulais dire sur le suivi de l'inventaire, puisque vous avez dit qu'il y avait eu un logiciel qui a été mis en place.

M. Jobard.- Il est en cours de mise en place.

M. Rollin.- Donc dans le cadre du suivi on va pouvoir... C'est là-dessus que vous travaillez, c'est ça ? C'est-à-dire est-ce qu'on va pouvoir retirer ? Qui va pouvoir retirer au niveau de l'inventaire quand on enlève... Je dirais, nous, à la base, on ressort un inventaire, on enlève l'étiquette. Qu'est-ce qu'on en fait ? En gros, je schématise la procédure puisque c'est un code-barres, les étiquettes qui ont été mises.

M. Jobard.- Ça, c'est une procédure qui reste à finaliser. C'est une procédure qui doit être écrite pour préciser le rôle de chacun.

Effectivement, vous parlez surtout d'une sortie de bien. Donc la sortie de bien, c'est forcément deux choses. C'est, d'une part, une sortie comptable du bien, c'est-à-dire une sortie de l'état de l'actif mais aussi de l'état d'inventaire, du fichier d'inventaire, et après c'est aussi une sortie physique du bien. Que devient le bien ? Est-ce qu'on fait venir quelqu'un, un prestataire, pour enlever ce bien ?

Dans votre question, il y a effectivement deux choses. Donc tout cela doit être précisé, surtout au niveau du rôle de chacun. Ce qui veut dire que dans chaque composante, il faudra normalement qu'il y ait un référent, un ou plusieurs référents en liaison avec le responsable administratif, je veux dire pour s'assurer du suivi de... enfin, de la gestion de la sortie du bien, mais comme aussi pour l'entrée des biens. Mais cela reste...

Pour l'instant, je ne peux pas vous donner une réponse parce que c'est quelque chose qui reste à préciser. Et dans chaque composante, on n'aura peut-être

pas forcément la même organisation. Cela pourra être un responsable administratif comme cela pourra être plusieurs personnes ou... Voilà.

M. Rollin.- Il me vient une question puisque, comme vous le dites, il y a deux opérations, il y a le retrait physique et l'aspect comptable dans une sortie de bien. On va... On était... L'université était en discussion de savoir quel type de logiciel de comptabilité et de gestion on allait reprendre puisqu'on arrivait avec l'AMU en fin de contrat.

Je sais que par exemple, au CNRS, il y a un logiciel de gestion. À chaque fois qu'on entre une facture à partir d'un certain montant, on entre automatiquement un numéro d'inventaire et on va se référer à cela pour le sortir de l'inventaire. Est-ce que le nouveau logiciel au niveau de l'université va mettre les deux en relation, c'est-à-dire inventorier tout de suite en termes comptables le produit ? Parce que quelque part c'est le gros problème qu'on avait. J'ai fait assez longtemps la double gestion financière, aussi bien sur un logiciel d'université que sur des logiciels CNRS, et pour faire le suivi d'inventaire CNRS, ce n'est pas très compliqué puisque directement, au moment de la saisie de la facture, on entre le numéro d'inventaire, donc on peut suivre cette comptabilité. Est-ce qu'on aura ça ? Parce que je pense que c'est quand même un outil... Si, dès à la base, on peut entrer les nouveaux produits qu'on entrera en termes d'investissement... Sinon, on risque de se retrouver dans dix ou quinze ans avec la même problématique.

M. Jobard.- Normalement, dans SIFAC, vous aurez une entrée d'acquisition et, en principe, il faudra faire en sorte que... Je pense qu'il y aura une passerelle, en principe, entre les deux logiciels mais, de toute façon, il faudra faire une intervention dans l'autre logiciel. Mais c'est un logiciel qui est très simple d'utilisation, contrairement à d'autres logiciels qu'on nous avait proposés chez d'autres prestataires. Là, c'est un logiciel qui est très simple d'utilisation.

Donc en principe, c'est pour éviter quand même d'avoir des doubles saisies, des doubles travaux mais, un jour, il faut quand même que le numéro de SIFAC arrive à correspondre effectivement au numéro de RANE inventaire. Là normalement, il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là mais c'était prévu dans la prestation.

Le compte financier 2015 c'est aussi l'occasion de revenir sur les faits marquants de l'exercice 2015.

L'année 2015 a été très riche, notamment au niveau des évolutions très importantes qui sont intervenues sur le patrimoine de l'université par la livraison de plusieurs bâtiments dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé et également par la rénovation d'immobilisations majeures réalisées par l'université elle-même et également par la sortie définitive du bâtiment Épicure avec le transfert des travaux et de leur financement à AgroSup pour 3 168 000 euros, suite à un changement d'affectation que le conseil d'administration avait déjà voté au titre des comptes 2014.

Très rapidement. Le bâtiment Épicure, maintenant, fait partie du patrimoine d'AgroSup, suite à un changement d'affectation. En 2014, on a fait le transfert du bâtiment mais comme certains travaux avaient été décidés dans le cadre du CPER et que c'était l'université de Bourgogne qui était maîtresse d'ouvrage, on a décidé de terminer les travaux au niveau de l'université pour transférer à AgroSup les travaux une fois qu'ils étaient terminés. On n'aurait pas pu transférer une partie des marchés

pas soldés. Cela aurait posé d'énormes problèmes. Ça, maintenant, l'université, je veux dire, n'est plus du tout propriétaire de ce bâtiment Épicure.

Deuxième autre événement, un changement de méthode comptable suite à une instruction de la Direction générale des finances publiques du 16 octobre 2015 qui a abrogé le dispositif des ressources affectées et qui a obligé à retraiter, avant le 1^{er} janvier 2016, 86 conventions pour les suivre en opération pour comptes propres et 4 conventions qui seront maintenant suivies en compte de tiers.

Autre fait important en 2015, c'est la mise en place d'un mécanisme de solidarité au niveau des pouvoirs publics, qui les a conduits à effectuer un prélèvement sur 47 établissements publics, dont 11 universités, et notamment l'université de Bourgogne.

L'université de Bourgogne a été impactée par ce dispositif de mobilisation du fonds de roulement qui s'est traduit par une diminution de sa subvention pour charge de service public 2015 à hauteur de 1 033 288 euros, auxquels s'était rajouté un prélèvement supplémentaire par le relèvement de la mise en réserve de 517 380 euros qui a été appliqué systématiquement en 2013 et 2014 et qui a été porté à 1 080 899 euros. C'est donc un total de plus de 2 millions d'euros qui a été retiré de la subvention 2015, au lieu de 517 380 euros si on se re-base par rapport aux années 2013 et 2014. Donc vous voyez que c'est quand même un différentiel de 1 596 000 euros par comparaison avec 2014, mais j'y reviendrai un petit peu plus loin dans le développement.

La clôture de l'exercice est également l'occasion de revenir sur les corrections d'erreurs qui sont comptabilisées au cours de l'exercice qui vient de s'achever selon l'instruction de la Direction générale des finances publiques d'avril 2014 et qui doivent permettre de remédier à une omission ou à une inexactitude constatée sur les exercices antérieurs.

Ces corrections sont en diminution par comparaison avec les exercices antérieurs, si on se réfère au montant, puisque ces corrections n'ont qu'un impact limité, avec une conséquence sur le report à nouveau de plus de 279 000 euros.

Ce sont surtout des annulations de charges antérieures pour 427 000 euros.

Une régularisation de rattachement de charges à payer sur des rappels de paye de 2014 pour -489 000 euros et des régularisations comptables du préciput ANR pour plus de 361 000 euros.

La prise en compte d'une annulation de reprise de financement 2014, suite à une réduction de subventions, pour -20 000 euros.

Tout cela nous donne un report positif sur le report à nouveau de 279 000 euros. Ça, ce sont des ajustements comptables.

Alors, je vous ai parlé en introduction d'un contrat de partenariat public-privé. Donc je vais revenir un petit peu rapidement dessus.

Donc c'est un contrat qui a été signé entre l'université de Bourgogne et la société Prisma 21 du groupe Bouygues, le 18 juillet 2013, qui visait à construire trois bâtiments :

- la Maison internationale des chercheurs,
- l'Institut Marey - Maison de la Métallurgie ou I3M, ainsi que
- l'Espace Multiplex,

et également à rénover les façades du bâtiment Mirande et l'œuvre d'Argam.

Ces biens ont été immobilisés sur le compte 2131, c'est-à-dire que c'est un compte de construction, pour 21 millions d'euros, financés par une dette sur le compte 1687, avec un remboursement prévu sur 25 années. Cela veut dire qu'au

bout de 25 années, l'établissement sera libéré de sa dette pour le financement de ces trois bâtiments et la rénovation du quatrième.

Ce financement, bien entendu, est compensé par l'État qui a voté une autorisation d'engagement de 24,5 millions en 2013 et qui a versé un premier crédit de paiement de 305 000 euros, ainsi que 932 000 pour financer le fonctionnement de 2015.

En 2015, l'uB a remboursé :

- une annuité de la dette sur le compte 1687 pour 333 000 euros,
- les intérêts financiers au compte 66 pour 588 000 euros, et
- un loyer relatif à l'entretien voire les grosses réparations que l'on paye sur un autre compte, compte 611, pour 72 000 euros, à compter de la date de livraison du 18 juin 2015.

Il existe dans ce contrat une clause de fonctionnement de gros entretien et réparations, qui est prévue annuellement dans le contrat, qui est à la charge de l'université de Bourgogne, pour permettre aux partenaires, c'est-à-dire Prisma 21, de procéder à l'entretien du bien de façon à ce que ces biens soient livrés à l'issue du contrat, c'est-à-dire dans 25 ans, pour une valeur équivalente ou non dépréciée par rapport à l'année 2015. Évidemment, ce ne sera pas forcément aux mêmes normes mais ce sera normalement un bien qui devrait se retrouver dans un état relativement satisfaisant.

Il est, cependant, nécessaire pour l'établissement, afin de ne pas, disons, devoir... Étant donné que l'établissement est obligé de payer cette clause de gros entretien et réparations destinée à entretenir le bien, à le mettre... à le laisser dans un bon état, nous sommes obligés de prévoir des durées d'amortissement dérogatoires pour ces bâtiments qui ont été livrés dans le cadre du PPP, par comparaison avec les cadences d'amortissement des autres biens, afin que l'établissement ne soit pas pénalisé et ne supporte pas pendant la durée du contrat le renouvellement de composants à cause d'une durée d'amortissement qui serait inférieure à cette date.

Plus concrètement, l'université de Bourgogne a des biens mobiliers qu'elle amortit selon les critères, et notamment par référence à des composants. C'est-à-dire qu'un bien qui est livré, il comporte forcément du VRD, du gros œuvre. Donc ça, normalement, ce sont des biens qui s'amortissent sur 50 ans. Mais ces biens comportent aussi d'autres matériaux, de la menuiserie, du revêtement et la menuiserie et le revêtement ne s'amortissent pas sur la même durée.

Il en est de même également pour l'étanchéité, la plomberie et l'électricité et également pour les composants du groupe 1, la peinture et les premiers équipements.

Donc vous voyez que sur un bien, quand on reçoit livraison d'un bien, on le découpe en quatre groupes et on répartit les amortissements en fonction de ces groupes.

Pour les biens du PPP, vous imaginez que si, pour les trois derniers groupes, les trois groupes qui sont en bas, nous retenons ces cadences d'amortissement, cela risque de faire double emploi avec les clauses d'entretien que l'établissement est obligé de mener. Sachant que ces clauses d'entretien et de grosses réparations ne s'appliquent pas au VRD et au gros œuvre.

C'est pour cette raison qu'on vous demande et qu'on demande au conseil d'administration de prendre une délibération pour voter une cadence d'amortissement dérogatoire, plus favorable pour l'établissement au niveau de ses

frais de fonctionnement, et afin qu'il ne soit pas pénalisé également sur sa section de fonctionnement.

Le Président.- Donc ça, c'est une délibération que vous nous demandez de prendre tout de suite ou qu'on va prendre...

M. Jobard.- Non, on la prend à la fin.

Le Président.- D'accord. À la fin ? D'accord.
Kevin, tu veux intervenir.

M. Garnier.- Oui, c'est quelque chose qui vient d'arriver apparemment. Ça n'a un peu rien à voir. J'ai beaucoup de nouvelles. Apparemment, il y aurait fermeture du bâtiment Droit-Lettres actuellement. C'est pour savoir s'il y a des informations là-dessus parce que des cours ont été évacués.

Le Président.- C'est une mesure de précaution qu'on a décidée de prendre pour éviter qu'à la fin de la manifestation, les manifestants remontent dans le bâtiment et envahissent le bâtiment comme cela s'est passé la semaine passée. Donc c'est une mesure préventive et non pas curative mais qu'on n'avait pas tenu à communiquer pour les raisons que vous pouvez imaginer.

Donc le bâtiment est actuellement fermé. L'extension Droit-Lettres avec l'amphi Mathiez reste ouverte, ce qui fait que les manifestants, quand ils vont revenir, vont se retrouver chez eux dans l'amphi Mathiez et n'auront pas forcément envie d'entrer de force, et le bâtiment sera fermé cet après-midi et demain et il ne rouvrira que lundi.

Cette mesure est destinée à éviter toute occupation parce que le risque, ce n'est pas tant l'occupation de l'extension Droit-Lettres et de l'amphi Mathiez que le risque d'occupation complète du bâtiment. Donc c'est quelque chose qui était parfaitement décidé et parfaitement programmé.

Théo ?

M. Sainte-Marie.- Pour information. Je suis Théo Sainte-Marie, je suis président de l'UNEF Bourgogne. C'est nous qui avons appelé à la manifestation la semaine dernière. C'est nous qui organisons encore la manifestation cette semaine. On occupe l'amphithéâtre avec les étudiants.

La présence de l'UNEF est quelque chose d'important, en fait, dans ce mouvement parce qu'on arrive à tempérer, et c'est notre but vraiment, une certaine partie du groupe qui pourrait déborder, etc.

J'ai fait en sorte que le trajet de la manifestation soit très long. Pourquoi ? Parce que tout simplement ça va les fatiguer... (*Rires*)... Il faut être honnête. Et ensuite, j'ai briefé, moi, tous mes collègues qui sont là-bas pour faire en sorte que dès le retour de la manifestation, ils remontent directement à l'amphithéâtre Mathiez pour faire une assemblée générale et qu'ils n'occupent pas le bâtiment Droit-Lettres ou même essayent de l'occuper.

Le Président.- Merci, Théo. Je confirme, je vous le disais ce matin, que parmi les occupants de l'amphi Mathiez, il n'y a pas que des étudiants, mais il y a aussi des étudiants et je dois dire que dans cette affaire, les étudiants qui sont présents, les Associatifs et Indépendants, les étudiants de l'UNEF notamment, jouent

un rôle qui est plutôt un rôle d'apaisement face à cette situation qui pourrait très facilement déraiser.

Geoffrey ?

M. Ricard.- Nous, justement, à l'UNI, nous souhaiterions justement que l'université soit un peu plus ferme justement sur ces questions-là parce qu'une simple main courante, pour nous, ça ne suffit pas aujourd'hui. Il y a des adultes, des gens qui squattent l'université et justement ce n'est pas leur place, et sous mesure préventive, nous aujourd'hui, ça ne nous suffit pas parce que croiser des gens qui ont 30-35 ans, qui n'ont rien à faire sur l'université et qui nuisent justement à notre liberté d'étudier, pour nous, ça n'a rien à faire là.

Le Président.- Alors, vous avez totalement raison...

Intervenante.- On peut tous partir.

M. Rollin.- (*Hors micro*) ...si vous avez plus de 35 ans, (*suite inaudible*).

(*Rires*)

Le Président.- Geoffrey, vous avez raison sur le principe mais, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire ce matin, vous avez raison sur le principe. En pratique, je voudrais dire que je suis le premier président de cette université à avoir déposé une main courante en situation d'occupation des locaux. Cela ne s'était jamais fait et c'est précisément la formalisation du fait que je considère cette occupation comme illégale.

Pour autant, je voudrais vous redire que l'enjeu n'est pas tant l'occupation de l'extension et de l'amphi Mathiez que le risque d'occupation de l'entièreté du bâtiment qui fait que cinq UFR ne pourraient plus assurer leurs enseignements et qu'il y a 17 portes, 17 accès à ce bâtiment et que si on fait évacuer le bâtiment par les forces de l'ordre, ce qui est techniquement faisable, on a évoqué cette option, évidemment les manifestants voudront rentrer à nouveau et que ni l'université, en recrutant des vigiles, ni les forces de police, les forces de l'ordre, la Préfecture, ne sont en mesure d'assurer la sécurisation de 17 entrées. Cela voudrait dire condamner l'utilisation du bâtiment et cela voudrait dire rentrer dans un conflit qui serait long et qui est difficile.

Donc l'attitude, encore une fois, d'équilibre entre la répression et le dialogue qu'on a choisie, c'est de se tenir à cette approche qui est de permettre une occupation, que je désapprouve, de l'amphi Mathiez. Je le désapprouve profondément. Mais c'est la seule façon de permettre le déroulement dans des conditions normales.

D'autant plus que je vois arriver les premières épreuves d'examens qui vont arriver dans quelques semaines et qu'il faut... Vous voyez ? Il faut dans les décisions qu'on est amené à prendre qu'on regarde loin et large. Je crois vraiment profondément que la décision qu'on a prise, encore une fois en plein accord avec Mme la Préfète, est la décision la plus mesurée, et je voudrais redire que les étudiants qui sont dans Mathiez actuellement ont un rôle important effectivement pour prévenir les dérapages et c'est très bien comme ça.

Donc je fais le pari. Mais vous avez bien compris qu'on est tributaire d'une situation nationale. Si la situation dérape au niveau national, il est possible qu'elle se

radicalise. Si, en revanche, elle s'apaise au niveau national, les choses vont s'éteindre tout doucement et je ne voudrais surtout pas que ce soit la situation à Dijon qui radicalise la situation nationale.

Voilà, en gros, l'attitude dans laquelle on est.

Merci, en tout cas. Merci à tous pour... Encore une fois, je voudrais saluer le sang-froid de tout monde dans cette affaire depuis l'occupation des locaux.

On ferme la parenthèse et on repart sur le compte financier.

On délibérera après, Pascal ?

M. Jobard.- Après.

Le Président.- D'accord. Allez-y.

M. Jobard.- Donc on va en arriver maintenant au compte proprement dit de l'université, la synthèse et résultat 2015. Un résultat qui présente :

- un déficit en raison de la mobilisation du fonds de roulement,
- une capacité d'autofinancement qui reste positive,
- un fonds de roulement en baisse,
- un besoin en fonds de roulement en amélioration,
- une trésorerie suffisante.

Le compte de résultat 2015. (C'est un petit peu petit...) C'est un total de dépenses en 2015 pour 234 375 957,62 euros. C'est la troisième colonne en partant de la gauche. C'est pour les dépenses. Et pour les recettes, en 2015, l'avant-dernière colonne, ici, nous donne un total de recettes de 234 009 056,58 euros, ce qui fait au niveau de la balance finale une perte de 366 901,04.

Quelques commentaires au niveau du budget de fonctionnement de l'université.

Vous voyez essentiellement dans les deux sections, aussi bien en dépenses qu'en recettes, un gros montant.

Les principales dépenses, ce sont des dépenses de charges de personnel pour, en 2015, la somme de 184 614 193,93 euros.

Et en recettes, la grosse recette, ce sont les subventions d'exploitation. C'est la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur, mais aussi la subvention des autres partenaires que sont la Région, l'Union européenne et d'autres collectivités publiques mais on reviendra un petit peu plus loin dans le détail.

Retenez que le budget de l'université de Bourgogne en fonctionnement, c'est pratiquement 80 % de dépenses de masse salariale et il est financé pour pratiquement 85 % par des subventions, c'est-à-dire des subventions qui viennent soit de l'État soit d'autres organismes publics, des partenaires tels que la Région, ou éventuellement d'autres collectivités publiques, des communautés d'agglomération, là où l'université a des implantations, ou éventuellement même des départements.

M. de Mesnard.- Je m'aperçois qu'il y a une petite faute de frappe. C'est-à-dire que dans cette case-ci, le chiffre qui devrait être porté, c'est celui-ci, 234 375 000. C'est sans doute une simple faute de frappe.

Intervenant.- (*Hors micro*) C'est la somme des recettes (*suite inaudible*).

M. de Mesnard.- Oui, la somme des recettes...

M. Jobard.- Oui, tout à fait.

M. de Mesnard.- Il y a une petite faute de frappe. On devrait lire ici, là où je montre avec la flèche, 234 375 957,62 euros. C'est une faute de frappe.

M. Chevalier.- Non, c'est le déficit. C'est les 366 000 € de déficit.

M. de Mesnard.- Mais ici, là c'est... on est bien d'accord ?

M. Jobard.- (*hors micro*) Tout à fait. Mais je vous rassure, les comptes sont certifiés.

M. de Mesnard.- Bien sûr. Bien sûr... Non, c'est juste une faute de frappe dans le tableau projeté.

M. Jobard.- Une précision. Au niveau des dépenses et des recettes de l'université, il y a ce qu'on appelle des produits encaissables qui permettent éventuellement de payer aussi les charges décaissables, mais il y a aussi des charges non décaissables qui s'équilibrent aussi ou qui ne s'équilibrent pas par des produits non encaissables.

Alors, l'université de Bourgogne a des produits encaissables qui permettent de payer les charges décaissables, qui s'avèrent, ici, insuffisants pour couvrir le différentiel qui existe entre les charges non décaissables, c'est-à-dire les dotations aux amortissements et provisions, et les produits qui ne sont pas encaissables, c'est-à-dire les reprises sur amortissements et provisions.

Donc si on regarde l'exercice de l'université, elle a quand même des produits réels qui couvrent ses charges réelles. Par contre, effectivement, ses amortissements sont plus élevés que ses reprises sur amortissements et finalement, le résultat final déficitaire s'explique par le fait que les amortissements sont supérieurs aux reprises dans le cadre des neutralisations de financement.

Le compte de résultat. Donc je vous ai dit la masse salariale 2015. Les charges de personnel s'élèvent à 184 614 000 euros, ce qui représente 78,77 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation et elles augmentent de 1,10 % par rapport à 2014.

Les traitements progressent de 942 000 euros (+0,89 %) mais ce sont surtout les charges sociales qui augmentent de 1 067 kilo-euros (+1,39 %).

En 2015, sur 184 millions de masse salariale 42 % sont des charges ou impôts alors que 58 % sont des salaires et traitements.

Donc cette proportion, effectivement, n'était pas la même en 2012 puisqu'en 2012, on avait des charges qui représentaient 40,5 % de la masse salariale et 59,5 % au niveau des traitements. Ce qui démontre une forte croissance des charges sociales sur les quatre dernières années, un élément sur lequel l'université n'a pas un gros pouvoir de décision.

Le Président.- Oui, Jean-Emmanuel... Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, donc l'augmentation de 1 %, elle est en grande partie due au GVT. Je pense que c'est une réalité.

M. Jobard.- Pas les charges sociales.

M. Rollin.- Non, la partie salariale. Je parle globalement de l'augmentation de la masse salariale. Il n'y a pas que les charges sociales, il y a toute la masse salariale qui est en partie due au GVT. Où en est-on actuellement au niveau de la CPU dans les négociations de la compensation du GVT par le ministre puisqu'à un moment, il en était question ? On en a fortement parlé, longtemps. On n'en entend plus parler. Je trouve, d'ailleurs, que là-dessus... J'ai l'impression que la CPU a mis son mouchoir dessus et a pris fait qu'on ne sera pas compensé. J'aimerais savoir où en est la CPU dans ces discussions puisque c'est quand même principalement la CPU qui était interlocutrice avec le ministère sur cette compensation.

Le Président.- Tout à fait, c'est la CPU. En fait, c'est le bureau de la CPU. Les choses sont claires, Thierry Mandon a annoncé qu'en 2016, il n'y aurait pas de compensation du GVT. De toute façon, vous avez bien compris la situation. L'enveloppe disponible au niveau national pour financer l'enseignement supérieur et la recherche est une enveloppe qui est fixe. En tout cas, l'argent disponible est fixe, les besoins augmentent. Précisément, pour faire face à cette augmentation des besoins, la solution qui avait été trouvée par l'État, il y a un an, l'an passé, c'était de faire le prélèvement sur le fonds de roulement, ce fameux exercice de solidarité qui avait rapporté, je crois, une centaine de millions d'euros à l'État et 200 millions d'euros qui venaient d'économies réalisées sur le chantier de désamiantage de Jussieu.

Donc la solution qui avait été trouvée l'an dernier était celle-ci : Thierry Mandon a clairement annoncé, quand il a pris ses fonctions, qu'il ne souhaitait plus qu'on recoure à un prélèvement sur le fonds de roulement et je pense qu'on peut approuver cette décision qui était tout sauf vertueuse, mais cela ne règle pas la question du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est-à-dire que l'argent, on en a toujours besoin et donc il est tout à fait clair que d'une certaine façon, l'argent qui avait été pris sur le fonds de roulement l'an passé, c'est l'argent qui ne sera pas mis dans le GVT cette année, en gros. Et je ne pense pas que ça compense, d'ailleurs, totalement. Donc il est tout à fait clair que sur cette affaire du GVT, il n'y aura pas de compensation du GVT.

Ce qui va nous mettre... On en parlera tout à l'heure en fin de compte financier. Je vous ferai un petit commentaire général, mais ce qui va être un facteur de déséquilibre conséquent pour l'avenir.

J'espère que j'ai répondu à votre question, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- (*Hors micro*). Oui.

Le Président.- Et vous savez, la CPU fait ce qu'elle peut, franchement. De toute façon, le bureau de la CPU dialogue avec le cabinet du ministre mais sur ces questions-là, encore une fois, ce n'est pas le cabinet du ministre qui décide, c'est Bercy. Le véritable pouvoir décisionnel est dans les mains de Bercy et je peux vous assurer que le cabinet et le ministère seraient très heureux de pouvoir doter les universités à la hauteur de leurs besoins, mais que malheureusement, ils ne le peuvent pas.

Allez-y Pascal.

M. Rollin.- C'est pour les prochains exercices. Parce que j'ai eu du mal à trouver. Est-ce qu'on pourrait avoir... Parce qu'on a la dotation globale qui est

donnée par le ministère pour faire fonctionner notre établissement. Dans la partie dotations, il y a la partie masse salariale qui est fixée, qui est donnée. Est-ce qu'on pourra avoir ces chiffres-là parce que je ne les ai pas...

M. Jobard.- (*Hors micro*). Je crois que vous les avez dans un *slide* un petit peu...

M. Rollin.- Alors, j'ai voulu et il était très tard cette nuit, donc ça m'a peut-être échappé cette partie recettes, pour faire le ratio justement entre le différentiel d'augmentation, d'un côté. Parce qu'à côté de l'augmentation aussi des charges, il y a un certain nombre de points qui ont été faits. La revalorisation des carrières des catégories C ou des catégories B, ça aussi, ça pèse. Donc c'est aussi à prendre en compte. Il n'y a pas que le GVT.

M. Jobard.- Après la masse salariale, les autres dépenses 2015 qui représentent 21,23 % des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49 762 000 euros. Ce sont essentiellement des autres charges courantes, ce qui permet le fonctionnement courant de l'université (les fluides, la maintenance, l'entretien, la documentation) pour 32 818 000 euros, qui sont en hausse par rapport à 2014 de plus de 404 000 euros.

Alors, gros chapitre, les charges financières, qui apparaissent pour la première fois dans le budget de l'université, pour un montant très significatif puisqu'auparavant, elles ne s'élevaient qu'à 8 ou 9 000 euros. Maintenant, avec le PPP, le remboursement des charges financières, on a constaté en 2015 une somme de 590 000 euros.

Ensuite, les charges non décaissables, les dotations aux amortissements et aux provisions, qui sont comptabilisées pour 16 354 000 euros (ce n'est pas des millions ce sont des kilo-euros normalement), qui sont en augmentation de 6,85 % par rapport à 2014, donc plus de 1 million d'euros, et qui s'explique par la progression des amortissements (+852 000 euros) et aussi des provisions (+196 000 euros).

Je rappelle que les amortissements 2015, c'est 15 467 000 euros et les provisions pour 887 000 euros.

Quelques mots sur les provisions 2015. Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges identifiés à la clôture de l'exercice dans leur objet dont la réalisation est incertaine mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

À la clôture de l'exercice 2015, les provisions suivantes sont constituées pour un montant total de 1 843 535 euros contre 1 890 817 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse globale de 2,5 %.

Au niveau du détail. En 2015, on a comptabilisé des provisions pour les comptes épargne temps, c'est-à-dire les comptes épargne temps de tous les agents de l'université, pour un montant total de 887 535 euros.

Les comptes clients dépréciés à hauteur de 850 000 euros, pour lesquels une provision avait été faite en 2014, font l'objet d'une reprise de 244 000 euros. Donc on garde une provision de 606 000 euros.

Et on garde aussi la provision qu'on avait constituée déjà depuis plusieurs exercices pour prévoir éventuellement une dépréciation des titres de participation que l'université de Bourgogne possède dans la SATT Grand Est à hauteur de 350 000 euros.

Donc un montant de 1 843 535 euros qui fera l'objet également d'une approbation du conseil d'administration lors de la délibération qui sera demandée en fin de présentation.

Le compte de résultat. La subvention pour charge de service public 2015. Donc la subvention pour charge de service public 2015 s'élève en 2015 à 188 074 419 euros, crédits PPP compris, et elle représente plus de 80 % des recettes d'exploitation.

La réfection appliquée, j'en ai déjà parlé en introduction, conformément au dispositif de solidarité en 2015 entraîne une perte de recettes de 2 114 000 euros pour l'université de Bourgogne. Perte qui est liée à la mobilisation du fonds de roulement pour 1 033 288 euros et la réserve de précaution portée à 1 080 899 euros contre seulement 517 380 en 2014.

Qu'est-ce que c'est que la réserve de précaution et qu'est-ce que c'est que la mobilisation pour le fonds de roulement ? Ce sont des mécanismes qui permettent à l'État de faire des retenues sur les subventions qui sont attribuées aux établissements.

Tous les établissements se voient infliger une mise en réserve de certains crédits, une réserve de précaution. C'est-à-dire que c'est un moyen pour l'État de ne pas attribuer la totalité de la subvention. Et à titre exceptionnel, en 2015, pour certains établissements dont l'université, une mobilisation du fonds de roulement pour la somme de 1 033 288 euros.

En comparaison avec le montant perçu en 2014, parce qu'il faut arriver à comparer aussi des chiffres comparables, le montant perçu en 2014 s'élevait à 186 760 478 euros, réserve de précaution retirée.

Si on compare la progression de la subvention 2015 hors crédits PPP, bien entendu, on s'aperçoit que la progression avec cette fameuse réserve et cette fameuse mobilisation du fonds de roulement n'est que de 0,04 % et qu'elle ne permet pas malheureusement de compenser en grande partie l'évolution de la masse salariale que l'université connaît tous les ans, comme pour les années précédentes.

(Hors micro) J'espère qu'on a répondu à la question de M. Rollin.

Le Président.- *(Hors micro)* Je pense, oui. On poursuit. Non ? C'est terminé ?

M. Jobard.- Une petite précision sur la subvention de fonctionnement. Elle est versée en plusieurs fractions. Elle est toujours versée en quatre fois, 25 % en janvier, 25 % en avril, 35 % en juillet et 14 % en octobre et le solde en décembre.

Les autres recettes 2015. Les autres produits constatés en 2015 qui viennent s'ajouter à la subvention s'élèvent à 45 935 000 euros et s'inscrivent en progression de 0,93 % par rapport à 2014.

Les autres subventions qui viennent compléter la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur sont apportées par la Région Bourgogne qui est notre premier partenaire, même si ses participations sont en baisse de 4,7 % par rapport à l'année précédente, mais la Région nous apporte encore 4 546 000 euros.

Autres partenaires, l'Union européenne et les organisations internationales, pour 3 544 000 euros.

Et d'autres organismes parmi lesquels les autres collectivités publiques, communautés d'agglomération mais aussi autres ministères, pour 6 060 000 euros.

Les ressources propres, ce qu'on peut appeler les ressources propres, c'est-à-dire hors autres subventions. Elles sont surtout apportées par les droits d'inscription qui s'élèvent pour 2015 à 4 785 000 euros, en légère augmentation par rapport à 2014 où elles n'étaient que de 4 709 000 euros.

La taxe d'apprentissage qui se maintient à un niveau acceptable malgré toutes les craintes sur une diminution. Elle s'élève à 2 345 000 euros en 2015 contre 2 427 000 euros en 2014.

Les produits de la formation continue qui sont en augmentation de plus de 7 %, qui se montent à 5 810 000 euros.

Les prestations de recherche qui, à l'inverse, sont en diminution importante et qui ne s'élèvent qu'à 1 093 000 euros.

D'autres recettes ou d'autres produits viennent compléter ce qu'on appelle les ressources propres.

En dessous, vous avez les produits non encaissables, c'est-à-dire les reprises sur amortissements, qui viennent atténuer les charges d'amortissement de l'établissement ainsi que les reprises sur provisions.

Une fois qu'on a déterminé le résultat de fonctionnement, on arrive à une notion essentielle en matière de gestion publique. On doit être en mesure de dégager une capacité d'autofinancement.

Alors, la capacité d'autofinancement c'est quelque chose qui mesure la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance. Elle intègre l'ensemble des opérations qui génèrent un flux de trésorerie. En résumé, elle permet de financer et de renouveler les investissements sur ses fonds propres. En résumé, la CAF correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Le niveau de la CAF en 2015 s'est élevé à 3 673 154 euros. C'est un montant qui s'est inscrit en baisse par rapport au niveau de la CAF constatée en 2014 où il était de 5 710 545 euros. L'explication, c'est quand même surtout le fait que le résultat soit en déficit, ce qui vient amoindrir le niveau de la capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement, c'est la première ressource en investissement. Donc dans ce tableau, vous avez les dépenses et les recettes d'investissement.

Donc la CAF vient financer les dépenses d'investissement à hauteur de 3 673 000 euros.

D'autres recettes, les ressources de financement ou les dettes de financement viennent pour 29 286 000 euros et le reste c'est le fonds de roulement pour 9 446 000 euros.

À côté, vous avez les emplois. C'est ce qu'on appelle les financements ou les reversements de financement.

Il arrive parfois que les partenaires s'aperçoivent qu'ils nous ont versé trop de subvention et qu'ils nous demandent aussi des reversements. Ou éventuellement on peut avoir des pertes sur des financements. Ou des ré-imputations en section de fonctionnement. Ça, ce sont souvent des exercices comptables.

Donc les principales immobilisations. Elles sont constituées par le PPP pour 21 millions d'euros, équilibrées par une dette financière du même montant, et les autres travaux importants qui ont été réalisés, notamment :

- le PPP, les trois bâtiments, pour 21 137 000 euros,
- les travaux de l'Esplanade Érasme mise en service en 2015, pour 4 455 000 euros,

- le data center, pour 3 008 000 euros,
- Le bâtiment de Médecine B2, ainsi que le patio Droit-Lettres, pour 729 000 euros.

Avec aussi les acquisitions de matériel scientifique, pour plus de 2 738 000 euros dont :

- un microscope (121 000 euros),
- des équipements de métrologie infrarouge (105 000 euros).

Des acquisitions d'équipement informatique effectivement pour un montant important (2 476 000 euros) qui s'explique par le fait qu'on a construit un data center. Donc il faut l'équiper avec :

- un cœur de réseau (569 000 euros),
- des calculateurs à mémoire (119 000 euros),
- des serveurs de dématérialisation (107 000 euros),
- des systèmes de stockage (106 000 euros),
- des équipements réseaux pour les projets RENATER (289 000 euros).

Alors, rapidement le financement des investissements. Les investissements ont été financés à 50 % par la dette du PPP mais cela s'explique par le montant du montage :

- les subventions, 19 %.
- le prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 22 %, et
- la CAF pour 9 %.

Alors, le fonds de roulement, très rapidement. C'est la différence entre les ressources stables moyennes de financement et l'actif immobilisé, investissements détenus. Il traduit toujours une marge de manœuvre dont dispose l'université sur les éléments à caractère durable de son patrimoine et il constitue une marge de sécurité financière. C'est la résultante de différents agrégats du haut de bilan. Il ne se lit pas directement sur le bilan. Il ne correspond pas à des liquidités. C'est une notion d'analyse financière.

Au 31 décembre 2015, le fonds de roulement s'élève à 31 092 415 euros et il permet de couvrir 51 jours de dépenses décaissables de fonctionnement. Ça, c'est une norme d'analyse financière. Il est en diminution par rapport au fonds de roulement de 2014 dont le montant de 40 292 170 euros pouvait représenter 67 jours de dépenses décaissables, toujours selon le même ratio de statistique.

Voilà une présentation du fonds de roulement avec les actifs immobilisés, d'un côté, pour 240 millions d'euros, et le passif stable, pour 272 millions d'euros. Donc le passif supérieur à l'actif, c'est-à-dire le passif, les réserves ou les financements couvrent largement les actifs immobilisés et nous donnent le fonds de roulement pour 31 092 415,38 euros.

Quand on parle de fonds de roulement, il faut forcément aussi parler du besoin en fonds de roulement puisque le besoin en fonds de roulement constitue un deuxième agrégat du bilan. Il se calcule à partir des éléments financiers dont le cycle de vie est en principe inférieur à un an, le bas de bilan. C'est la différence entre l'actif circulant, les créances et les charges constatées d'avance et le passif circulant, les factures à payer, les dettes diverses.

C'est une dépense que l'on peut assimiler à une dépense monétaire s'il est positif, c'est-à-dire si c'est un besoin. Donc il doit être financé par le fonds de roulement. Mais il peut être assimilé à une recette monétaire lorsqu'il est négatif, c'est-à-dire une capacité, et il se rajoute au fonds de roulement pour abonder la trésorerie.

Au 31.12.2015, le besoin en fonds de roulement de l'université représente le décalage de flux entre l'actif d'exploitation (26 395 000 euros) et des dettes d'exploitation ou passif circulant. Le BFR est positif de 1 576 000 euros, ce qui signifie que l'uB a besoin de financement sur son cycle d'exploitation qui pèse momentanément sur sa trésorerie.

L'évolution du BFR est, cependant, favorable puisqu'elle est en constante amélioration depuis 2012. Il s'élevait en 2012 à 14 882 000 euros, en 2013, à 19 808 000 euros et, en 2014, il était déjà revenu à 8 429 000 euros.

Le dernier agrégat, c'est la trésorerie. La trésorerie, c'est toujours la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Donc vous voyez qu'avec un fonds de roulement de 31 092 000 euros et un BFR (besoin en fonds de roulement) de 1 576 000 euros, on a une trésorerie de 29 516 euros. Elle est en légère diminution par rapport à 2014. Elle baisse de 8 %.

Les variations de trésorerie sont essentiellement impactées, en dépenses, par le décaissement mensuel des payes (tous les mois, on a pratiquement la même sortie de trésorerie d'environ 18 millions d'euros tous les mois) et, en recettes, par les versements de la subvention pour charge de service public, effectuée, elle, selon une périodicité trimestrielle, donc selon le calendrier dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.

Donc si on vous faisait une courbe de la trésorerie, vous auriez une trésorerie en dents de scie avec des pics lorsque l'État verse la subvention et des abîmes, quinze jours avant le versement de la subvention. Mais la trésorerie est suffisante actuellement pour le fonctionnement courant de l'université.

Il vous sera demandé donc, à l'issue, plusieurs délibérations.

Une approbation du compte financier au vu du rapport des commissaires aux comptes dont vous aurez connaissance dans quelques instants, avec une affectation du résultat. C'est une perte, donc on demande qu'elle soit prise en report à nouveau déficitaire pour -366 901,04 euros, et on demande d'arrêter les provisions :

- pour risques et charges de personnel : 887 535 euros,
- pour la dépréciation des parts détenues dans la SATT Grand Est : 350 000 euros, et
- pour la dépréciation des créances douteuses : 606 000 euros.

Et la deuxième délibération, c'est la fameuse délibération pour un régime dérogatoire sur les amortissements pour les trois bâtiments livrés ou le bâtiment Mirande pour les réparations faites dans le cadre du PPP.

J'en ai terminé.

Le Président.- Merci, Pascal. On va peut-être passer maintenant au rapport des commissaires aux comptes et, ensuite, Dominique explicitera, donnera un éclairage peut être plus politique à cet ensemble d'informations qui sont un petit peu austères quand on les examine telles qu'elles ont été présentées mais qui doivent être présentées telles qu'elles le sont par l'agent comptable, mais ce sera précisément le rôle de Dominique de leur donner une explication plus politique. On pourra ensuite procéder aux délibérations.

Monsieur Rollin, vous voulez intervenir et ensuite on passera au rapport des commissaires aux comptes.

M. Rollin.- Oui. Simplement, en regardant rapidement, on va rentrer après les différents...., les commissaires aux comptes et les explications politiques des résultats de 2015, si je suis bien, l'annulation des provisions va nous permettre de

dégager environ 1,8 million, moins les 366 000 euros de déficit, de marge de manœuvre... pas de marge de manœuvre... enfin, de trésorerie.

M. Jobard.- Non.

M. Rollin.- C'est l'explication que je voulais savoir, si j'avais bien compris ou mal compris. Si j'ai fait un raccourci très rapide.

M. Jobard.- Vous voulez évoquer, je pense, la provision qui a fait l'objet d'une annulation juste avant la présentation.

M. Rollin.- Vous proposez quand même une annulation de provision sur les personnels de 887 000 et quelque, sur la provision de la SATT....

M. Jobard.- Non, les provisions qui sont présentées sont des provisions qui ont déjà été constituées en 2015 et qui sont réajustées. Il n'y a pas d'annulation de provisions sur les dettes du personnel puisque sur les créances TEPA, la provision n'a pas été constituée.

Le Président.- Bien. Je propose de donner la parole aux commissaires aux comptes.

M. Allieux.- Merci, Monsieur le Président. Donc on va, comme à l'accoutumée, faire une présentation je vais dire à deux voix. Je passerai la parole à mon confrère qui vous présentera l'opinion et, sans déflorer le sujet, la bonne nouvelle.

En ce qui concerne notre intervention cette année, je voudrais, avant peut-être de présenter les transparents, avoir quand même une pensée importante pour les services de l'université puisque, du fait de la mise en place de la GBCP, vous voyez que l'approbation des comptes est beaucoup plus tôt que les années passées.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu que les services se mobilisent et je profite, je dirais, de ce conseil pour remercier les services, qu'ils soient financiers ou de l'agence comptable, pour réussir à tenir ces délais.

Alors, ils ne sont pas tenus réglementairement puisque nous sommes après le 29 février puisque le délai réglementaire, c'est... Mais bon, c'était pour des raisons d'agenda, naturellement. Mais les comptes étaient naturellement prêts largement avant le 29 février. Donc ça, c'est un point très important, tout en conservant une bonne qualité de compte. C'est cela aussi. Une bonne qualité comptable.

Nous sommes avec vous depuis six exercices maintenant puisque je rappelle que vos comptes sont soumis à certification depuis le passage aux RCE.

Nous sommes deux cabinets chargés de ce travail, donc mon confrère qui représente Ernst & Young et moi-même qui suis du cabinet Deloitte-Scacchi maintenant puisque nous nous sommes rapprochés du cabinet Deloitte. Nous avons donc été retenus dans le cadre d'un appel d'offres, dans le cadre du marché cadre AMU, et donc c'est notre sixième année de certification.

Alors, comment avons-nous travaillé ? Nous avons travaillé, je dirais, comme chaque année mais avec quand même un focus important de préparation. Donc on a rencontré les services bien avant la clôture pour justement organiser cette clôture qui était un petit peu particulière.

Nous avons travaillé en deux phases principalement.

L'intérim courant novembre-décembre. On a revu certaines procédures de contrôle interne. Donc essentiellement, et ça, c'est un point important, plus l'université doit donner ses comptes, procéder à la reddition de ses comptes rapidement, plus elle doit faire appel à ce qu'on appelle des estimations comptables puisque vous comprenez bien que tous les éléments ne sont pas... comment dire ?... disponibles à la date où les comptes sont établis. Notamment, je pense aux estimations de passifs sociaux, les heures complémentaires, des choses comme cela. Et donc il y a des estimations mais qui sont excessivement fines et, d'ailleurs, qu'on corrobore d'une année sur l'autre et on a constaté qu'il y avait très peu d'écart. Donc les estimations sont très fiables. Donc ça c'est la partie, je dirais, intérim.

Et un point très important cette année, ça a été de vérifier la traduction comptable des grosses opérations d'inventaire physique qui ont été faites et qui se traduisent par, je vais arrondir les chiffres, 21 millions de sorties du patrimoine et donc aussi, un autre point qui était très important et très spécifique à l'année, c'était le traitement comptable du contrat de PPP.

Nous sommes intervenus, au final, je dirais, en février pour valider les comptes annuels.

Nous vous présentons aujourd'hui notre opinion.

Donc je le redis, même si je l'ai dit en introduction, c'est donc trois semaines de gagnées par rapport à l'audit 2014. Donc vous voyez que c'est quand même quelque chose d'excessivement important et qui a été, bien entendu, réalisé grâce à un fort investissement de l'ensemble des services.

Je vais laisser la parole à mon confrère qui va vous présenter l'opinion, c'est-à-dire la synthèse de nos travaux.

M. Buisson.- La conclusion de nos travaux et l'opinion, pour ceux qui étaient présents, il y a quelques-uns d'entre vous qui étaient présents il y a six ans, on vous avait dit qu'effectivement, les réserves formulées par le commissaire aux comptes, c'était en quelque sorte la feuille de route pour améliorer progressivement la qualité de l'information financière au fil des ans et qu'il fallait le percevoir effectivement comme un objectif et de pouvoir effectivement, d'une année à l'autre, réussir à lever ces réserves.

La première année de certification, nous avons quatre réserves et grâce au travail qui a pu être fait par l'agence comptable, par les services financiers, mais aussi par l'ensemble des services de l'université, nous arrivons à la clôture 2015 à pouvoir lever la totalité des réserves qui avaient été formulées les années précédentes. La dernière, comme le rappelait Pascal Jobard tout à l'heure, étant la réserve sur l'inventaire physique qui n'avait pas été fait jusqu'à présent et donc qui a été fait durant l'exercice 2015. Donc notre rapport, effectivement, au titre des comptes de l'année 2015 est une certification pure et simple, sans réserve.

Par contre, notre rapport dans sa partie opinion comporte une deuxième partie qui sont les observations, c'est-à-dire sur lesquelles on attire l'attention du lecteur sur des points importants de l'année ou des traitements comptables spécifiques. Et là, on retrouve, en fait, le fait que la réserve a disparu et on renvoie effectivement à l'annexe sur ce sujet qui mentionne qu'il a fallu nettoyer les comptes, comme l'expliquait Pierre-François à l'instant, d'une valeur brute d'à peu près 25 millions d'euros mais valeur nette comptable zéro au titre des immobilisations. Ce qui a permis effectivement de remettre la situation à niveau.

Les autres observations étant ce qu'a mentionné Pascal Jobard tout à l'heure sur les corrections d'erreurs qui ont été faites mais pour un impact très faible,

vu qu'on est à 279 000 euros nets sur quasiment 300 millions de total de charges et produits, donc on peut considérer que c'est vraiment non significatif par rapport aux flux de l'université, et une autre observation sur le traitement comptable spécifique, là, lié aux subventions et à l'instruction liée à ces subventions sur les ressources affectées.

Si on entre dans le détail. L'inventaire physique, les tableaux vous ont été présentés tout à l'heure, c'est un gros travail de fait en interne, en externe, et, je dirais, la bonne surprise qu'on ne pouvait pas du tout préjuger jusqu'à présent, c'est que finalement, quand on rapproche la comptabilité du physique, tous les biens qui étaient encore en cours d'amortissement sont toujours là, dans la mesure où tout ce qui était sorti de la comptabilité était à valeur nette comptable zéro.

La préoccupation qu'on pouvait avoir à l'époque en termes d'image fidèle des comptes, c'était de se dire qu'en faisant cet inventaire et en ayant effectivement à sortir ce qui avait disparu, on aurait eu un impact au résultat. On n'a pas de capitaux propres de ces sorties. En fait, tout ce qui a disparu entre l'historique et l'inventaire fait courant 2015 était déjà intégralement amorti, donc n'a pas d'impact en quelque sorte sur les comptes, mis à part en termes de présentation.

Par contre, ce qui est clair, c'est aussi ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que maintenant la procédure... Enfin, tout a été mis à niveau. Un logiciel est mis en place pour permettre effectivement de suivre cet inventaire. Il est indispensable que toutes les procédures, à partir de maintenant, soient appliquées pour pister à la fois les entrées et les sorties, pour s'assurer que la qualité de l'information qui était mise à niveau à fin 2015 ne se re-dégrade pas sur les années à venir, ce qui pourrait conduire, sinon, le cas échéant, le commissaire aux comptes à reformuler des réserves si cette qualité d'information se dégradait sur les années à venir. Donc il faut là mobiliser, effectivement, l'ensemble des services sur ce sujet pour que l'information soit fluide entre les composantes et l'agence comptable et les services financiers.

Les points d'attention, on peut passer rapidement. Comme je l'ai dit, c'était le retraitement des opérations en ressources affectées, l'incidence des corrections d'erreurs. C'est franchement anecdotique, mais c'est obligatoire d'en faire état dans la mesure où cela s'est soldé par 279 000 euros nets, et donc, comme je viens de l'évoquer, l'observation qui lève la réserve de l'année dernière.

La GBCP, point à suivre en 2016. On l'a évoqué à l'instant sur le raccourcissement des délais de clôture qui conduit effectivement à s'organiser pour être capable de produire une information dans les délais appropriés. On s'est aperçu que cette année, on y est arrivé. Le conseil se tient aujourd'hui uniquement pour des raisons d'élections et de report d'agenda, mais le 29 février, on aurait tout à fait pu présenter au conseil les comptes définitifs dans l'état dans lequel ils vous sont présentés aujourd'hui.

Par contre, effectivement, la GBCP va conduire aussi probablement à modifier certains processus, à revoir effectivement certaines approches, à adapter les systèmes d'information et donc c'est là où il y a un travail 2016 sur le sujet à suivre de près pour qu'au moment du processus de clôture des comptes de 2016, toute l'information soit mise à niveau, accessible et présentable dans le format requis par la GBCP.

Voilà nos conclusions.

Le Président.- Merci infiniment. Avant de passer la parole à Dominique qui va donner des éléments de commentaires politiques sur les chiffres bruts que

Pascal Jobard nous a présentés, je voudrais remercier très sincèrement les commissaires aux comptes de Ernst & Young et de Deloitte-Scacchi pour vous dire que ça fait six ans maintenant qu'on travaille ensemble. Je n'étais pas président, j'étais vice-président aux finances quand on s'est rencontré.

Que vous avez été, au cours de ces six années, pour nous, pas des commissaires aux comptes censeurs mais véritablement des partenaires. Vous avez été exigeants, pas toujours faciles, mais c'était de la bonne exigence parce que cette bonne exigence que vous nous avez imprimée nous a conduits à améliorer nos procédures financières.

Et je voudrais vous dire devant tout le conseil d'administration à quel point c'est important parce que pour nous tous qui devons prendre des décisions qui sont difficiles, qui sont engageantes, qui sont d'autant plus difficiles qu'on est amené à les prendre et qu'on va être amené à les prendre dans un contexte économique très difficile où les marges se réduisent, la clé de la sécurisation de nos décisions, c'est que nous ayons parfaitement confiance dans les procédures financières de fonctionnement de notre université.

Et précisément, pour que nous ayons confiance dans ces procédures financières, il faut qu'elles soient de qualité, que les comptes soient certifiés et que dans ce contexte, vous voyez que la certification sans réserve pour la première fois cette année est un élément qui est très important.

Donc un grand merci à vous pour ce que vous nous avez appris et les progrès que vous nous avez amenés à faire dans cette exigence très partenariale qui s'est construite entre nous.

Je vais maintenant passer la parole à Dominique et ensuite, quand Dominique aura présenté, on fera voter après.

Je voudrais bien que Dominique explique parce que je crois que pour que les administrateurs votent de façon éclairée, il est important qu'ils aient une compréhension large des enjeux qui peuvent se cacher derrière les chiffres.

Dominique, à toi.

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Avant de vous donner donc justement cette lecture un peu plus politique de ce compte financier, je m'associe à M. le Président pour remercier les commissaires aux comptes et puis également pour dire le formidable travail, le travail remarquable qui a été effectué par le pôle Finances et par l'Agence comptable pour fournir les documents qui vous ont été transmis et des discussions que nous avons eues.

Je vais essayer d'être assez didactique, assez pédagogique, puisque ce CA a été fortement renouvelé. Donc au cours des deux ou trois prochains exercices budgétaires, j'essaierai, je m'excuse déjà auprès de ceux qui sont redoublants, entre guillemets, mais je vais essayer de vous donner quelques éléments d'information.

Tout d'abord, pour revenir à ce compte de résultat, il me semble important dans un premier temps d'avoir une connaissance de l'évolution de celui-ci au cours de ces quatre dernières années.

Vous pouvez ainsi constater sur cet histogramme que ce compte de résultat, bien que nettement positif, vous le voyez, n'a cessé de décroître de manière régulière au cours de ces dernières années. Nous étions, vous le voyez ici, à 4 623 000 euros en 2012, puis ensuite à 2 852 000 en 2013, pour atteindre l'année dernière près de 1 938 000.

Le compte financier de cette année 2015 peut se présenter sous deux formes qui vous ont été transmises dans les documents par le pôle Finances. Vous

le voyez, tout d'abord, en tenant compte du prélèvement, entre guillemets, des 1 033 000 euros par l'État qui, en fait, n'est pas réellement un prélèvement mais une diminution de notre subvention pour charge de service public à même hauteur et, dans ce cas précis, le résultat de l'exercice de cette année est donc, comme l'a présenté M. l'Agent comptable, déficitaire de 366 901 euros.

En revanche, vous voyez que si on corrige du montant dont nous avons été injustement diminués de notre subvention, vous pouvez constater ici, en hachuré sur cet histogramme, que ce déficit n'aurait, en fait, jamais existé car nous terminerions l'exercice avec un excédent, certes, fortement diminué par rapport à l'année 2014 mais, néanmoins, positif de +666 386 euros.

Peut-être avant d'aller plus en avant sur le détail de ce compte financier, nous avons la chance d'avoir M. le représentant du Rectorat, M. Marlot.

Peut-être, Monsieur Marlot, souhaitez-vous intervenir en une ou deux phrases pour nous dire un petit peu le positionnement du Rectorat et éventuellement celui de M. le Recteur.

M. Marlot.- Oui, bien sûr. Il n'y a pas de souci. Effectivement, à l'issue de cet exercice, il y a un résultat déficitaire qui a été constaté mais il est très directement lié à un prélèvement sur le fonds de roulement. Donc effectivement, sur un plan réglementaire, il y a un article du code de l'éducation qui est l'article R.719-104 qui prévoit que normalement, quand il y a un compte de résultat qui accuse une perte, le conseil d'administration détermine par une délibération les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice suivant.

Néanmoins, on a reçu des consignes du ministère qui sont très claires, c'est qu'étant donné que le déficit de l'exercice ne dépasse pas le montant du prélèvement sur le fonds de roulement qui a été opéré, on considère qu'il n'y a pas véritablement de déficit ou, en tout cas, que le déficit qui est constaté est autorisé et qu'on n'a donc pas à avoir recours à cette procédure de plan de retour à l'équilibre. On considère, en fait, que le déficit est conjoncturel et purement lié au prélèvement sur le fonds de roulement.

M. Delmas.- Très bien. Je vous remercie pour votre intervention.

Ce résultat d'exercice, donc, est en fait le fruit de trois résultats qu'il est nécessaire bien évidemment d'appréhender afin d'avoir une réelle vue du bilan de l'activité de notre établissement.

Tout d'abord, le résultat d'exploitation qui correspond, en fait, au résultat du fonctionnement même de notre établissement.

Vous pouvez constater qu'à l'image du résultat d'exercice, le résultat d'exploitation diminue au fil des ans de manière régulière avec, cette année, en tenant compte du prélèvement de 1 033 000 euros, un déficit, vous le voyez ici, de 623 000 euros. Et lorsque celui-ci est corrigé, ici en hachuré, nous avons un excédent positif d'un peu plus de 409 000 euros.

La variation observée ici entre 2014 et 2015 de près de 832 000 euros est principalement due, cela a été évoqué précédemment, à l'augmentation de la masse salariale qui enregistre une nette progression de 1,10 %, soit une augmentation de plus de 2 millions d'euros avec, notamment cela été évoqué, la non-compensation du glissement vieillesse-technicité par le ministère ou encore les amortissements qui sont liés au partenariat public-privé qui pèse fortement, d'ailleurs, sur notre résultat de fonctionnement.

Ensuite vient le résultat financier qui, lui, reflète les charges d'emprunt et de produits financiers. Celui-ci, vous le voyez, indique une baisse de 586 000 euros, en fait, qui est due à la nouvelle réglementation du fléchage des subventions qui est mis dorénavant dans le résultat d'exploitation. D'où cette somme en négatif qui apparaît par ce jeu d'écriture.

Enfin, le résultat exceptionnel qui correspond, comme son nom l'indique, à des recettes exceptionnelles et qui décroît normalement pour se stabiliser cette année, vous le voyez ici, sur cet histogramme, à 843 000 euros.

Cette variation d'un peu plus de 147 000 euros par rapport à l'année dernière correspond pour l'essentiel à des dons, des écritures de régularisation comptable ou encore à des remboursements de sinistres.

Au vu de cette analyse du résultat global de l'exercice 2015, j'aimerais tout d'abord féliciter l'ensemble des acteurs, des composantes, des services et des laboratoires qui ont fait, tout au long de cette année 2015, un travail remarquable, en dépit de moyens resserrés, pour maintenir un budget qui se doit d'être rigoureux.

Le second point que j'aimerais porter à votre attention, comme je l'avais fait d'ailleurs à l'issue du compte financier 2014, concerne plus particulièrement l'évolution des recettes, ici en bleu, et des dépenses, vous le voyez, c'est la courbe rouge, de notre établissement et sur l'éventuel effet ciseau traduisant ici des dépenses non compensées par nos recettes.

C'est un point qui est extrêmement capital, que je soumetts à votre réflexion, car comme vous avez pu le constater, même si nous corrigeons, ici à gauche, en hachuré, le résultat d'exploitation, celui-ci continue inexorablement sa descente. Aussi, de manière à ne pas conduire notre établissement au déficit, il conviendra que nous soyons tous ici très vigilants et très rigoureux au cours de notre exercice budgétaire 2016. Et déjà un travail considérable est en train d'être effectué, notamment par le pôle Finances, à l'heure actuelle à ce sujet.

À cette analyse de l'activité financière de notre établissement, deux autres paramètres, cela été évoqué par l'agent comptable, doivent être associés à l'analyse du résultat d'exercice, à savoir la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement net global.

Tout d'abord notre capacité d'autofinancement. Pour rappel, c'est-à-dire la capacité, finalement, de notre établissement à autofinancer sa propre croissance. Vous pouvez constater que celle-ci s'élève à 3,6 millions d'euros si nous tenons compte du prélèvement des 1 033 000 euros par l'État ou encore, en hachuré, vous le voyez, à 4,7 millions d'euros, une fois corrigée.

Bien que sur cette courbe, nous ayons une inflexion de cette capacité d'autofinancement pour 2015 d'approximativement 1 million d'euros, c'est un point, somme toute, positif car l'établissement, en dépit des conditions économiques nationales et internationales qui sont extrêmement difficiles, a pu maintenir ces éléments qui lui permettent de financer sa croissance.

Pour autant, ce résultat sur, finalement, la mesure de l'enrichissement de l'université ne permet pas à lui seul de déterminer notre capacité financière à assumer nos besoins.

En fait, bien souvent, il faut savoir qu'il existe un décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances, ce qui a pour conséquence, en tout cas, pour l'établissement de trouver la ressource nécessaire. Cette ressource, cela a été évoqué, est représentée par le fonds de roulement net global qui correspond à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés, c'est-à-dire, en fait, à la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables.

Avant de discuter plus en avant de celui-ci, il me semble là encore très important que chacun ici soit au fait de ce qu'il représente et des lois qui le régissent.

Le fonds de roulement doit permettre tout d'abord le financement d'au moins 30 jours de masse salariale de l'établissement ainsi que de son fonctionnement, conformément aux recommandations du Rectorat. Il ne doit permettre le financement que de projets d'investissement et enfin, pour parvenir à l'équilibre réel, le conseil d'administration peut autoriser un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour le financement d'opérations d'investissement.

Au 31 décembre 2015, ce fonds de roulement s'élève à un peu plus, vous le voyez, de 31 millions d'euros, soit une baisse d'un peu plus de 9 millions d'euros par rapport à 2014. Il s'agit donc de regarder plus précisément la composition de ce fonds de roulement.

Nous avons tout d'abord, conformément aux recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un niveau de fonds de roulement prudentiel équivalent à 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit vous le voyez, 15 513 000 euros pour la masse salariale, auxquels viennent s'ajouter 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit un peu plus de 2,7 millions d'euros, ainsi que diverses provisions avec un peu plus de 1,8 million d'euros, soit la nécessité de présenter pour notre établissement un fonds de roulement, vous voyez, on ne le voit pas très bien ici en bleu sur la diapositive, d'un peu plus de 20 millions d'euros, sous peine d'un refus d'approbation de nos comptes par le Rectorat.

À cela s'ajoutent les actions qui ont été menées depuis 2012 pour tout simplement garantir l'essor de notre université pour faire face à une dotation, vous l'avez vu, de fonctionnement évoluant à la baisse. Et le seul moyen de faire évoluer, de restructurer ou de moderniser nos installations passe par l'investissement qui ne peut être financé que grâce à notre fonds de roulement.

Ainsi, donc, l'ensemble des investissements représente pour 2015, vous le voyez, près de 7,353 millions d'euros.

Et si vous me le permettez, Monsieur le Président, je souhaiterais, en direction principalement des nouveaux membres de ce conseil d'administration, revenir en cinq minutes sur ce que désignent ces un peu plus de 7 millions d'euros.

Tout d'abord, nous retrouvons les sommes engagées dans le cadre des cinq programmes pluriannuels d'investissement transversaux en direction de notre communauté universitaire décidés fin 2012, avec un montant total, vous le voyez entre parenthèses, financé par l'établissement de 3,348 millions d'euros.

Pour rappel, ceux-ci concernaient :

- les infrastructures numériques qui représentent la clé du développement de notre université et notamment de la constitution également de la COMUE, les besoins en matière d'infrastructures et de compétences étant immenses dans ce domaine ;
- les infrastructures sportives permettant de contribuer au bien-être de nos étudiants et personnels ;
- les infrastructures et maintenance des sites territoriaux qui, bien évidemment, compte tenu de leur situation géographique, ont besoin d'une prise en charge spécifique de leurs infrastructures et de leur patrimoine bâti ;
- les projets innovants des composantes afin de répondre à des besoins spécifiques ; et enfin
- les équipements travaux pratiques afin d'actualiser le parc d'équipements pédagogiques destinés prioritairement aux enseignements pédagogiques.

L'étude rigoureuse qui a été effectuée par la sous-commission aux investissements, ainsi que la coordination que nous avons pu avoir avec la sélection des appels à projets pédagogiques, a permis de dégager une somme qui a été investie pour lancer, vous le voyez, un PPI visioconférences, de manière à ce que chaque grand ensemble de notre campus puisse en être équipé, à hauteur de 212 000 euros.

À ces PPI transversaux, sont venus s'ajouter deux autres PPI de première importance, l'un très urgent qui est consacré à la rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui était dans un état de désuétude extrêmement important, pour un peu plus de 2,7 millions d'euros. Vous l'aurez compris, les montants qui sont entre parenthèses désignent les sommes totales engagées et votées par l'établissement qui sont à répartir, bien évidemment, sur plusieurs années. Je vous laisse le soin, d'ailleurs, de regarder le document qui vous a été transmis par le pôle Finances quant aux sommes spécifiques qui sont engagées directement pour l'année 2015.

Simplement, pour en revenir à ce PPI, nous savons bien évidemment que ce n'est pas le seul bâtiment en souffrance dans notre université mais celui-ci était vraiment prioritaire et puis, bien évidemment, d'autres plans devront venir plus tard en direction des autres bâtiments.

Le second PPI, quant à lui, est consacré aux plateformes de recherche et axes de recherche transversaux pour 1 million d'euros.

Par ailleurs, à l'issue de la présentation du compte financier 2014, le CA du 8 avril 2015 a voté trois actions majeures au travers de programmes pluriannuels d'investissement, vu les montants extrêmement importants, et ceci répondant avant tout à deux nécessités importantes pour notre établissement.

Tout d'abord, le cofinancement d'opérations programmées dans le cadre du CPER. Il s'agit, vous le voyez ici, sur cette diapositive, du PPI Pharmaco-imagerie destiné à l'extension du bâtiment dédié à celle-ci pour 1 million d'euros financé par l'uB et qui devrait bénéficier à la fois d'un financement dans le cadre du CPER de 500 000 euros par l'État et de 500 000 euros par la Région.

Par ailleurs, un financement FEDER est également attendu à hauteur de 750 000 euros.

Soit un total d'un peu plus de 2,7 millions d'euros.

Du PPI Learning Center et son équipement pour un peu plus de 1,1 million d'euros sur un projet total de 5,8 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros de financement CPER.

Du PPI Contrôle d'accès à hauteur de 0,7 million d'euros, pour un montant total de 1,7 million d'euros.

La seconde nécessité, elle, correspondait aux opérations de mise en accessibilité et de sécurisation pour lesquelles l'établissement n'a pas encore reçu l'assurance de cofinancement. En effet, vous le savez tous, l'État impose à ses opérateurs une mise en accessibilité que l'université de Bourgogne, et je tiens à le souligner ici devant ce conseil d'administration, n'a pas attendu pour s'emparer de cette nécessité ou plutôt, devrais-je dire, de ce droit à l'accessibilité. Aussi, au vu des sommes nécessaires à cela, nous avons ouvert, vous le voyez ici, un PPI Accessibilité Handicap dans lequel l'établissement consacrera 1 million d'euros et a sollicité un financement à parité de l'État.

En ce qui concerne les opérations de sécurisation, un travail extrêmement long et lourd a été engagé sur la sécurisation et la ventilation et du traitement de l'air qui représente certainement l'un des enjeux de sécurité les plus importants pour notre personnel et nos étudiants.

Ce PPI, vous le voyez, intitulé « ventilation et traitement d'air », implique une enveloppe de 1,5 million d'euros sur 3 millions d'euros.

Il me semble là encore très important que vous notiez à ce stade que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI est pris en charge en central, ce qui nécessairement pèsera fortement sur l'équilibre financier de notre établissement.

Ensuite viennent des conventions d'aménagement et d'infrastructures, notamment avec l'ISAT à hauteur de 100 000 euros ou encore pour Auxerre avec l'équipement du bâtiment n° 4 à hauteur de 550 000 euros.

Enfin, des financements en direction du pôle Patrimoine et du PSIUN, ce sont par exemple la chaufferie, le Data Center, avec respectivement, vous le voyez, 0,471 et 0,622 million d'euros engagés.

Ainsi, cela représente au final, 27,415 millions d'euros mobilisés sur les 31,092 millions d'euros de fonds de roulement de départ, soit au final, vous le voyez sur cette diapositive, avant le budget initial 2016, un fonds de roulement mobilisable qui se monte à 3,677 millions d'euros.

Par ailleurs, vous le savez tous, notre dotation de fonctionnement est insuffisante par rapport à nos besoins. Aussi, depuis maintenant trois ans, afin de pouvoir arriver à l'équilibre budgétaire, nous procédons à un traitement particulier du pôle Patrimoine et du PSIUN de manière à flécher correctement ce qui pouvait correspondre à de l'investissement et donc faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer uniquement de l'investissement.

Cette manipulation permet, si j'ose dire, entre guillemets, de lâcher du lest pour le fonctionnement de nos structures car les sommes disponibles sont alors injectées dans le fonctionnement de nos structures.

À cela s'ajoute, bien évidemment, l'aide à l'amortissement pour les composantes à hauteur de 400 000 euros.

Soit un total, vous le voyez ici dans ce cadre vert, de 2,200 millions d'euros que nous devons donc soustraire aux 3,677 millions d'euros qui étaient mobilisables avant le budget initial 2016.

Soit au final, vous le voyez ici, un fonds de roulement mobilisable après le budget initial 2016 de 1,477 million d'euros.

Soit si l'on compare par rapport à l'année dernière, une diminution de près de 3,385 millions d'euros. Il apparaît donc essentiel de pouvoir préserver notre fonds de roulement qui est et demeure un pivot majeur dans le maintien de notre indépendance puisqu'à l'heure actuelle, il faut quand même se souvenir qu'il y a eu 23 universités qui présentaient un déficit fin 2011 et 20 établissements qui ne disposaient pas d'un fonds de roulement prudentiel de 30 jours de fonctionnement en 2012.

Je disais donc un pivot majeur de notre équilibre budgétaire car le prélèvement sur le fonds de roulement permet effectivement de maintenir un équilibre budgétaire qui est extrêmement tendu, faute d'une dotation de fonctionnement suffisante par le ministère.

Quelles conséquences ? Cela a pour conséquence l'obligation pour l'établissement, en cours d'année, d'effectuer un prélèvement de plusieurs millions d'euros afin de combler des insuffisances d'autofinancement.

Pour que vous puissiez bien comprendre l'importance du maintien d'un fonds de roulement suffisant pour éviter justement un déséquilibre budgétaire conduisant à une situation budgétaire déficitaire, j'ai repris tout simplement, à titre pédagogique, deux diapositives du budget rectificatif n° 2 de l'année dernière.

Juste pour vous montrer ici, nous avons une première section qu'on appelle la section de fonctionnement, avec d'un côté des dépenses et des recettes, les charges de fonctionnement, les charges de masse salariale. Vous voyez. Côté recettes, on a des produits de fonctionnement. Et quand on fait la soustraction, théoriquement les dépenses sont égales aux recettes, vous voyez ici que nous sommes dans un déficit de première section. Nos recettes ne compensent pas les dépenses de première section pour arriver à cet équilibre budgétaire.

Ensuite, vient la seconde section qui est la section d'investissement. Du coup, vous voyez ce chiffre en rouge qui est le déficit de première section, ici, vient ici se mettre au niveau de l'insuffisance d'autofinancement au niveau de la seconde section. Effectivement, après correction, ce n'est pas exactement le même chiffre puisqu'il va y avoir des reprises de dotations aux amortissements, etc., mais vous voyez que c'est quand même sensiblement le même. Ensuite, bien évidemment, il y a des dépenses qui sont directement liées aux investissements et, de l'autre côté, il va falloir trouver les recettes.

Donc si nous avons une insuffisance d'autofinancement, nous n'avons pas de capacité d'autofinancement alors que les subventions, elles, ne vont pas compenser les dépenses d'investissement.

Cela va avoir pour conséquence, vous le voyez ici, de trouver la ressource nécessaire pour arriver à l'équilibre budgétaire via le prélèvement sur le fonds de roulement pour arriver ici à l'équilibre global du budget rectificatif n° 2.

Je voulais attirer votre attention là-dessus pour vous montrer que sur les 31 millions de fonds de roulement qui vous sont présentés, sur ces 31 millions, ce ne sont pas 31 millions d'argent qui est mobilisable pour l'établissement, étant donné qu'il y en a une partie qui nous est imposée par la loi pour notre fonctionnement et la charge de masse salariale de 30 jours, qu'un certain nombre de choses ont été votées par le CA, donc des sommes sont engagées, et sur le reste, il ne reste plus que... Je ne sais plus combien je vous ai dit... 1 million et quelque de fonds de roulement qui est mobilisable.

Voilà ce que je voulais faire passer comme message sur cette nécessité d'être extrêmement vigilant, à la fois sur notre résultat d'exercice et sur le maintien d'un fonds de roulement qui est nécessaire à notre établissement.

Le Président.- Merci, Dominique. C'était parfaitement didactique.

Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais faire trois commentaires très rapidement et, ensuite, on pourra discuter avant de passer à la délibération.

Je voudrais dire et redire, vous avez bien compris, qu'il n'y a pas de déficit de l'université de Bourgogne cette année. Il s'agit simplement d'un artefact technique qui est dû au fait que le prélèvement sur le fonds de roulement a été, en fait, une réduction de la dotation de l'État qui n'a pas pu être comptablement considérée comme un prélèvement sur le fonds de roulement. Donc la réalité des choses est que techniquement il y a un déficit (366 000 euros), politiquement il y a un excédent qui est de 666 000 euros.

La deuxième chose, je rejoins Dominique, prudence. Prudence en fonctionnement parce qu'on voit très bien que quand on poursuit la courbe telle qu'elle se dessine, on arrive à un déficit soit en 2016 soit en 2017, donc prudence et nécessité en 2016 et en 2017 de maîtriser nos dépenses, c'est absolument indispensable.

Prudence également dans l'investissement. Ce n'est pas parce qu'on a 1,5 million d'euros, je crois, de fonds de roulement mobilisable que ce fonds de

roulement devra être mobilisé. Je le dirai d'autant plus qu'il ne le sera pas parce que nous allons passer en 2017 dans le cadre de la GBCP et dans le cadre de la GBCP, il faut que nous apprenions à reconstruire complètement notre philosophie, notre dynamique de construction budgétaire et de fonds de roulement et que notamment, la charge d'amortissement ne viendra plus peser sur le bilan de fonctionnement mais viendra peser sur le fonds de roulement et donc il faut qu'on apprenne à reconstruire les équilibres.

Pour l'année 2016, je serai donc très réservé à ce qu'on fasse des prélèvements sur le fonds de roulement de façon à sécuriser parfaitement le fonctionnement de l'établissement en attendant qu'on ait appris les nouvelles règles du jeu de la GBCP et qu'on puisse reconstruire les équilibres.

Je voudrais vous dire aussi que, vous avez probablement tous été attentifs aux informations qui circulent sur les ondes depuis quelques jours, le gouvernement semble sur le point d'augmenter le point d'indice. Si le gouvernement augmente le point d'indice de 1 % sur les salaires, notre masse salariale, vous l'avez vu, est d'environ 180 millions d'euros. Ça fait plus 1,8 million d'euros qui va venir peser sur notre bilan de fonctionnement. Et on sait bien la situation financière de l'État. Je ne sais pas où l'État ira chercher les financements pour rallonger notre dotation. Donc si on a 1,8 million d'euros de dépenses supplémentaires, on est *ipso facto* en déficit puisque vous avez vu qu'on est à +660 000.

Honnêtement, la situation est extrêmement préoccupante à cet égard.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information supplémentaires. Et vous voyez bien, en fait... Quand même quelques éléments supplémentaires.

On est dans toute cette affaire terriblement tributaire de décisions qui sont prises au niveau national et qui sont des décisions qui pour l'essentiel nous échappent.

Dominique, si tu pouvais revenir à ta première diapo quand même et ensuite j'arrêterai de parler.

On était à +1,93 l'an passé, +0,66 cette année. Cela veut dire qu'on a un pincement de notre bilan qui est d'environ de 1,2-1,3 million.

Si vous regardez en parallèle, on a +500 000 euros de réserve de précaution qui viennent peser. On a +500 000 euros de GVT non compensés qui viennent peser et on a +900 000 euros de charges sociales qui sont une décision de l'État, notamment c'est la loi Sauvadet, qui viennent peser sur notre fonctionnement.

C'est-à-dire 500 000, plus 500 000, plus 900 000, ça fait 1,9 million. Donc on a eu 1,9 million de ressources en moins et, malgré tout, on a pincé le déficit que de 1,3 million.

Cela veut dire que la politique qu'on a menée a été capable de maîtriser d'une certaine façon la baisse des ressources à hauteur de 600 000 euros, je parle en chiffres macroscopiques, mais, bien sûr, on ne peut pas faire des miracles. Il y a un point en dessous duquel on ne peut pas descendre.

Donc on voit bien qu'on arrive au terme de ce qui est raisonnablement faisable en termes de maîtrise de nos dépenses et que, très honnêtement, je ne vois pas bien comment on va y arriver s'il y a effectivement 1 % d'augmentation du point d'indice dans l'année qui vient.

Tout ceci pour vous dire que dans l'année qui vient, on va devoir réévaluer, reconstruire le budget de façon à être certain de terminer l'année 2016 et puis aborder 2017 dans des conditions qui soient sécurisées.

Je vais m'arrêter là, promis, mais je voudrais encore mettre en parallèle de cela le fait que cette année universitaire, on vient d'avoir les chiffres, nous sommes à +3,6 % d'augmentation de nos effectifs étudiants. On est cette année à presque 28 000 étudiants. Comment voulez-vous qu'on y arrive avec des ressources qui baissent, des flux étudiants qui augmentent et des mesures qui sont prises au niveau national et qui nous échappent complètement ?

Tout cela c'est l'environnement politique sur lequel Dominique et moi, on voulait insister pour bien vous le présenter avant qu'on puisse débattre et prendre cette délibération sur le compte financier.

Je me tais et je vous passe la parole. Donc Monsieur Rollin puis Tania.

M. Rollin.- Oui. En effet, j'ai posé tout à l'heure la question sur les ressources que l'État nous allouait en termes de compensation salariale... Enfin, en dotation de masse salariale. Vous insistez sur le fait que l'augmentation salariale, la charge des salaires est de 1,10 %. Ça, c'est clair. Vous ne faites à aucun moment allusion quand même à l'augmentation de la dotation de l'État sur la masse salariale de 0,86 %. Donc il y a un différentiel qui n'est pas de 1,10 mais qui est quand même de 0,30 qui est toujours là, je suis d'accord, mais le différentiel, il faut quand même le tempérer par la réalité de la dotation de ce qui est donné en termes de compensation. Ce n'est pas une perte de 1,10 % nette pour l'université. Voilà ce que je voulais quand même dire même s'il y a d'autres... Je sais que le GVT pèse énormément et d'autres.

Le Président.- Les chiffres que je vous ai donnés, je ne les connais pas par cœur en pourcentage, mais en euros, c'est +900 000 euros. Le différentiel, au bout du compte, en charges sociales, on a une surdépense de 900 000 euros. Et ça, c'est factuel, c'est considérable. C'est une surdépense, Monsieur Rollin. C'est une surdépense.

Tania, vous vouliez intervenir.

Mme Carnet.- Oui. Je voulais simplement vous remercier pour cette présentation que j'ai trouvée très claire et compréhensible pour ma part. Simplement, je voulais quand même insister sur le fait, et vous l'avez justement fait remarquer, que vous étiez tributaires des décisions qui sont prises au plan national et notamment la réévaluation de ce point d'indice. Est-ce qu'au jour d'aujourd'hui, le ministère vous a parlé de quoi que ce soit ? Est-ce qu'il vous a dit s'il allait compenser quoi que ce soit ?

Le Président.- Je vais vous dire quelque chose qui est assez surréaliste, Tania...

Mme Carnet.- C'était une question naïve mais...

Le Président.- ... et ce n'est pas la première fois que ça se passe, c'est qu'on apprend un certain nombre de choses par des dépêches AEF, par la presse, avant d'en être informé directement par nos tutelles et cette chose-là en fait partie. C'est des choses qui sont tout à fait étonnantes.

Mme Carnet.- Alors, ôtez-moi d'un doute. Est-ce que nous aurons cette réévaluation ou pas si vous n'avez pas les financements ?

Le Président.- Je ne sais pas... Je ne sais pas. Franchement, je n'en sais rien. On vient d'avoir une dépêche AEF. Je suis incapable de vous le dire. Une chose est sûre, c'est que la loi est la loi et que si la loi nous dit « vous devez augmenter le point d'indice de 1 % et les salaires », on n'aura pas d'autre option que de le faire et si, en même temps, notre dotation n'est pas augmentée, je ne sais pas comment on fera. Et 1 % de 180 millions d'euros, c'est 1,8 million d'euros... Je ne sais pas.

Intervenante.- (*Hors micro*) C'est toujours en discussion, ça. C'est à 0,6 en juillet.

Le Président.- C'est en discussion...

Intervenante.- (*Hors micro*) C'était à 0,6 en juillet. C'était la dernière proposition du ministère.

Le Président.- Ah oui, parce que ce serait en deux temps. Ce serait 0,6 % en juillet et 0,6 % l'année suivante.

Écoutez, on fera face. On fera de notre mieux. Que voulez-vous que je vous dise ? Vous savez, et c'est d'ailleurs paradoxal, que cela fait plusieurs années que je vous dis que l'on pilote financièrement l'université d'année en année sans avoir véritablement de visibilité pluriannuelle. C'est d'ailleurs un paradoxe puisque la GBCP qui nous est imposée par l'État, précisément sa philosophie, c'est d'instiller du pluriannuel dans le pilotage financier des établissements mais, franchement, avec ce type de mesure, on est totalement incapable de faire une quelconque prospective pluriannuelle.

Mme Carnet.- Oui, mais le point d'indice, lui, est bloqué depuis six ans.

Le Président.- Depuis six ans, mais je ne conteste pas...

Mme Carnet.- Sept ans même.

Le Président.- Mais je ne conteste pas le bien-fondé de l'augmentation du point d'indice. Encore une fois, je serai le plus heureux des hommes si on augmente le point d'indice et que tout le monde voie du pouvoir d'achat en plus mais à condition qu'on nous augmente en proportion notre dotation, c'est tout. C'est bien là, la difficulté.

D'autres interventions ? Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, moi, j'avais une question. Je reviens sur le million d'euros prélevé par l'État et finalement, je me dis, à la lecture de ce que le vice-président a expliqué, qui est très clair, finalement on n'a pas 31 millions d'euros de fonds de roulement, si je puis dire, en disponibilité immédiate. Qu'est-ce qui explique que l'État ne l'ait pas vu il y a un an et qu'il ait prélevé le million d'euros ? Parce que si l'explication avait été la même, je ne doute pas que l'État aurait été convaincu qu'il n'était pas utile, nécessaire ou voire qu'il était dangereux de prélever 1 million d'euros dans le fonds de roulement ou retiré du fonctionnement de l'université de Bourgogne.

M. Delmas.- Je laisserai après M. le Président répondre, mais il y a eu énormément de discussions avec M. le Recteur à ce sujet et lors du CA, je ne sais plus à quel CA c'était, mais M. le Recteur était là et, effectivement, nous avons présenté le détail de ce fonds de roulement avec les 4 millions qui étaient uniquement mobilisables et, effectivement, vu certainement les difficultés qu'avait l'État à cette époque-là, il a effectué un prélèvement. Sachant qu'il est revenu... Enfin, il n'a pas poursuivi dans cette voie-là, étant donné les conséquences financières que cela allait engendrer, pas pour notre université parce que, vous l'avez vu, on a réussi quand même à juguler tout cela, mais pour d'autres universités, cela a été absolument désastreux. Désastreux.

Le Président.- Sébastien, en fait, la totalité des explications a été donnée. Simplement, comme on le disait tout à l'heure, l'État avait désespérément besoin de trouver 100 millions d'euros et je pense qu'il aurait fait tout ce qu'il pouvait pour trouver les 100 millions d'euros et que le combat était perdu d'avance alors même que, rappelez-vous, c'était à peu près en avril ou mai l'an dernier, on avait bien montré que la totalité de notre fonds de roulement était fléchée sur des prévisions d'investissements.

En fait, il y avait une volonté de... En fait, il y avait à ce moment-là, parce que l'État avait besoin d'argent, je vais essayer de présenter autrement, de lire le fonds de roulement simplement en nombre de jours en euros, ce qui n'était pas la bonne lecture puisque notre fonds de roulement était fléchi pour l'essentiel sur des prévisions d'investissements. Et on l'a dit l'an dernier. On a bien expliqué que la traduction d'un fonds de roulement en nombre de jours de disponibilité était quelque chose de complètement réducteur par rapport à la réalité de ce qu'était la structuration du fonds de roulement.

De toute façon, là encore, il faut être lucide. Ce n'est pas le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a fait cela de gaieté de cœur, c'est Bercy qui a imposé cela. Et si Bercy a imposé cela, c'est parce que depuis plusieurs années, il faut reconnaître avec honnêteté que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait été relativement protégé par rapport à d'autres ministères.

C'est vrai, quand on compare la situation de notre ministère par rapport à la situation du ministère de la Défense, du ministère de la Justice, d'autres grands ministères, on a été relativement protégé et qu'à un moment donné, dans le dialogue interministériel, les autres ministères ont dit « stop, il faut que chacun paye sa part ». Et il se trouve qu'à ce moment-là, Geneviève Fioraso n'était plus en exercice, Thierry Mandon n'était pas encore nommé et que l'enseignement supérieur et la recherche n'ont pas été défendus avec suffisamment de vigueur. Et donc on en a fait les frais.

Il y a aussi un enseignement qui est plutôt très intéressant que je voulais vous donner de ces chiffres. Vous voyez qu'on nous a, en gros, réduit notre dotation de 1,033 million. On va dire de 1 million, d'accord ? La traduction de cela, c'est que quand on réduit notre dotation de 1,033 million, on est en déficit. Techniquement, on est en déficit, d'accord ?

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que pour le ministère, il est tout à fait clair, et je suis bien content qu'il y ait un verbatim et que tout cela soit public et qu'on ait un représentant du Recteur, mais on ne peut pas nous réduire plus notre dotation. Si, à un moment ou un autre, l'État avait une quelconque velléité de nous réduire notre

dotation, on voit bien que l'on n'a pas de marge. C'est-à-dire qu'on vous réduit votre dotation de 1 million d'euros, vous êtes en déficit, cela veut dire qu'on n'a pas de marge.

Et puis la deuxième chose, le deuxième enseignement parce que j'essaie toujours de positiver les choses un peu désagréables, mais le deuxième enseignement qu'on peut tirer de cette chose-là, c'est qu'on nous retire 1 million d'euros de notre dotation, on est en déficit. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire que notre budget était honnête et sincère. Cela veut dire qu'on n'avait pas gonflé notre budget artificiellement parce qu'il y avait... Quand on vous dit depuis des années qu'il n'y a pas de marge, il n'y avait effectivement pas de marge sur ce budget et que moins 1 million d'euros, ce qui est très peu en réalité, moins 1 million d'euros sur quoi ? Sur 280 millions d'euros au total, en pourcentage c'est très très peu.

Et vous voyez, quand on vous dit chaque année, quand on vote le budget primitif, on est à un budget qui est à 0,5 % de marge ou à 0,3 % de marge. C'est exactement cela. C'est exactement cela. Si on nous supprime ce zéro virgule quelque chose pour cent, on se retrouve en déficit. Donc vous voyez l'extrême complexité de la situation dans laquelle on est et du pilotage qu'on est amené à faire.

Donc si je peux faire un lien, d'où l'importance d'avoir un travail de qualité et d'avoir des commissaires aux comptes qui nous aident à améliorer la fiabilité de nos comptes parce que quand on en est à 0,3 % près sur des budgets de 300 millions d'euros, si on n'a pas des comptes et des procédures financières qui sont précises, évidemment on est à la merci très facilement d'un dérapage.

Peggy et Pierre-Antoine.

Mme Cenac-Guesdon.- Je voulais toujours revenir sur cette histoire du prélèvement du million. Donc si j'ai bien suivi, on nous a prélevé 1 million, ce n'est pas un prélèvement sur le fonds de roulement, mais sur la dotation, donc on a 300 000 de déficit. Pourquoi on n'a pas 1 million de déficit ?

Le Président.- Comment ?

Mme Cenac-Guesdon.- Pourquoi on n'a pas 1 million de déficit ?

Le Président.- C'est ce que je disais. En fait, la réalité des choses, c'est qu'on est à +660 000. En fait, ce qui s'est passé, ils n'ont pas prélevé sur le fonds de roulement, ils ont réduit notre dotation. Et quand on réduit notre dotation en gros de 1 million d'euros, on se retrouve à -300 000. Mais c'est purement artéfactuel. Comme il nous manque, la réalité politique, c'est qu'on est à +600 000... enfin, à -360 000 plus 1 million, donc on est à 660 000 par rapport à ce qu'aurait dû être notre dotation, d'accord ? Bien sûr, on va éponger le déficit avec le fonds de roulement.

M. Delmas.- Si vous voulez, juste pour compléter, pour bien comprendre, l'établissement génère des ressources financières. Il génère par les activités des laboratoires, par la formation continue, et tout cela peut compenser légèrement ce déficit. C'est pour ça que vous n'observez pas un déficit de 1 million d'euros. C'est pour ça.

Mme Cenac-Guesdon.- Je trouve que le message envoyé vers le ministère n'est pas forcément le bon et qu'on peut s'attendre à ce que l'État refasse la manip.

Si, en nous prélevant 1 million d'euros, on trouve, entre guillemets, 600 000 euros virtuellement à économiser cette année-là.

Le Président.- Non, on est techniquement et objectivement et rationnellement à -360 000. Enfin, je ne sais plus à combien. Ça c'est la réalité des choses. Donc pour l'État, et c'est bien le sens de l'intervention de M. Marlot, on est bien en déficit. Sauf que c'est un déficit qui est dû au fait qu'on nous a retiré de notre dotation 1 million d'euros. Donc pour nous, en tant que gestionnaires de l'établissement, ce n'est pas un déficit de nature politique. Ce déficit ne résulte pas de notre mauvaise gestion, il résulte simplement du fait qu'on nous a retiré 1 million de notre dotation. D'accord ? C'est clair comme ça ?

Mme Cenac-Guesdon.- Ce que je voulais dire et qui était peut être mal dit, c'est qu'on a fait des économies qui n'auraient pas forcément dû être faites.

Le Président.- Oui mais on n'a pas eu le choix. On n'a pas eu le choix. Comment voulez-vous qu'on fasse ? On nous a retiré 1 million d'euros sur notre dotation. On n'a pas eu le choix. Bien sûr qu'elles n'auraient pas dû être faites, je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, elles n'ont pas été faites. En réalité, elles n'ont pas été faites puisqu'on est en déficit, c'est qu'en réalité, on a... Non, on a dépensé... On a bien dépensé à hauteur de ce qu'on avait budgété et comme on a eu 1 million de dotation en moins, de fait, on se retrouve en déficit. Et ce déficit va être épongé par le fonds de roulement.

Pierre-Antoine, tu voulais intervenir.

M. Kern.- Justement, c'était sur les autres produits parce qu'on a parlé des dotations d'État mais j'ai vu qu'il y avait de la taxe d'apprentissage, qu'il y avait également des produits de recherche, cela a été passé assez vite. Finalement, c'est peut-être là l'avenir, comment on peut développer ça.

Le Président.- Alors, tu as complètement raison, c'est pour cela qu'un des grands enjeux pour nous, universités, pour l'avenir, c'est le développement de la formation continue et vous avez vu que le budget de notre service de formation continue a augmenté de 7 %. On est déjà un des plus gros services de formation continue de France. Je crois que l'an dernier, on était la 13^e université en France où la 6^e, je ne sais plus, par le volume de la formation continue, ce qui est bien. On a augmenté encore de 7 %, ce qui est bien mais il faut continuer. C'est une des raisons pour lesquelles... Oui, Frédéric, je vais te donner la parole... C'est une des raisons pour lesquelles dans le cadre du programme I-SITE, par exemple, une grande partie de l'effort qui a été prévu, des évolutions qui ont été prévues sur le volet formation, c'est le développement de la formation continue. C'est la modularisation de nos formations pour faire des formations courtes pour que ces formations courtes puissent faire l'objet d'actions de formation continue parce que pour une entreprise, par exemple, c'est beaucoup plus facile de traiter avec nous et d'avoir des prestations de formation continue sur une semaine, par exemple, plutôt que des formations qui sont d'une heure par semaine pendant un an. Donc il faut qu'on apprenne, nous, à modifier notre organisation, la modularisation de nos formations, pour que ce soit plus adapté à nos partenaires extérieurs.

M. Debeaufort.- Oui, juste un petit complément. On était classé 12^e hors activité de santé. Quand on ajoute l'activité santé, on est classé entre 8^e et 9^e parmi les universités parce que nous, on a un département séparé, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des universités. C'est pour ça que c'est compté séparément. Ça, c'est juste une précision.

Le deuxième point, sur la taxe d'apprentissage, suite à la réforme de la loi du 5 mars, je pense qu'il faut estimer qu'on s'en sort bien parce que la réforme de la taxe où, avant, il y avait trois catégories selon les catégories professionnelles, aujourd'hui, on a deux catégories mais, jusqu'à l'année dernière, la collecte en Bourgogne, on pouvait verser quel que soit le niveau d'études. C'est-à-dire de la catégorie C, B ou A pouvait verser sur du niveau I comme du niveau V.

Depuis la réforme, il n'y a plus que deux catégories, A et B. Le A qui correspond aux cadres et encadrement intermédiaire, ce qui correspond grosso modo à 15 % de la collecte de taxe et c'est surtout sur ce créneau-là que l'université est présente. C'est beaucoup au travers des masters et des licences pros que l'on va chercher de la taxe d'apprentissage. C'est la catégorie A mais qui ne représente que 15 % de la collecte de taxe au niveau national. Et là où il y a la plus grosse part de collecte de taxe, c'est la catégorie B qui correspond à la catégorie des niveaux d'études qui vont du CAP jusqu'au bac+2. Ce n'est pas là-dessus où l'université est la plus présente. Donc c'est clair que c'est un secteur sur lequel il faut qu'on travaille mais on ne travaille que sur 15 % essentiellement. Il reste les DUT qui collectent aussi bien... qui sont à cheval. Donc ils peuvent collecter sur le A et B mais on collecte essentiellement sur 15 % de la masse de taxe disponible. Donc la marge est quand même assez limitée.

M. de Mesnard.- Vincent.

M. Thomas.- Juste pour ajouter un seul exemple qui concerne l'UFR Droit, Sciences économique et politique. 23 % de notre charge d'enseignement, c'est-à-dire de l'ensemble des heures de cours qui sont dispensés dans l'UFR, sont payés par l'alternance. Donc on a déjà un quart de notre offre de formation qui est financée par l'extérieur.

M. de Mesnard.- Je rebondis sur ce que tu as dit. À l'IAE, l'essentiel des masters sont en régime d'alternance. Donc l'essentiel des masters. À part le master Recherche mais, sinon, et encore on y réfléchit, l'essentiel des masters sont sous régime d'alternance.

Mais je voulais dire, par rapport à ce qui a été dit, qu'il y a une université qui s'est fait prélever 25 millions d'euros. Et en plus, ce qui est pervers avec le système de l'État, c'est qu'il tape sur les bien gérés. C'est-à-dire qu'évidemment, une université qui est déjà en déficit ou pratiquement en déficit, l'État n'est pas allé lui prélever quelque chose en plus. Donc c'est un signal où on punit ceux qui travaillent bien. Les bons élèves, on leur tape dessus.

Et pour prendre une comparaison amusante, parce que c'est vrai que la journée a été dure, on est un peu dans la situation du petit épicier à Little Italy. Vous voyez ? Il gagne de l'argent mais une fois que le parrain est passé, il est en déficit. Est-ce que son affaire est malsaine ou pas ? Question. On est un peu comme ça. Est-ce que son affaire est malsaine ou pas ?

(Rires)

Le Président.- Bien. Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui. Enfin, on pourrait regarder mais c'est vrai que la liste des établissements prélevés, je me suis quand même intéressé à regarder. Quand je voyais que certains établissements avaient quand même 370 jours de fonds de roulement, c'est quand même de l'argent public. Donc quand on est capable de mettre l'équivalent de la moitié de son année dans un fonds de roulement, on peut se demander si cet argent est utile à cet établissement. C'est de l'argent public qui doit fonctionner aussi pour faire tourner un établissement, pour faire des investissements mais aussi du fonctionnement. Et c'est vrai qu'il y a eu aussi dans les fonds de roulement, un certain nombre sur lesquels il y avait des exagérations parce qu'il y avait quand même un certain nombre d'établissements qui étaient à plus de 120 jours. Quand on met plus d'un tiers de sa dotation dans un fonds de roulement, que l'État s'interroge du bien-fondé d'où va son argent, c'est aussi compréhensible.

Le Président.- Monsieur Rollin, je pense que ça pouvait être des éléments un peu techniques qui font qu'à un moment donné, vous avez de l'argent qui est en transit sur le fonds de roulement. Par exemple, si on a des grosses opérations immobilières qui sont programmées, on peut, pour un petit établissement, se trouver ponctuellement avec beaucoup d'argent.

Donc là encore, je suis très prudent parce que quand je vois comment ça s'est passé pour notre université où, alors même qu'on avait pratiquement fléchi tout le fonds de roulement, on nous a démontré qu'on était des mauvais gestionnaires parce qu'on avait un fonds de roulement élevé, je serai très très prudent dans cette appréciation. La preuve étant quand même que dès qu'il y a eu un ministre, dès que Thierry Mandon est arrivé, il a tout de suite dit « stop, on arrête cette chose-là » parce qu'il a bien compris que c'était quelque chose qui n'était pas défendable quand même. C'était quelque chose qui n'était pas défendable.

Est-ce qu'on vous a suffisamment informés ? Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? D'autres interrogations sur ce compte financier ?

Donc s'il n'y en a pas d'autre, Pascal ou Louis, on peut peut-être remettre les textes des délibérations qui vous sont demandées.

Non, ce n'est pas ça, c'était sur le Powerpoint de Pascal...

Donc ça, c'est la première délibération. Il s'agit d'approuver le compte financier au vu du rapport des commissaires aux comptes et d'approuver l'affectation du compte de résultat et des provisions.

La délibération est libellée de la façon suivante : « Le CA approuve le compte financier 2015 au vu du rapport des commissaires aux comptes et l'affectation des résultats et des provisions, avec une affectation des résultats qui est décidée comme suit :

- une affectation du résultat 2015 en report à nouveau déficitaire à hauteur de 366 901,04 euros.

Les provisions sont donc arrêtées comme suit :

- une provision pour risques et charges de personnel, à hauteur de 887 535 euros,

- une provision pour dépréciation des parts détenues dans la SATT Grand Est, à hauteur de 350 000 euros,

- une provision pour dépréciation des créances douteuses à hauteur de 606 000 euros. »

Qui s'oppose à cette délibération ?
Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?
Je vous remercie beaucoup.

31 voix pour (unanimité)

Et puis la délibération suivante. Donc la délibération suivante, c'est celle que nous a explicitée Pascal Jobard et qui consiste, si je comprends bien, en un étalement de la charge d'amortissement sur les opérations qui sont liées au partenariat public-privé. C'est important, cela veut dire que la charge d'amortissement pèsera moins sur notre section de fonctionnement et, en lumière de ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, c'est quelque chose d'important.

M. de Mesnard.- C'est un peu illisible.

Le Président.- Oui mais il nous a été présenté tout à l'heure. Vous en avez bien compris la philosophie et le fond.

Qui s'oppose à cette délibération ?
Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

31 voix pour (unanimité)

Je vous remercie tous infiniment.

Merci à toi, Dominique, aussi pour la qualité de la présentation et pour la qualité de nos échanges.

C'est important, je pense, qu'on puisse vraiment partager sur le fond ces difficultés.

Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cenac-Guesdon.- Oui. Je souhaite juste ajouter, comme c'est la première fois pour moi, un compte financier, ça se vote favorablement même s'il est la traduction d'une politique qui n'est pas la nôtre ?

Le Président.- Oui, c'est-à-dire que le problème, un compte financier, c'est une photo de l'existant, vous voyez ? C'est-à-dire qu'en fait, en pratique, on a un débat. C'est l'occasion d'avoir un débat politique mais c'est la photo de la situation au 31 décembre 2015. C'est-à-dire qu'en réalité, on n'a pas de marge d'intervention sur un compte financier. Pour autant, c'est important que les administrateurs aient toutes les informations de nature politique et de fond, ce qu'on s'emploie à faire.

Dominique, tu dois intervenir sur le contrôle interne et ensuite on ira rapidement sur les tarifs et les sorties d'inventaire.

3. Information sur le contrôle interne

M. Delmas.- Donc nous allons aborder un autre chapitre qui est le contrôle interne budgétaire et comptable. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir Mme Aurélie Berthier qui va donc m'aider dans cette présentation car elle a une compétence avérée, en tout cas, dans le contrôle interne. Je vais simplement, moi, m'efforcer ou m'essayer, vous me pardonnerez, en tout cas, d'être un petit peu pédagogue sur ce que représente ce contrôle interne et sur l'aspect technique... Non ça va aller... Oui, tu peux venir... Et donc sur l'aspect technique, ce sera plutôt

Aurélie qui va venir justement à côté de moi, on va faire ça en duo, et qui vous répondra.

Le cadre juridique. Cela répond à un décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Je vous laisse regarder. Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable.

Le contrôle interne budgétaire, lui, a pour objectif de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité, de la comptabilité budgétaire et surtout de la soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Dans un second temps, nous avons le contrôle interne comptable qui, lui, a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Ça, c'est quelque chose qui est extrêmement important. En résumé, finalement, c'est la fiabilisation de nos opérations financières et essayer de diminuer tout simplement les risques d'erreur et avant tout de les identifier.

Les objectifs. Comme je l'ai dit, c'est maîtriser les risques financiers. Vous l'avez vu, c'est encore plus vrai maintenant lorsque, vous voyez, le résultat d'exploitation diminue de manière inexorable.

Fiabiliser l'information financière.

Améliorer également la transparence, la connaissance et l'application des processus internes. Ça c'est très important en tout cas pour l'ensemble des acteurs au sein de notre établissement.

Tout cela, théoriquement, doit conduire à une sorte de spirale vertueuse, on pourrait appeler ça « au service de la qualité comptable » avec, tout d'abord, vous voyez, divers processus :

- le découpage de l'activité par processus ;
- la cartographie des risques comptables – c'est important de savoir quels sont les risques qui peuvent subvenir au niveau comptable pour notre établissement ;
- l'évaluation de ces risques – est-ce qu'ils sont élevés, est-ce qu'ils sont faibles, est-ce qu'ils valent la peine d'être traité ou pas. Cela va permettre d'identifier des leviers du contrôle interne avant l'élaboration d'un plan d'actions en fonction justement de l'évaluation de ces risques. S'ils sont élevés, il va falloir tout de suite essayer d'élaborer un plan d'actions pour pouvoir les contrer et fiabiliser nos actions ;
- le suivi des plans d'actions ; et enfin
- l'audit du dispositif du contrôle interne comptable qui doit apparaître et qui doit donc contribuer à l'amélioration de la qualité comptable.

(Sonnerie de téléphone portable)

Je sais, c'est à distance, c'est mon portable. Veuillez m'excuser. Je ne l'ai pas avec moi.

(Rires)

C'était pour voir si vous suiviez... En pratique, l'université doit établir une cartographie des risques et un plan d'actions pour l'ensemble de ces processus. On pourrait, si vous voulez, sur une chaîne un petit peu d'évaluation ou de *work package*

quelque part, pour ceux qui font un petit peu les programmes européens, d'avoir un petit peu ce process, si vous voulez.

On a tout d'abord :

- l'élaboration du budget ;
- l'allocation des moyens budgétaires, avec ensuite l'exécution de la dépense et l'exécution des recettes. On a bien vu dans ce que je vous ai montré dans le budget qu'on doit avoir un équilibre entre les deux ;
- le traitement de fin de gestion et de fin d'exercice avec, bien sûr, une bonne gestion de la trésorerie et une fiabilisation de toutes ces procédures.

Qu'est-ce qu'on appelle « procédure » ? Tout d'abord, on a, vous voyez ce que je vous ai dit, on a des macro processus. C'est l'ensemble de ce que je vous ai présenté ici sur ces six macro processus.

Si on en prend un exemple. Par exemple, l'allocation des moyens budgétaires. C'est un macro processus. Au sein de ce macro processus, vous avez des processus. Par exemple, l'allocation initiale des moyens budgétaires, ce que l'on fait couramment par exemple en DOM. À l'intérieur de ce processus, vous avez un sous-processus, à savoir donner les orientations sur les objectifs, les crédits, les emplois. L'ensemble processus plus sous-processus constitue une procédure et c'est ce que nous devons évaluer, l'évaluation même du risque de ces procédures.

Il existe à l'uB donc... on a identifié huit processus :

- le processus rémunération,
- le processus parc immobilier - investissements,
- le processus contrats de recherche,
- le processus dépenses commandes publiques,
- le processus recettes,
- le processus budget,
- le processus trésorerie, et enfin
- le processus état financier et clôture comptable.

Pour chacun de ces huit processus a été désigné un pilote pour assurer le pilotage de ces processus. Le rôle de ces pilotes de processus est de trois ordres.

Tout d'abord, de mettre à jour la description narrative du processus en question, savoir ce que l'on fait.

De coordonner la rédaction et la mise à jour des procédures et de les faire appliquer. Donc ça, pour les gens qui travaillent dans les laboratoires, c'est facile à comprendre.

Et de suivre des indicateurs de performance par processus, est-ce qu'on arrive bien aux objectifs, au but initial, que l'on avait fixé.

La démarche. Tout d'abord, il y a eu un marché qui a été lancé pour l'externalisation de la cartographie des risques. C'est le cabinet Grant Thornton qui a été choisi pour initier et accompagner la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable.

En second lieu, il y a eu la création d'un comité de pilotage qui se réunit une fois par semestre. Il est constitué :

- du président de l'université,
- du vice-président, vous voyez, délégué, à l'époque, au pilotage et aux finances. Maintenant, il y aura un conseiller spécial auprès du président sur le pôle Pilotage qui sera M. Grégory Wegmann,
- du vice-président enseignant à la CFVU,
- du directeur de la BU,
- de la direction générale des services,

- de l'agent comptable,
- de la directrice du pôle Pilotage,
- du pôle Finances,
- un ingénieur d'études en charge justement du contrôle interne budgétaire et comptable qui a été recruté en 2014 ou 2013, je ne m'en souviens plus,
- du directeur du pôle Recherche,
- du directeur de l'UFR Science économique et Gestion,
- du directeur de l'UFR Droit et Science politique,
- du directeur du laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.

Bien évidemment, selon les thèmes qui sont abordés chaque semestre en comité de pilotage, la liste des membres est plus ou moins étendue notamment aux pilotes de processus.

Les missions de ce comité de pilotage sont avant tout de définir la stratégie, les arbitrages et la coordination, ainsi que le suivi des travaux.

Il va définir également les processus et les sous-processus qui lui apparaissent prioritaires à traiter au cours de l'année.

Et puis il va définir le type d'actions qui seront à mener, notamment l'élaboration et la mise à jour d'un certain nombre de cartographies des risques, la désignation, vous l'avez vu, des pilotes de processus et puis surtout, ce qui est très important, la préparation du plan d'actions afin justement de suivre ces procédures.

Également, à l'issue de chaque semestre, un bilan est réalisé à partir du tableau de bord des indicateurs de suivi qui valide les actions qui sont déjà menées puis qui va fixer également annuellement les objectifs et les axes d'amélioration qui sont à réaliser au cours de cette année.

Enfin, il valide les actions de communication auprès des instances décisionnelles de l'université, donc ici, aux membres du CA, ainsi qu'à l'ensemble des responsables de service de l'avancée de ces travaux.

Ce comité de pilotage, je vous l'ai dit, valide la cartographie des risques, le plan d'actions et le programme pour l'année, ainsi que les moyens qui sont prérequis pour l'action de cette cartographie et les périmètres des travaux.

Alors, je vous ai repris pour que vous ayez un petit historique, les travaux de 2014. Il y avait eu 11 structures qui ont été sollicitées, ainsi que les services centraux. Il y a eu le processus rémunération, le sous-processus achats dans le domaine de la recherche, qui ont fait l'objet d'une étude approfondie avec des rédactions de narratifs, des tests de cheminement, en plus de la cartographie des risques.

Alors, qu'est-ce qu'on appelle cartographie des risques puisque c'est cela essentiellement qui est mon propos ?

Deux choses. Première chose, c'est la cotation des risques bruts. Vous voyez, elle s'effectue sur la base de critères, à savoir quand est-ce que survient un risque et ensuite quel est l'impact de ce risque. Est-ce qu'il est faible, est-ce qu'il est moyen ou est-ce qu'il est élevé ?

Alors, la probabilité elle peut être rare. Dans ce cas-là, on va mettre un coefficient 1. Elle peut être vraisemblable, elle peut survenir, donc le coefficient 2. Et elle est envisageable, là c'est un petit peu moins bon, on va mettre un coefficient 3.

De la même manière, quel est l'impact de cette survenue de risque ? Elle peut être faible, elle peut être moyenne ou elle peut être élevée.

Et puis bien évidemment, si vous avez un impact élevé et une probabilité de survenance élevée, vous voyez, vous allez être dans le rouge avec un coefficient 9 en disant « là, effectivement, il va falloir agir ».

La deuxième chose, c'est la cotation des risques nets. La cotation des risques nets s'effectue sur la base de deux critères qui sont à la fois le niveau du risque brut et la maîtrise du risque brut. Comment vous allez maîtriser ce risque. Là encore, vous voyez, il y a une absence de risque, on va mettre coefficient 2. Tout cela est déjà bien codifié. Ce n'est pas nous qui l'avons codifié. La maîtrise partielle, on va mettre quelque chose de vert, ça va être 1. La maîtrise complète, effectivement, c'est super.

Ensuite, l'impact qu'on avait, la cotation du risque brut que l'on avait effectuée vient, elle, alimenter le niveau du risque brut. Donc quand vous avez quelque chose de rouge obtenu en cotation du risque brut, celui-ci va être en niveau élevé au niveau du risque brut, et là, il y a donc le risque 9 qui va être re-coté. Donc ça, c'est un système un petit peu... Il est ce qu'il est. Il est re-coté en coefficient 3 qui est un coefficient élevé qui doit nous alerter justement sur le fait que l'on doit maîtriser ce risque.

On passe là-dessus.

Donc un exemple de cartographie qui avait été faite à l'uB sur le sous-processus achats de la recherche. Vous voyez, il y avait un certain nombre de risques qui avaient été identifiés.

Seize risques, c'est absolument rien du tout quand on regarde en rapport à l'ensemble des réalisations, si vous voulez, qu'effectue le sous-processus achats de la recherche.

Il faut toujours relativiser par rapport au nombre d'opérations qui sont effectuées par l'établissement.

Donc seize, entre guillemets, pardonnez-moi l'expression, c'est *peanuts* quelque part.

Néanmoins, pour vous illustrer cela, vous voyez, sur l'ensemble de ces actions, on va en avoir seize qui vont être élevées, dix qui vont présenter un risque plus ou moins moyen et puis dix-huit qui vont être faibles, donc qui ne nécessitent pas réellement un plan d'actions. Donc le COPIL, à ce moment-là, va décider de dire, effectivement, « sur ces seize risques, on va mener une action spécifique ».

Je vais revenir rapidement pour votre information et aller peut-être un petit peu plus vite. Si vous avez des questions, Aurélie répondra à celles-ci.

Le bilan du programme du premier semestre 2015, avec des points sur les indicateurs du contrôle interne, les points sur le plan d'actions, ainsi que les cartographies de risques.

Le bilan du programme du second semestre 2015 avec le point d'inventaire physique qui a été très bien expliqué par l'agent comptable, la mise en place progressive d'indicateurs pour chaque processus et, finalement, ce qui reste à faire.

Donc différentes structures ont été auditées, vous voyez, notamment pour le processus parc immobilier – investissements, auquel on s'est intéressé. Il y a eu donc une cartographie en ce qui concerne le service hygiène et sécurité, le pôle Pilotage, le pôle Patrimoine, le pôle Finances, l'Agence comptable, également l'UFR Sciences et Techniques, l'UFR STAPS, l'ESIREM, le site du Creusot avec notamment l'IUT du Creusot et plus particulièrement le centre Condorcet.

Et puis des procédures narratives avec ces mêmes services. En plus, il y a le laboratoire ICB et également l'IUT de Chalon-sur-Saône qui s'est joint à cette analyse.

Également a été effectuée une cartographie du processus contrats de recherche avec, bien évidemment, le pôle Recherche en lien avec également le pôle Finances, c'est important, l'Agence comptable, c'est notamment l'ensemble des

conventions de recherche qui est un point capital pour notre établissement, et différents labos. L'ICMUB. On a le SPMS, l'IREDU, la MSH, l'Agroécologie, l'ICB.

Pour le processus recettes narratif, on a là encore le pôle Finances, l'Agence comptable, le pôle Recherche, le SEFCA, le CREDESPO, le CSGA, l'UFR Langues et Communication, l'OCIM, l'IUT de Chalon-sur-Saône, l'INSERM, le pôle « Lipides, Nutrition, Cancer », l'IUVV et la SATT Grand Est.

Simplement, ce petit tableau pour vous montrer un peu ce point sur les indicateurs du contrôle. L'évolution qui a été faite de juillet 2004 à juillet 2015. Juste attirer votre attention sur les quelques points rouges qui étaient sur le taux de processus étudiés de manière narrative, le taux réalisé du plan d'actions, quoiqu'il ne devrait pas être en rouge parce qu'il est à zéro, le taux de structures.

Donc en juillet, vous le voyez, il restait encore deux choses qui pouvaient présenter un risque élevé. À l'heure actuelle, nous sommes au niveau moyen, si j'ose dire, et ça va, au cours de cette année, passer dans le vert.

Donc vous voyez, il y a un processus qui se fait au fur et à mesure du temps où on identifie les risques, on essaie d'élaborer un plan d'actions et ce plan d'actions ensuite est mis en œuvre pour pouvoir ensuite aller dans le vert.

Vous voyez, par exemple, là, je vous en ai listé toute une ribambelle. Vous voyez que sur un ensemble, au final, au COPIL du 6 juillet 2015, il n'y a plus que deux actions qui restent en cours, les autres ont été réalisées et ont permis, c'est ce qui est important, qu'il faut que le conseil d'administration retienne, de maîtriser le risque de survenue.

Ça, c'est la même chose... C'est la même chose... C'est la même chose... On passe.

Point sur l'inventaire physique. Je ne vais pas revenir dessus. L'agent comptable l'a très bien explicité.

Ensuite, là ce sont des indicateurs, je vais passer également là-dessus.

Juste pour terminer sur cette diapositive, vous voyez ce qui reste à faire. Donc il y a un certain nombre de choses qui ont été extrêmement bien réalisées. Là encore, j'ai félicité précédemment le pôle Finances, l'Agence comptable. Je profite également pour féliciter vraiment le pôle Pilotage pendant les trois ans où nous avons travaillé ensemble. Cela a été un réel plaisir. Ils ont fait un travail qui est considérable en lien avec les composantes et les services pour pouvoir justement avoir toutes ces procédures et essayer de maîtriser ce risque.

Vous voyez que la cartographie, à l'heure actuelle, des risques, il n'en reste guère plus, il doit y avoir encore un petit chantier sur la trésorerie et sur la clôture comptable.

Donc encore un grand merci à Aurélie et à toute l'équipe du pôle Pilotage qui va continuer dans cette procédure avec le COPIL.

Donc c'était quelque chose que l'on voulait soumettre à votre information et nous sommes là, ici, prêts à écouter vos questions.

Le Président.- Rapidement parce que le temps a passé mais c'est quand même quelque chose qui est important et qu'on a tenu à vous présenter aujourd'hui, en cohérence avec le compte financier parce que, bien sûr, il y a un lien. C'est l'ensemble de ce contrôle interne, de ces procédures qui s'améliorent, qui font qu'*in fine* on peut avoir une certification sans réserve.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur cette démarche de contrôle interne ?

Les choses sont bien claires ? Très bien. On va peut-être avancer.

Merci beaucoup. Je me joins à Dominique pour remercier Aurélie et toute l'équipe. C'est vraiment très important.

Louis, c'est toi qui prends la main sur les deux points suivants.

4. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Oui. D'abord, nous avons les tarifs, subventions et dons.

Vous avez tous reçu ce document que je ne vais pas passer en revue ligne par ligne, qui comporte classiquement les tarifs, subventions, dons, etc.

Il s'agit de ce document-ci que vous avez reçu il y a plus de huit jours.

Est-ce que sur ces tarifs, subventions et dons, il y a des remarques ?

Écoutez, je pense donc qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

30 voix pour (unanimité)

5. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Le document suivant, c'est le document des sorties d'inventaire.

Plus haut dans la discussion, on a parlé des sorties d'inventaire. Les sorties d'inventaire, ça a toujours existé. Les évolutions actuelles ont fait qu'on a parlé à nouveau des sorties d'inventaire mais il y en a toujours eu.

Donc classiquement, de même, vous avez reçu ce document qui, parfois, ressemble à un inventaire à la Prévert mais je ne vais pas le détailler ligne par ligne. Je ne vais pas vous demander si vous l'avez appris par cœur.

Par contre, s'il y a des remarques...

Bien. Je pense donc qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

31 voix pour (unanimité)

Et donc maintenant je te repasse la parole. On peut appeler Pascal.

Tu viens.

Le Président.- Donc Pascal Neige qui va nous présenter les travaux de la commission de la recherche qui a eu lieu il y a deux jours et qui va soumettre à votre approbation les éléments qui ont une dimension financière et donc qui doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Et puis on a quelques documents complémentaires à vous donner et je vous expliquerai la raison de cette mise à disposition de documents au dernier moment.

Tu les distribues ?

Pascal, à toi.

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 mars 2016

1. Répartition du Préciput ANR 2015

M. Neige.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis Pascal Neige, le Vice-président de la commission Recherche de l'université.

Je vais commencer par le commentaire des votes que nous avons faits et qui concernent le préciput ANR.

Donc à partir d'un préciput généré par les contrats ANR obtenus par les laboratoires de cette université en 2013, 2014 et 2015, qui était d'un montant de 276 638 euros, et en retranchant 27 000 euros pour des fonctions supports et 60 000 euros pour abonder les chaires université organismes, il y a un reste de 189 638 euros que vous voyez en bas, à droite du tableau qu'on est en train de vous distribuer et qui est affiché sur le diaporama.

Cette somme est ensuite répartie au prorata des sommes ANR obtenues par les laboratoires qui vous sont listés ligne à ligne, ici, et donc les sommes que la commission Recherche propose d'allouer aux laboratoires pour faire ces dépenses sur le préciput ANR sont indiquées dans la dernière colonne, la colonne de droite de votre document.

Vous ne les avez pas ?

M. de Mesnard.- Écoutez, c'est la colonne qui s'affiche à droite sur l'écran. Cette colonne-ci.

M. Neige.- Donc cette distribution a reçu un avis favorable de la commission Recherche.

Le Président.- À l'unanimité si j'ai bonne mémoire, Pascal.

M. Neige.- À l'unanimité.

Le Président.- Donc là, sur ce document, il n'y a pas d'évolution par rapport au document antérieur.

Donc si vous n'avez pas d'interrogation particulière sur la répartition du préciput ANR, c'est quelque chose de très formel, je vous propose qu'on l'adopte.

Oui, Peggy ?

Mme Cenac-Guesdon.- C'est juste une remarque. À l'origine, le préciput était une enveloppe pour que l'université l'utilise dans le but d'aider les autres équipes à déposer et obtenir des projets ANR. J'ai envie de dire, entre guillemets, pourquoi toujours faire pleuvoir là où c'est déjà mouillé ? Pourquoi ne pas re-dispatcher les sommes reçues par l'ANR pour aider les équipes qui n'ont pas encore de projet ?

M. Neige.- En fait, on a collé à la charte du préciput ANR qui est établie par l'ANR et qui nous demande, en fait, je vais vous lire une partie, d'« encourager et adopter une démarche de financement sur projets, en cohérence avec une stratégie scientifique, orientés vers l'excellence, à travers notamment la mise en place autour des équipes opérant les projets sélectionnés par l'ANR ».

Donc, en fait, on colle à ce que nous recommande l'ANR quand elle nous fournit le montant de préciput.

Le Président.- D'autres questions sur cette répartition du préciput ANR ? Non ? C'est bien clair ?

Donc je vous propose qu'on l'adopte et, ce faisant, qu'on valide la décision qui a été prise par la commission de la recherche.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, une opposition.

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

29 voix pour, 1 voix contre

On peut donc passer au point suivant qui est les demandes de subventions déposées au titre du PARI. C'est là qu'il y a des évolutions, qu'on va vous expliquer, par rapport aux documents qui vous ont été adressés.

2. Demandes de subventions déposées au titre du Plan d'Actions Régional pour l'Innovation (PARI 2016)

M. Neige.- Vous avez reçu deux documents différents, c'est ça, Alain ?

Le Président.- En fait, on a redistribué le document sur les programmes PARI dans lequel on a fusionné les deux listes sur les maîtrises d'ouvrage.

M. Neige.- D'accord. Très bien. Ces deux documents sont assez proches, en fait. Il y a une différence uniquement, vous le voyez, sur ce qui est inscrit au tableau, c'était le premier document que vous avez reçu, par la présence d'une ligne particulière pour chaque opération, chaque projet intégré, qui s'appelait « uB ou UBFC ».

Ceci était une incertitude sur qui ferait le portage financier des opérations en question. Il a été convenu avec la COMUE que pour cette année, et en attendant d'une concertation plus large, que ce serait l'uB qui porterait l'ensemble des opérations.

Donc le deuxième tableau que vous avez, regroupe, fait la somme, en fait, entre les lignes « uB » et la ligne « uB ou UBFC ». Et elle est indiquée sous la mention « uB », vous avez compris, puisque c'est l'uB qui portera.

Vous avez cette synthèse qui recouvre l'ensemble des projets intégrés PARI.

Vous avez une deuxième synthèse qui vous fait part des demandes qui sont prévues au titre des plateformes, après discussion et arbitrage au sein du COS Plateformes.

Là encore, ces deux documents ont été présentés à la commission Recherche, en expliquant le portage par l'uB tel que je viens de vous l'expliquer, et ces deux documents ont reçu un avis favorable par la commission Recherche.

Le Président.- Je peux peut-être, Pascal, donner deux éléments de contexte un peu plus généraux sur ces dossiers.

D'abord, vous dire que ce qu'on vote ici, ce sont des demandes, ce ne sont pas des ventilations de crédits obtenus. C'est l'ensemble des crédits que nous demandons au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

La deuxième chose que je voudrais vous dire, c'est que ce que vous expliquait Pascal sur la maîtrise d'ouvrage des thèses et des HDR est le fait qu'on a dû prendre la décision, on a hésité, en tout cas on ne savait pas jusqu'à il y a deux jours si cette maîtrise d'ouvrage serait uB et COMUE.

Vous savez que dans le cadre d'I-SITE et dans les statuts d'UBFC, il est convenu que le doctorat et l'HDR soient transférés à la COMUE.

Bien sûr, le transfert du doctorat et de l'HDR amène à s'interroger sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage des financements des thèses.

Ici, on voit bien qu'il y a un *gap* entre une décision politique qui est de dire « on transfère le diplôme de doctorat à la COMUE » et l'application de cette mesure politique parce que l'application nécessite de régler un grand nombre de problèmes techniques, juridiques, administratifs, financiers. Et même si la décision politique est prise, la possibilité technique de faire porter par la COMUE un certain nombre de thèses qui sont financées par la Région ou qui sont cofinancées par Welience notamment, pour l'instant ce n'est pas possible parce que, tout simplement, il n'y a pas de convention entre Welience et la COMUE. Donc il y a un certain nombre de points qui sont à régler.

Ce qui fait que nous avons convenu, dans le dialogue avec la COMUE, que l'on reportait d'un an ce débat et que, pour l'année en cours, toutes les thèses qui sont financées ou cofinancées par la Région ou par Welience, et les thèses jeunes chercheurs entrepreneurs aussi, qui sont totalement financées par la Région, sont des thèses qui restent en maîtrise d'ouvrage université de Bourgogne.

Ce qui fait qu'en termes de financement, les seules thèses qui sont... En termes de financement, j'entends. Les seules thèses qui vont être transférées à la COMUE, ce sont les thèses pour les allocations doctorales État pour lesquelles tous les établissements, en fait, de la COMUE sont traités de façon égale. Donc ces financements et ces allocations seront transférés à la COMUE et cela nous laisse un an pour traiter tranquillement ce problème de la maîtrise d'ouvrage.

Ça, c'était le contexte.

La deuxième chose sur la partie plateformes. Je voudrais vous dire qu'il s'agit des demandes qui ne sont pas que les demandes de l'université de Bourgogne et ça, c'est une chose dont je suis plutôt heureux de pouvoir vous parler.

Vous savez que depuis 2012, on travaille beaucoup dans un périmètre qui m'est très cher, qui est le Grand Campus. Le Grand Campus, c'est l'uB plus AgroSup, l'INRA, l'INSERM, le CNRS, le CHU, le centre Leclerc, l'École de commerce, l'ENSAM... Bref, j'en oublie peut-être et vous m'excuserai si j'en oublie mais tous les établissements avec lesquels nous partageons très largement la construction de la politique de recherche et les établissements avec lesquels nous sommes souvent en cotutelle des plateformes. Il y a beaucoup de plateformes qui sont partagées entre plusieurs établissements.

De fait, on a mis en place depuis 2012 une façon de travailler qui est vraiment très fructueuse, qui est : plutôt que chaque établissement ait sa petite politique de recherche et sa petite politique de plateformes et aille faire ses demandes à la Région, on se rencontre tous les mois, on travaille ensemble, on construit ensemble la politique de recherche et on arbitre ensemble.

Ce qui fait que pour les plateformes notamment, qui sont coportées pour l'essentiel, les demandes que vous voyez ne sont pas les demandes de l'uB seule, ce sont des demandes qui ont été construites par une trentaine de responsables de plateformes dans le cadre d'une instance qui s'appelle le Conseil d'orientation stratégique des plateformes qui est une vraie instance collégiale des plateformes, et qu'*in fine* ces tableaux ont été validés la semaine dernière dans la réunion Grand Campus où siègent tous les responsables, les directeurs, les présidents d'établissement, et ensemble on a validé.

Ça n'a pas de valeur juridique, bien sûr, puisque Grand Campus n'est pas une instance formelle. Elle n'a de valeur que le poids moral et la volonté des établissements de travailler ensemble, mais tout ceci est le fruit d'un consensus de tous les établissements qui s'articulent sur ce campus plus l'ENSAM de Lyon.

C'est quelque chose d'important parce que, quand on va tous ensemble faire des demandes à la Région, bien entendu on est beaucoup plus fort dans la capacité d'argumenter nos demandes que si chaque établissement y va seul.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information.

Et là aussi, Pascal, tout cela a été validé à l'unanimité de la commission de la recherche.

M. Neige.- Oui.

Le Président.- Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui, je profite que l'on parle du PARI pour faire un petit commentaire ou une difficulté de terrain. Il y a une forte, pour ne pas dire une très forte, frustration des chercheurs et enseignants-chercheurs qui déposent des dossiers PARI dans la mesure où le PARI 2 montre un certain nombre de dysfonctionnements dans le retour que fait la Région du classement que les animateurs d'axes ont pu faire.

Donc il y a un gros travail qui est mené en amont par les équipes et, après, validé par la commission de la recherche sur les classements qui sont faits, au niveau des laboratoires également, et on ne comprend pas pourquoi... D'une part, qui fait le choix à la Région ? Est-ce qu'il y a une commission ad hoc ? Est-ce que l'université est conviée à une commission ad hoc ? Est-ce qu'il y a des experts ? Des experts neutres, extérieurs, qui valident les dossiers ou pas ?

Toujours est-il que nous, après avoir fait ce travail, on a des retours avec des tableaux dont le classement est totalement différent de celui qu'on a proposé initialement, avec peu d'objectivité ou d'arguments pour expliquer pourquoi un projet est retenu ou pas.

Donc là, je pense que c'est un vrai dysfonctionnement par rapport à ce qu'on avait pu connaître dans le PARI 1 où, me semble-t-il, il y avait eu un vrai dialogue entre les établissements et la Région.

Ceci dit, le devenir du PARI est entre parenthèses parce que j'ai bien compris qu'une nouvelle grande Région oblige, il y aura un dispositif nouveau, probablement à partir de 2017 mais toujours est-il que, sur le terrain, il y a une vraie frustration par rapport au fonctionnement du PARI 2.

Je tenais à le signaler et j'espère, Pascal, que tu pourras te faire l'écho auprès de la Région ou des interlocuteurs de la Région pour le signaler.

M. Neige.- Oui, j'ai le même ressenti. Alors, pas autant que ça sur les dossiers que je connais mieux, sur les inversions de classement. Nous, le problème qu'on a eu, est plutôt le problème de la barre seuil, en fait, du moment où on met la barre où ce sera financé ou pas.

Mais ceci dit, effectivement, c'est une bonne remarque et j'essaierai de voir ça avec la Région.

Et je n'ai aucune idée pour l'instant de savoir s'il y a une commission ad hoc à la Région.

Le Président.- Très bien. Merci. D'autres interventions ?
Lionel, tu veux intervenir.

M. Bréillon.- J'allais peut-être... C'est juste une remarque pour, j'allais dire, enfoncer le clou aussi par rapport à ce que tu disais. C'est qu'effectivement, les demandes qui sont déposées via l'université, c'est l'université qui est maître d'ouvrage. Donc effectivement, cela va impliquer tous les établissements publics de recherche du campus. De la même façon que certains autres projets sont portés par l'INRA, par le CHU ou d'autres, finalement, cela englobe aussi des personnels de l'université.

C'est vraiment une démarche collective du Grand Campus et c'est bien l'intérêt aussi de déposer ce genre de projets de façon collective, vu le travail assez important qui a lieu sur le PARI Plateformes pour mutualiser ces gros équipements et arriver à soutenir aussi les actions de recherche pertinentes pour tout le Grand Campus.

Le Président.- Merci pour cette remarque.

Je crois vraiment que ce COS Plateformes et cette action PARI Plateformes, c'est une très belle action collégiale qu'on a réussi à mener tous ensemble.

S'il n'y a pas d'autres questions, on va peut-être soumettre à votre approbation cette ventilation à la fois des programmes PARI et des demandes de financement dans le cadre des plateformes.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

31 voix pour (unanimité)

On doit voir maintenant la répartition du « fonds doctorant ».

3. Études doctorales : répartition du « fonds doctorant »

M. Neige.- Vous avez reçu un deuxième document qui est le bon, là, tout de suite, qui est celui qui a été présenté, celui que vous venez de recevoir, qui est bien celui qui a été présenté à la commission Recherche.

Cette proposition de répartition du « fonds doctorant » s'appuie donc sur un budget initial qui est issu des inscriptions des doctorants de 99 000 euros.

À cela, on a retranché 32 500 euros, principalement pour la formation des doctorants. Donc c'est donné à la mission doctorale pour assurer cette fonction et aussi un peu pour une enquête sur l'insertion des doctorants.

Il reste 66 500 euros qui sont répartis dans les quatre écoles doctorales selon un dispositif qui tient compte de trois paramètres.

Un paramètre qui est une part de crédit forfaitaire, qui représente 40 % de l'équation.

Un paramètre qui est une somme qui tient compte du nombre de doctorants inscrits dans l'école doctorale, qui compte pour 30 %.

Un paramètre qui tient compte du nombre de thèses soutenues dans chacune des écoles doctorales, qui compte également pour 30 %.

Le tableau que vous avez vous montre l'ensemble des chiffres.

La dernière colonne « Crédit total » et les crédits qui sont proposés à être alloués pour chacune des écoles doctorales, donc pour une somme, dernière case en bas à droite, de 66 500 euros.

Peut-être une toute petite précision. Vous voyez dans la première colonne verte « Inscrits payants », le calcul n'est fait que sur les doctorants qui sont inscrits en payant. Donc on ne compte pas les cotutelles en particulier dans cette répartition puisqu'ils ne cotisent pas en quelque sorte. Ils n'abondent pas à l'inscription à l'université de Bourgogne.

Le Président.- Peggy, une question ?

Mme Cenac-Guesdon.- J'ai une question qui n'est pas sur la répartition à proprement parler mais sur la première ligne « Enquête insertion doctorants ». Donc juste une question sur le fonctionnement de l'enquête. Est-ce une enquête qui est, j'ai envie de dire, homogénéisée, enfin globale, quelles que soient les écoles doctorales, ou est-ce que c'est une enquête qui tient compte des spécificités de chacune des écoles ?

M. Neige.- Je n'ai pas la réponse. C'est en particulier pour l'insertion des doctorants. Je crois que c'est fait par le CIPE, il me semble.

Le Président.- Oui.

M. Neige.- Je ne connais pas le détail pour l'instant. Je me renseignerai pour vous renseigner. Excusez-moi.

Le Président.- D'autres questions ?
Lionel.

M. Brétilon.- Oui, peut-être une question parce que je ne connais pas bien l'utilisation de ce « fonds doctorant ». Est-ce que la commission de la recherche a un peu des prérequis sur l'utilisation par les écoles doctorales des fonds qui sont donnés ?

M. Neige.- Non, on ne se prononce pas là-dessus. On sait que c'est évidemment pour mener leur politique interne. Le plus souvent, c'est utilisé pour aider les doctorants à se déplacer. Par exemple, aller faire des colloques, pour faire de la formation, des choses comme ça. Mais la commission recherche ne se prononce pas sur l'utilisation interne aux écoles doctorales.

M. de Mesnard.- Ça peut être aider au tirage de la thèse. Ça peut être des choses comme ça. Suivant les écoles doctorales.

M. Neige.- Et donc cette proposition a été adoptée, là aussi, elle a reçu un avis favorable par la commission Recherche.

Le Président.- Et là aussi, je crois, assez unanimement.

M. Neige.- Oui, je crois qu'on a eu une abstention.

Le Président.- Oui, une abstention.

M. Neige.- Je ne sais plus, oui.

Le Président.- Je vous propose donc qu'on donne également un avis favorable à cette ventilation du « fonds doctorant » au titre de l'année 2016.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Merci. Merci infiniment.

30 voix pour (unanimité)

Il nous reste donc à examiner les comptes rendus de conventions et à approuver certaines conventions et contrats.

Louis, je te redonne la parole.

VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Vous avez reçu plusieurs listes. Ici, je projette la première liste qui contient trois éléments essentiellement.

Une subvention à la COMUE mais qui, en réalité, n'est pas une véritable subvention à la COMUE. L'uB sert juste en quelque sorte de boîte aux lettres pour faire fonctionner la convention Univercités que nous avons votée en fin d'année dernière.

Et deux autres conventions.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ?

Sébastien ?

M. Chevalier.- Sur la première. Pourquoi l'université de Bourgogne sert-elle de boîte aux lettres ? Enfin, pourquoi la convention n'est pas directement entre Univercités et la COMUE ? Je ne comprends pas l'intermédiaire... enfin, le rôle intermédiaire que nous jouons.

M. de Mesnard.- Parce que la convention est signée avec l'université de Bourgogne et donc l'argent, en réalité, doit aller maintenant à la COMUE et donc l'uB sert juste...

Le Président.- Il n'y a pas de convention signée entre le Grand Dijon et la COMUE.

M. de Mesnard.- Et la COMUE. Elle n'existe pas, la convention.

Le Président.- Il n'y a pas de possibilité pour le Grand Dijon de soutenir de façon directe la COMUE pour l'instant.

M. de Mesnard.- Peut-être qu'à l'avenir cela se fera mais, pour le moment, cela n'existe pas. Donc cet argent n'est pas notre argent.

